

# CIHEAM



Centre  
International  
de Hautes Etudes  
Agronomiques Méditerranéennes

*International  
Centre for  
Advanced  
Mediterranean Agronomic Studies*

## Thèse / Thesis

requis pour  
l'obtention du Titre

*submitted  
for the Degree of*

## Master of Science

**Contribution au diagnostic systémique  
des filières abricot et pêche en France**

**Youssef Oucheikh**

**Série « Master of Science » n° 130  
2013**

**Institut Agronomique Méditerranéen de  
Montpellier**



**CIHEAM**  
IAM MONTPELLIER

**Contribution au diagnostic systémique  
des filières abricot et pêche en France**

**Youssef Oucheikh**

**Série « Master of Science » n° 130  
2013**



**Contribution au diagnostic systémique des filières abricot et pêche en France**

**Youssef Oucheikh**

**Série « Master of Science » n° 130**

**2013**

## Série Thèses et Masters

Ce Master est le numéro 130 de la série *Master of Science* de l'Institut Agronomique Méditerranéen de Montpellier.

Cette collection réunit les *Masters of Science* du CIHEAM-IAMM ayant obtenu la mention « Publications », ainsi que les travaux doctoraux réalisés dans le cadre des activités scientifiques et pédagogiques de l'Institut et de ses enseignants chercheurs.

Le *Master of Science* du Centre International de Hautes Etudes Agronomiques Méditerranéennes :  
**Contribution au diagnostic systémique des filières abricot et pêche en France**

a été soutenu par **Youssef Oucheikh** le 12 juillet 2013 devant le jury suivant :

Mme Leïla Temri, Maître de conférences, Montpellier SupAgro .....Président  
Mme Fatima El Hadad-Gauthier, Enseignant-chercheur, CIHEAM-IAMM ..... Membre  
M. Abdelhamid Bencharif, Enseignant-chercheur, CIHEAM-IAMM ..... Membre  
Mme Selma Tozanli, Enseignant-chercheur, CIHEAM-IAMM ..... Membre

Le travail de recherche a été encadré par **Mme Selma Tozanli**

**CIHEAM-IAMM**  
**Institut agronomique Méditerranéen de**  
**Montpellier**

**Directeur : Pascal Bergeret**

3191 route de Mende – BP 5056  
34093 Montpellier cedex 05  
Tél. : 04 67 04 60 00  
Fax : 04 67 54 25 27  
<http://www.iamm.fr>

L'institut Agronomique Méditerranéen  
n'entend donner aucune approbation ni improbation  
aux opinions émises dans cette thèse

ISBN : 2-85352-521-X ; ISSN : 0989-473X

Numéros à commander au  
CIHEAM- IAMM  
Bureau des Publications  
e-mail : [tigoulet@iamm.fr](mailto:tigoulet@iamm.fr)  
Prix : 50€  
© CIHEAM, 2013

## **Fiche bibliographique**

Youssef Oucheikh - Contribution au diagnostic systémique des filières abricot et pêche en France - Montpellier : CIHEAM-IAMM. 145p. (Master of Science, n°130 - 2013).

**Résumé :** La présente étude a pour principal objectif d'analyser et d'évaluer la compétitivité des filières d'abricot et de pêche en France. La recherche d'un nouveau modèle alternatif dit « durable » devient de plus en plus primordiale, vu la conjoncture actuelle de ces deux filières et des mutations du marché national et international. Ainsi, une stratégie globale et cohérente s'impose pour maintenir, voire développer, la compétitivité et la position des produits français sur les différents marchés. En vue de répondre aux objectifs de l'étude, la méthode d'approche s'est basée sur une approche d'analyse systémique et l'application du paradigme Structure-Comportement-Performance (SCP).

Les résultats obtenus montrent qu'après une phase de croissance des années 60 à 90, ces deux filières (abricot et pêche) subissent des crises à répétitions. Ces crises conjoncturelles se caractérisent par une concurrence accrue des autres pays exportateurs (Espagne, Italie) qui gagnent de plus en plus des parts de marché et des baisses des prix à la production se répercutant directement sur l'attractivité de l'activité de production et par conséquent la réduction forte des superficies.

Compte tenu de ces résultats, les décideurs et les acteurs de ces deux filières doivent encourager et soutenir le développement des nouveaux modèles alternatifs « durables » pour se différencier de l'offre des autres pays concurrents. Afin d'atteindre cette situation dite « durable », sa mise en place implique, en plus d'une révolution technique, un changement dans les mentalités, les valeurs et dans les méthodes de travail. Surtout, la production durable, d'abricot et de pêche, peut-être un moyen de pérenniser les territoires arboricoles dans un contexte de concurrence économique mondiale et régionale accrue.

**Mots clés :** Abricot, pêche, filière, compétitivité, SCP paradigme, France.

**Abstract:** *The main objective of the present study is to analyze and evaluate the competitiveness of apricot and peach chain in France. Looking for a new alternative model called "sustainable" is of great interest, considering the current situation of these two chains and changes in the national and international markets. Thus, a comprehensive and coherent strategy is essential to maintain, and why not develop, competitiveness and positions of French products in different markets. To fulfil the objectives of the present study, the method of approach is based on a systemic approach and application of Structure-Conduct-Performance paradigm (SCP). The results obtained show that after a growth phase from 60's to 90's years, both industry (apricot and peach chain) undergo crises repetitions. These economic crises are characterized by increased competition from other exporting countries (Spain and Italy) are gaining more and more market share and price declines in production directly impacting the attractiveness of production activity and consequently reduction in the area.*

*Taking into account these results, policy makers and stakeholders in these two sectors should encourage and support the development of new alternative and "sustainable" model to differentiate them from the other competitors offer. In order to achieve this so-called "sustainable" situation, its implementation involves, in addition to a technical revolution, a change in attitudes, values and ways of functioning. Especially, sustainable apricot and peach production can be a means of sustaining territories in a context of global and regional economic competition.*

**Keywords:** *apricot, peach, chain, Competitiveness, SCP paradigm, France.*

# Remerciements

La réalisation de ce travail a été possible grâce à la contribution et aux efforts de plusieurs personnes et institutions. C'est ici l'occasion pour moi de leur témoigner ma profonde gratitude.

Mes remerciements s'adressent de façon particulière,

A mon encadrant Mme Selma Tozanli enseignant chercheur au CIHEAM-IAM de Montpellier, qui a su guider mes premiers pas dans la recherche.

Durant tout le temps, vous étiez toujours disponible pour travailler avec moi malgré vos multiples occupations. Vous m'avez montré une rigueur scientifique et une clairvoyance dans vos idées, suggestions et conseils.

Pour tous ces efforts et toute cette confiance et attention à mon égard, recevez ici le témoignage d'un étudiant à qui vous avez donné une vision claire du travail bien fait.

A tous les enseignants de l'IAMM de Montpellier, qui ont contribué à ce que nous sommes aujourd'hui, en particulier ceux du master « Filières agro-alimentaires », M. Hamid Bencharif et Mme Martine Padilla.

Que ce travail soit pour moi, l'élément qui me permette de suivre vos traces, et qui vous permette de dire : « Les efforts consentis en valaient bien la peine ».

Ma sincère reconnaissance et mes remerciements à toutes les chercheurs de l'équipe « UMR-MOISA/ Equipe fruit du projet ILLIAD » pour leurs soutiens et les informations qu'ils ont mis à ma disposition pour mener à bien ce travail.

Je tiens également à exprimer mes vifs remerciements aux membres de jury qui m'ont honoré et qui ont bien voulu accepter d'évaluer ce travail.

Enfin, j'ai une pensée spéciale à tous ceux qui ont contribué de diverses manières à l'aboutissement de ce travail, qu'ils en soient remerciés.

# Sommaire

<b>Introduction générale.....</b>	<b>11</b>
<b>Partie I : Objet de la recherche et approche méthodologique.....</b>	<b>15</b>
<b>Chapitre I : Contexte, problématique et objectifs de l'étude .....</b>	<b>17</b>
I. Contexte de l'étude .....	17
II. Problématique et objectifs de l'étude.....	18
<b>Chapitre II : Choix d'une approche systémique : la durabilité systémique ?.....</b>	<b>20</b>
I. Pourquoi une approche systémique ?.....	20
II. la durabilité systémique : définition des concepts .....	21
1. L'approche systémique.....	22
A. La systémique : essai de définition.....	22
B. La systémique : une méthode .....	23
a) La démarche générale.....	23
b) Les outils .....	23
2. Analyse de la durabilité.....	24
A. Qu'est-ce qu'une analyse de durabilité ?.....	24
B. Evaluation de la durabilité .....	25
a) Notion d'indicateur .....	25
b) Méthodes d'analyse.....	25
III. Pourquoi le recours à l'approche systémique pour l'analyse des filières agricoles ?.....	26
<b>Chapitre III : Méthodologie d'analyse .....</b>	<b>29</b>
I. La notion de filière.....	29
II. Le modèle Structure Comportement Performance (SCP).....	30
1. Paradigme du modèle SCP .....	30
2. Justification du choix du modèle SCP.....	30
3. Adaptation du modèle .....	31
III. Frontières de l'étude.....	32
1. Présentation systémique .....	32
2. Cadrage de l'étude.....	33
<b>Partie II : Résultats et discussions .....</b>	<b>35</b>
<b>Chapitre IV : Marché mondial des abricots et pêches .....</b>	<b>37</b>
I. Production mondiale des abricots et pêches.....	37
1. Evolution de la production mondiale .....	37
2. Répartition géographique de la production .....	38
II. Le commerce international .....	39
1. Evolution des échanges des abricots et pêches.....	39
2. Répartition géographique des exportations des abricots et pêches.....	40
3. Répartition géographique des importations des abricots et pêches .....	41
<b>Chapitre V : Structure du marché des fruits à noyau en France (abricots et pêches).....</b>	<b>43</b>
I. Une production en perte de vitesse dans un marché de plus en plus concurrenté .....	43
1. Superficie du verger français d'abricot et de pêche .....	43
2. Répartition régionale : deux filières caractéristiques du sud français .....	44
A. Répartition régionale du verger d'abricotier .....	44
B. Répartition régionale du verger du pêcher.....	45
3. Evolution de la Production d'abricot et de pêche.....	45

4. Rendement des abricots et des pêches.....	46
5. Profil variétal d'abricot et pêche en France.....	47
A L'abricotier.....	47
B. Le pêcher.....	47
6. Caractérisation du verger français.....	48
A Selon l'âge du producteur.....	48
B. Selon la taille du verger.....	49
C. Selon l'âge des plantations.....	49
II. Destination de la production et échange international.....	50
1. Le marché national.....	50
2. Le marché extérieur.....	51
3. Marché de la transformation.....	52
III. Les prix.....	53
IV. Analyse SWOT.....	54
<b>Chapitre VI : Les filières biologiques d'abricot et de pêche : deux filières en retard.....</b>	<b>56</b>
I. Agriculture biologique en France : une alternative qui prend de l'ampleur.....	56
1. Une production biologique diversifiée.....	57
2. L'aval des filières bio a continué son développement en 2011.....	57
3. La consommation des produits biologiques a le vent en poupe.....	58
II. La filière pêche bio est en retard par rapport à la filière abricot bio.....	58
III. Les politiques publiques en faveur de la production biologique.....	59
1. Aides aux producteurs.....	59
A. Soutien à la conversion vers l'agriculture biologique (SAB-C).....	59
B. Soutien à l'agriculture biologique volet maintien (SAB-M).....	60
C. Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique.....	60
D Aides régionales à l'agriculture biologique.....	61
2. Structuration des filières.....	61
IV. Les performances des filières de production en AB.....	61
1 Critères agronomiques et différentiel de rendement.....	61
2. Rentabilité et marges économiques.....	63
3. Critères environnementaux.....	63
4. Critères sociaux.....	64
V. Les défis du développement de l'AB.....	64
1. Connaissance des facteurs d'engagement et de désengagement des producteurs.....	64
2. Dispositifs pour la vulgarisation agricole.....	65
3. R&D au service d'une AB gagnant en productivité.....	65
4. Au niveau des filières.....	65
<b>Chapitre VII : Environnement politique et institutionnel.....</b>	<b>67</b>
I. La Politique Agricole Commune de l'Union européenne.....	67
1. Principales caractéristiques de la PAC actuelle.....	67
2. Financement et mise en œuvre.....	68
3. Instruments d'action : Mesures de soutien des prix du marché.....	68
A. Mesures à l'importation.....	69
B. Autres mesures affectant les prix de marché.....	71
II. Le cadre législatif communautaire et national sur les organisations des producteurs (op) et les associations d'op (AOP).....	71
1. Cadre communautaire.....	71
2. Cadre national.....	72
3. La réforme du schéma de gouvernance de la filière fruits et légumes.....	73
III. Environnement institutionnel et scientifique actuel de la filière.....	73
1. Environnement institutionnel.....	73
2. Environnement scientifique.....	74

<b>Chapitre VIII : Organisation des deux filières et stratégies d'acteurs</b> .....	<b>76</b>
I. Acteurs des deux filières : Abricot et pêche.....	76
1. La fonction de production .....	77
A. Les producteurs .....	77
B. Les organisations de producteurs.....	77
2. La mise en Marché .....	78
A. Qui met en marché.....	78
B. Les expéditeurs .....	78
C. Les coopératives et les SICA .....	79
3. Les intermédiaires avec la consommation.....	80
A. Les grossistes.....	80
B. Les Marchés d'Intérêt national (MIN).....	82
C. La grande distribution.....	83
4. Les consommateurs : De profonds changements structurels dans les habitudes alimentaires .....	86
A. plus de produits transformés, moins de produits frais .....	86
B. Lieux d'achat : la grande distribution remplace les magasins de proximité.....	87
C. Conduite à l'achat : l'achat programmé pour un gain du temps .....	87
D. Une nouvelle génération de consommateurs .....	88
E. Les nouveaux déterminants des comportements de consommation .....	88
F. Les grandes tendances des prochaines années .....	89
5. Les industriels .....	90
A. Les variétés pour la transformation .....	90
II. Stratégies et relations entre acteurs.....	91
1. Stratégies et tendances sur le long terme des producteurs.....	91
2. Stratégies et tendances sur le long terme des distributeurs .....	92
A. Intégration de la fonction de gros par la grande distribution alimentaire et ses conséquences sur le commerce de gros.....	92
B. Le rôle de la centrale d'achat .....	96
C. Des distributeurs de plus en plus présents dans les bassins de production.....	97
D. Organisation des approvisionnements des magasins.....	97
3. La traçabilité.....	98
III. Les relations contractuelles .....	98
1. Les contrats producteurs-transformateurs .....	98
A. Les produits mono-fins.....	99
B. Les produits doubles-fin .....	99
2. Les cahiers des charges producteurs – distributeurs.....	100
<b>Chapitre IX : Analyse des prix et marge dans les deux filières</b> .....	<b>101</b>
I. Caractères généraux de la formation des prix des fruits et des légumes .....	101
1. deux produits hautement périssables avec des prix sensible à la conjoncture.....	101
2. Une dichotomie croissante entre l'évolution des prix à la production et des prix à la consommation.....	102
3. Plusieurs prix tout au long de la filière.....	103
4. Profil des prix durant une campagne.....	104
II. Formation des prix et création de la valeur ajoutée .....	104
1. Formation anticipée des prix .....	104
2. Prix et marge brute à long terme de la distribution des abricots et pêches.....	105
3. Répercussion des variations des prix à la production sur le prix au détail .....	105
A. variations des prix à long terme.....	105
B. L'ajustement des prix à court terme .....	106
III. Les comptes des producteurs et des entreprises du commerce en fruits et légumes .....	107
1. Du prix à la production au prix de détail.....	107
2. Comptes des expéditeurs grossistes et détaillants .....	107
3. Comptes des exploitations agricoles spécialisées en fruits et légumes .....	108

<b>Chapitre X : Compétitivité des deux filières : des conditions de production hétérogènes d'un pays à l'autre.....</b>	<b>110</b>
I. Le travail : un élément clé de la compétitivité de la filière .....	110
II. Des prix de vente qui dépassent rarement les coûts de production.....	111
III. Espagne et Italie : une offre de volume à bas prix .....	111
1. Espagne : une concurrence directe de plus en plus marquée.....	111
2. Italie : premier pays producteur-exportateur d'Europe .....	112
3. Comparaison France- Espagne – Italie.....	112
IV. La filière française dans le monde.....	113
1. Indicateurs de benchmarking pour la filière d'abricot .....	114
2. Indicateurs de benchmarking pour la filière pêche.....	114
<b>Conclusion générale .....</b>	<b>117</b>
<b>Bibliographie.....</b>	<b>123</b>
<b>Annexes .....</b>	<b>127</b>

## Liste des abréviations

<b>AB</b>	Agriculture Biologique
<b>AC</b>	Agriculture Conventiennelle
<b>ACP</b>	Groupe des États d’Afrique, des Caraïbes et du Pacifique
<b>Afidem</b>	Association française interprofessionnelle des fruits et légumes à destinations multiples
<b>ADS</b>	Analyse de la Durabilité Systémique
<b>ADSP</b>	Analyse de la Durabilité Systémique et Prospective
<b>ALID</b>	Projet Systèmes Alimentaires Durables
<b>Aneefel</b>	Association Nationale des Expéditeurs et Exportateurs de Fruits et Légumes
<b>Anifelt</b>	Association nationale interprofessionnelle des fruits et légumes transformés
<b>ANR</b>	Agence Nationale de la Recherche
<b>AOP</b>	Associations d’Organisations des Producteurs
<b>ASP</b>	Agence de Services et de Paiement
<b>bio</b>	Biologique
<b>CA</b>	Chiffre d’Affaires
<b>CAB</b>	Conversion à l’agriculture biologique
<b>Cirad</b>	Centre internationale en recherche agronomique pour le développement
<b>CNRS</b>	Centre national de la recherche scientifique
<b>CNUED</b>	Conférence des Nations Unies sur l’environnement et le développement
<b>CR</b>	Concentration Ration
<b>CTIFL</b>	Centre Technique Interprofessionnel des Fruits et Légumes
<b>ETP</b>	Equivalent temps plein
<b>Euromed</b>	partenariat euro-méditerranéen
<b>FCD</b>	Fédération des entreprises du commerce et de la distribution
<b>FEADER</b>	Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
<b>FEAGA</b>	Fonds Européen Agricole de Garantie
<b>Felcoop</b>	Fédération Française de la Coopérative fruitière, légumière et horticole
<b>FFMIN</b>	Fédération française des marchés d’intérêt national
<b>F&amp;L</b>	Fruits et Légumes
<b>FNPF</b>	Fédération nationale des producteurs de fruits
<b>FNPL</b>	Fédération nationale des producteurs de légumes
<b>GAEC</b>	Groupements Agricoles d’Exploitation en Commun
<b>GD</b>	Grande Distribution
<b>GEFEL</b>	Gouvernance Economique des Fruits et Légumes
<b>GIE</b>	Groupement d’Intérêt Economique
<b>GMS</b>	Grande et Moyenne Surface
<b>ha</b>	
<b>IAA</b>	Industrie Agro-alimentaire
<b>IDEA</b>	Indicateurs de Durabilité des Exploitations Agricoles
<b>ILLIAD</b>	Initiatives Locales ou Localisées, Innovantes pour une alimentation durable
<b>INRA</b>	Institut National de la Recherche Agronomique
<b>INSEE</b>	Institut national de la statistique et des études économiques
<b>Interfel</b>	Interprofession des fruits et légumes
<b>HTVA</b>	Hors Taxe sur la valeur ajoutée
<b>LOA</b>	Loi d’Orientation Agricole
<b>MAB</b>	Maintien de l’agriculture biologique
<b>MDD</b>	Marques de distributeurs
<b>MIN</b>	Marchés d’Intérêt national
<b>MISC</b>	Marché International de Saint-Charles
<b>NAF</b>	Nomenclature d’Activités Française
<b>NPF</b>	Nation la plus favorisée
<b>OCM</b>	Organisation Commune des Marchés
<b>OCDE</b>	Organisation de Coopération et de Développement Economiques

<b>OMC</b>	Organisation Mondiale du Commerce
<b>OP</b>	Organisations des producteurs
<b>OPM</b>	Observatoire des prix et des marges de FranceAgriMer
<b>PAC</b>	Politique Agricole commune
<b>PDR</b>	Programme de Développement Rural
<b>PDRH</b>	Programme de développement rural hexagonal
<b>PIB</b>	Produit intérieur brut
<b>PMO</b>	Paramètres Multi-Objectifs
<b>RDR</b>	Règlement du développement rural
<b>RISE</b>	Response-Inducing Sustainability Evaluation
<b>RHD</b>	Restauration hors domicile
<b>SAB-C</b>	Soutien à l'agriculture biologique pour la conversion
<b>SAB-M</b>	Soutien à l'agriculture biologique pour le maintien
<b>SAU</b>	Superficie agricole utile
<b>SCP</b>	Structure Comportement Performance
<b>SGP</b>	Système généralisé de préférences
<b>SICA</b>	Sociétés d'intérêt collectif agricole
<b>SWOT</b>	Strengths, Weaknesses, Opportunities, Threats
<b>TSA</b>	Tout sauf les armes
<b>UE</b>	Union Européenne
<b>UNCGFL</b>	Union nationale du Commerce de Gros en Fruits, Légumes et primeurs
<b>UNFD</b>	Union Nationale des syndicats de Détaillants en Fruits, Légumes et Primeurs
<b>VDO</b>	Vers une Durabilité Opérationnelle

## Liste des tableaux

<b>Tableau 1</b> : Les principaux pays producteurs d'abricots et de pêches au monde.....	39
<b>Tableau 2</b> : Répartition géographique des exportations d'abricots et de pêches en 2010.....	41
<b>Tableau 3</b> : Répartition géographique des importations d'abricots et de pêches en 2010 .....	42
<b>Tableau 4</b> : Diminution des surfaces et du nombre des exploitations du verger français .....	43
<b>Tableau 5</b> : Variation de la taille moyenne des vergers par espèce.....	44
<b>Tableau 6</b> : Variation du nombre et de la superficie du verger d'abricots en France .....	44
<b>Tableau 7</b> : Variation du nombre et de superficie du verger de pêches en France.....	47
<b>Tableau 8</b> : Répartition des superficies des pêches (y compris pavie), nectarines et brugnons entre 2000 et 2010.....	48
<b>Tableau 9</b> : Âge du producteur selon l'espèce du verger en France (2007) .....	48
<b>Tableau 10</b> : Répartition du verger français selon la taille des exploitations (2007) .....	49
<b>Tableau 11</b> : Répartition du verger français selon l'âge des plantations (2007) .....	50
<b>Tableau 12</b> : Evolution de la consommation d'abricots et de pêches en France.....	51
<b>Tableau 13</b> : Déficit globale de la production française d'abricots et de pêches .....	51
<b>Tableau 14</b> : Part des clients et fournisseurs de la France pour la pêche et l'Abricot en 2010.....	52
<b>Tableau 15</b> : Evolution du marché de transformation des fruits (Equivalent fruit frais).. ..	53
<b>Tableau 16</b> : Evolution de la transformation des abricots et pêches (Equivalent fruit frais) .....	53
<b>Tableau 17</b> : Evolution des surfaces en production bio d'abricots et de pêches 2007/2011 .....	59
<b>Tableau 18</b> : Mesures de soutien des prix du marché en 2009/10.....	69
<b>Tableau 19</b> : Analyse résumée des droits de douane de la NPF appliqués dans l'UE, 2011 .....	70
<b>Tableau 20</b> : Listes des marchés de gros en France .....	83
<b>Tableau 21</b> : Formats de la grande distribution alimentaire en France .....	84
<b>Tableau 22</b> : Chiffre d'affaires des principaux distributeurs français, 2011 (M euros).....	85
<b>Tableau 23</b> : Taux des marges commerciales de chaque acteur et leurs parts dans le prix final (moyennes entre 2000 et 2012) .....	107
<b>Tableau 24</b> : Coûts de production des abricots et pêches en France en 2012 .....	110
<b>Tableau 25</b> : Coûts salariaux des abricots et pêches en France en 2012 (conditionné départ station) .....	110
<b>Tableau 26</b> : Prix à la production : Abricots, pêches et nectarines (€/100kg) - prix courants .....	112
<b>Tableau 27</b> : La situation des salaires et frais de main-d'œuvre dans les trois pays.....	113

## Liste des figures

<b>Figure 1</b> : Les quatre formes de complexité de l'agriculture.....	28
<b>Figure 2</b> : Structure de base du paradigme SCP .....	30
<b>Figure 3</b> : Modèle SCP adapté à l'étude.....	31
<b>Figure 4</b> : Organisation générale des filières fruits et légumes .....	32
<b>Figure 5</b> : Evolution de la production mondiale totale d'abricots et de pêches entre 1961 et 2011 .....	37
<b>Figure 6</b> : Répartition géographique de la production mondiale des abricots et pêches en 2011.....	38
<b>Figure 7</b> : Croissance des exportations mondiales d'abricots et de pêches entre 1961 à 2010 .....	40
<b>Figure 8</b> : Evolution de la production des abricots et de pêches en France entre 1993 et 2012.....	46
<b>Figure 9</b> : Taux de croissance annuel moyen de la production française de pêches et abricots.....	46
<b>Figure 10</b> : Evolution du rendement du verger français d'abricots et de pêches 1990/2010 .....	47
<b>Figure 11</b> : Destinations de la production française d'abricots et de pêches (moyenne 2004/2010).....	50
<b>Figure 12</b> : Indice de prix mensuel à la production des abricots et des pêche entre 2005 et 2011 (base 100 en 2005).....	54
<b>Figure 13</b> : Evolution du nombre de producteurs et autres acteurs bio et des surfaces en production biologique.....	56
<b>Figure 14</b> : Répartition des surfaces biologiques en fonction de leur orientation principale .....	57
<b>Figure 15</b> : Evolution du nombre de préparateurs et de distributeurs certifiés bio.....	57
<b>Figure 16</b> : Evolution de la consommation alimentaire bio par circuit de distribution .....	58
<b>Figure 17</b> : Influence des différents types de cultures, les types de plantes et d'espèces sur les ratios de rendement biologique et conventionnels .....	62
<b>Figure 18</b> : Diagramme de la distribution des fruits frais et transformés en France.....	76
<b>Figure 19</b> : Evolution des volumes et des prix des fruits et légumes à la consommation de 1960 à 2005(base 100 en 1960) .....	87
<b>Figure 20</b> : Facteurs de choix stratégique des conditions de production en France .....	91
<b>Figure 21</b> : Stratégie, décisions et l'enchaînement des comportements des acteurs de la grande distribution et du commerce de gros .....	95
<b>Figure 22</b> : Evolution des quantités annuelles produites et des prix moyens annuels au détail .....	102
<b>Figure 23</b> : Tendances des prix à la production et au détail d'abricots et de pêches (2000/12).....	103
<b>Figure 24</b> : Profil des prix d'expédition et de détail d'abricots et de pêches durant une campagne (moyenne 2002-2012). .....	104
<b>Figure 25</b> : Abricots et pêches – Tendances des prix d'expédition, de détail et de la marge de la distribution .....	105
<b>Figure 26</b> : Structure du compte de résultat des expéditeurs, grossistes et détaillants .....	108
<b>Figure 27</b> : Structure du compte de résultat des exploitations fruitières spécialisées .....	109
<b>Figure 28</b> : Comparaison des évolutions du prix de vente et du coût de production d'abricots et de pêches et nectarines .....	111
<b>Figure 29</b> : Production des principaux pays européens producteurs d'abricots, pêches et nectarines (2002/11).....	111
<b>Figure 30</b> : Cartographie des principaux pays producteurs exportateurs d'abricots.....	114
<b>Figure 31</b> : Cartographie des principaux pays producteurs exportateurs de pêches.....	115
<b>Figure 32</b> : Evolution des parts des exportations françaises d'abricots et de pêches dans le marché mondial entre 1961 et 2010 (en volume).....	118

## Liste des annexes

<b>Annexe 1</b> : Surface d'abricots dans quelques pays du monde en hectares	129
<b>Annexe 2</b> : Production d'abricots dans quelques pays du monde en tonnes	130
<b>Annexe 3</b> : Surface de pêches et nectarines dans quelques pays du monde en hectares	131
<b>Annexe 4</b> : Production de pêches et nectarines dans quelques pays du monde en tonnes	132
<b>Annexe 5</b> : Production en Europe des pêches et nectarines et abricots en tonnes	133
<b>Annexe 6</b> : Prix à la production : Pêches (€/100kg) - à prix courants	134
<b>Annexe 7</b> : Prix à la production : Nectarines (€/100kg) - à prix courants	135
<b>Annexe 8</b> : Prix à la production : Abricots (€/100 kilos) - à prix courants	136



# Introduction générale

De par son importance mondiale, le secteur agricole et agroalimentaire constitue l'une des principales composantes de l'activité économique en France. Ce secteur est également considéré comme un élément stratégique pour le développement socio-économique, un pourvoyeur des produits alimentaires, un employeur de la main-d'œuvre et un fournisseur de croissance. En 2010, l'ensemble des branches de la filière agroalimentaire représente 3,1% du PIB français. L'agriculture, la sylviculture et la pêche en représentent 1,6%, sensiblement à égalité avec les industries agricoles et alimentaires -IAA- (1,5%). La part de ces deux branches diminue régulièrement depuis 1980, mais celle de l'agriculture a diminué plus vite que celle des IAA<sup>1</sup>.

Sur le plan social, en 2008<sup>2</sup>, l'agriculture, la sylviculture, la pêche et les IAA emploient 1,57 million d'Equivalent Temps Plein (ETP), soit 6,3% de l'emploi total national, contre 12,2% en 1980. Cette baisse de six points est surtout due à l'agriculture : en trente ans, la part de l'agriculture dans l'emploi total est passée de 9,6% à 4,0%. Pour les IAA, en revanche, la part dans l'emploi total n'a que légèrement diminué, passant de 2,6% en 1980 à 2,3% en 2008.

Cependant, dans une économie qui se mondialise et qui s'ouvre à la concurrence, la gestion durable et performante des chaînes de production et le fonctionnement des filières agro-alimentaires deviennent un enjeu stratégique. Ainsi, le processus de libéralisation économique français, qui cherche à améliorer les performances des filières phares dont les filières fruitières, se heurte à multiples contraintes d'ordre interne et externe. En effet, si le modèle actuel, caractérisé par une spécialisation de la production, une production et une transformation intensives, une concentration sur les trois niveaux (production, transformation et commercialisation), a permis de remarquables avancées en termes de productivité, de prix et de sûreté des produits, il génère des externalités négatives qui menacent l'équilibre alimentaire des populations et de la planète (Rastoin, 2006).

Dans ce contexte difficile, les filières fruitières, dont la production des rosacées à noyau (pêches et abricots) peinent davantage. Les acteurs du secteur français doivent faire face à ce contexte économique, marqué par un amont agricole en mutation (baisse des superficies et de production, changement des pratiques,...), une distribution très concentrée (dominance de la grande distribution), et une mondialisation des échanges combinée à la concurrence accrue des autres pays producteurs exportateurs, (Jeannequin et al., 2005).

Par ailleurs, le consommateur devient vigilant quant à ce qu'il découvre dans son panier. Il souhaite « manger sain » et s'intéresse davantage à la façon dont les fruits sont produits, tout en voulant encore acheter à un prix raisonnable. Ainsi, la production française est confrontée à plusieurs difficultés pour maintenir sa position commerciale et sa compétitivité sur les différents marchés.

Dans ces circonstances, l'enjeu actuel est de construire des filières agricoles alternatives et durables, qui puissent répondre à de nouveaux défis auxquels est soumis aujourd'hui le secteur agroalimentaire français, de sorte que les acteurs du secteur français doivent aller plus loin dans la recherche de la productivité et de la qualité, tout en répondant à une demande sociétale sur leur contribution à une gestion durable de l'environnement et à l'équité sociale.

---

<sup>1</sup> Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire.

<sup>2</sup> Selon les données du Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire.

Ainsi, depuis quelques années, les pouvoirs publics, ayant comme objectif le développement durable de la société, s'inscrivent dans une politique qui vise à promouvoir la durabilité sur l'ensemble de la chaîne alimentaire, en permettant à tous les citoyens d'accéder à des produits sûrs et corrects, tout en les protégeant de dérives nutritionnelles dangereuses, ainsi qu'en favorisant de cette manière l'émergence d'une nouvelle structure des filières fruitières, l'émergence des nouvelles formes d'organisation et la valorisation de la qualité des fruits.

De leur côté, les acteurs des deux filières sont appelés à renforcer leur position concurrentielle par des produits qui répondent à la fois aux exigences de qualité et des quantités demandées. D'autre part, les producteurs doivent aussi tenir une stratégie visant la durabilité systémique de leurs offres et une politique nette visant la création d'une notoriété des produits chez les consommateurs, sans oublier d'améliorer leur compétitivité qui contient de nombreux éléments aussi divers que le coût de production, la main-d'œuvre et son niveau de qualification, l'innovation technique et organisationnelle, la qualité des infrastructures, le respect du droit ou bien encore la performance de l'organisation professionnelle.

C'est dans cette optique que s'inscrit le présent travail portant sur un diagnostic systémique de la filière pêche et abricot en France, la recherche d'un positionnement optimal et une offre durable, étant donné que la conjoncture actuelle du marché devient de plus en plus primordiale. Ainsi, une stratégie globale et cohérente s'impose pour développer la position de la filière française sur les principaux marchés tout en cherchant d'autres circuits alternatifs.

Le présent travail s'inscrit dans le cadre des activités du projet ILLIAD (Initiatives Locales ou Localisées, Innovantes pour une alimentation durable) relevant du programme de l'Agence Nationale de la Recherche (ANR) : Systèmes Alimentaires Durables (ALID). La problématique de ce projet s'articule autour de l'évaluation de la durabilité systémique de quatre filières (abricots, pêches, blé et riz). Ce projet cherche à proposer une méthodologie pour analyser la durabilité des systèmes alimentaires (via un ensemble d'approches et d'indicateurs), de tester cette méthodologie à travers l'analyse des différentes filières alimentaires et d'utiliser les résultats afin de proposer des innovations organisationnelles et techniques pour les quatre filières (abricots, pêches, blé et riz).

Pour la filière pêche, le projet ILLIAD cherche à développer des nouvelles chaînes alimentaires alternatives caractérisées par une utilisation faible des intrants agricoles ou une reconversion vers la production biologique, par l'adoption des circuits courts (restauration et vente directe) et une production durable. Ces nouvelles chaînes alternatives sont supposées avoir des effets positifs sur la santé, l'environnement et la rentabilité. Pour la filière d'abricot, le projet ILLIAD cherche à développer des nouvelles chaînes alimentaires alternatives similaires à celles de la filière pêche mais aussi une chaîne spécifique orientée vers la transformation. De la même manière, ces nouvelles chaînes alternatives sont supposées avoir des effets positifs sur la qualité nutritionnelle et gustative des produits des vergers adoptants cette nouvelle approche.

Les objectifs spécifiques de notre étude sont :

- ✓ la contribution à une meilleure connaissance de la filière des rosacées à noyau (pêche et abricot) en France dont le but est de dégager les problèmes auxquels ce secteur se trouve confronté ;
- ✓ la formulation de recommandations stratégiques pour une meilleure orientation de la production vers un système durable et un positionnement optimal dans le marché.

En vue de répondre aux objectifs de l'étude, la méthode d'approche s'est basée sur une approche d'analyse systémique et l'application du paradigme Structure-Comportement-Performance (SCP). La collecte des données a concerné aussi bien les données statistiques puisées à partir de plusieurs organismes que celles obtenues d'après une analyse des ressources bibliographiques du secteur.

Afin d'atteindre les objectifs poursuivis, le présent travail est organisé en deux grandes parties. La première nous donne une vue sur le contexte des deux filières. Elle présente aussi le cadre théorique et la méthode d'approche. Quant à la deuxième partie, elle résume les résultats et les discussions sur analyse de l'environnement politique et institutionnel dans les deux filières françaises. Elle permet aussi de donner une analyse de la structure, du comportement et des performances de ces filières sur la base de l'approche SCP. Elle finit avec une conclusion et des recommandations stratégiques pour un positionnement optimal et durable de ces filières dans le marché national et international au niveau de la conclusion générale.



# Partie I :

## Contexte, objet de la recherche et approche méthodologique

*« La complexité n'est pas la complication : ce qui est compliqué peut se réduire à un principe simple comme un écheveau embrouillé ou un nœud de marin. Certes, le monde est très compliqué, mais s'il n'était pas compliqué, il suffirait d'opérer les réductions bien connues : jeu entre quelques types de particules dans les atomes, jeu entre types d'atomes dans les molécules, etc.*

*Le vrai problème n'est donc pas de ramener la complication des développements à des règles de base simples. La complexité est à la base. »*

Edgar Morin



# Chapitre I : Contexte, problématique et objectifs de l'étude

## I. Contexte de l'étude

Dans un monde dominé par un système alimentaire agro-industriel et agro-tertiaire, on peut s'interroger sur la faisabilité d'un modèle alternatif durable. En effet, le modèle agro-alimentaire actuel est caractérisé selon Rastoin (2006) par une production et une transformation intensives, une spécialisation de la production, une concentration sur les trois niveaux (production, transformation et commercialisation), ce modèle est aussi qualifié d'être financiarisé et mondialisé (Rastoin, 2006). Cependant, si ce modèle a permis de remarquables avancées en termes de production, de prix et de sûreté des produits, il génère des externalités négatives qui menacent l'équilibre alimentaire des populations et de la planète (Rastoin, 2006).

Malgré leurs bonnes performances, les acteurs du secteur agricole et agroalimentaire français doivent faire face à un contexte économique difficile avec un amont agricole en mutation et une distribution très concentrée (ANR, 2011). Les acteurs du secteur doivent aller plus loin dans la recherche de la productivité et de la qualité, tout en répondant à une demande sociétale et la contribution à une gestion durable de l'environnement et à l'équité sociale (ANR, 2011). Cependant, les contraintes liées aux référentiels de qualité des aliments et les obligations réglementaires pèsent lourdement sur ce secteur et remettent en cause la durabilité de leur production. De plus, la complexité de la transformation des aliments ne cesse d'augmenter pour faire face aux attentes du marché. Ainsi, les industries agro-alimentaires ont besoin d'une part d'anticiper et de développer des solutions face aux enjeux auxquels elles sont confrontées et, d'autre part, d'investir en recherche et développement et en innovation (ANR, 2011).

Selon l'ANR (2011), depuis quelques années, les pouvoirs publics s'inscrivent dans une politique qui vise à promouvoir la durabilité sur l'ensemble de la chaîne alimentaire, en permettant à tous les citoyens d'accéder à des produits sûrs et corrects, tout en les protégeant de dérives nutritionnelles dangereuses, ainsi qu'en favorisant le développement durable de la société (Plan National Nutrition Santé, Grenelle de l'environnement, Loi de modernisation agricole).

Dans ce contexte, l'enjeu actuel est de construire un système alimentaire durable de production et de consommation, qui puisse répondre à de nouveaux défis auxquels est soumis aujourd'hui le secteur agroalimentaire français :

- le maintien de sa compétitivité dans un monde concurrentiel et dans un environnement économique instable ;
- l'affirmation croissante d'exigences environnementales et sociales : changement climatique, biodiversité des matières premières agricoles et biologiques, sécurité alimentaire, qualité sanitaire des aliments, santé et bien-être de la population,...

Ainsi, il devient nécessaire de faire des efforts importants de développement des systèmes alternatifs en place (production biologique, circuits courts) et de recherche pour en proposer d'autres nouveaux pour mieux intégrer les enjeux de durabilité et d'augmenter la capacité des acteurs à s'adapter aux nouvelles exigences de la société moderne.

Toutefois, ces différents systèmes alternatifs existants présentent des lacunes, comme le manque au niveau des connaissances techniques sur la production biologique (Niggli et al, 2009 cité par ANR, 2011). Du côté du consommateur, le niveau élevé des prix des produits biologiques empêche le développement de la consommation de ces produits (Niggli et al, 2009 cité par ANR, 2011).

## **II. Problématique et objectifs de l'étude**

La France est parmi les pays leaders pour la production sur le marché européen des fruits à noyaux (11% de la production européenne de pêches ; et 2ème producteur de l'Europe pour l'abricot, avec 31% de la production européenne, en 2009, Agreste 2009). Cette production est située dans le sud de la France, les principales régions de production sont le Languedoc-Roussillon (28% de la production de l'abricot et 41% de pêches, Agreste, 2011), Rhône-Alpes (54% de la production de l'abricot et 23% des pêches, Agreste 2011) et Provence-Alpes-Côte-D'azur (16% de la production de l'abricot et 30% des pêches, Agreste 2011).

Cependant, après une phase de croissance avant la fin des années 90, la filière fruitière française subit régulièrement des crises (Dubuisson Quellier, 2006). Ces crises conjoncturelles se caractérisent par une offre atomisée, des baisses des prix à la production, ainsi par un aval très concentré face à une demande de consommateurs qui réclament les prix jugés trop élevés et « l'insipidité croissante des fruits » (Dubuisson Quellier, 2006).

Les deux filières d'abricot et de la pêche, produits frais difficilement stockables, n'échappent pas à cette crise. Une panoplie de causes est à l'origine de cette situation, toutefois, elle est principalement liée à la baisse de compétitivité des exploitations françaises face à la concurrence espagnole en premier rang. Les producteurs français sont désormais en situation limite de viabilité économique, ayant l'impression de supporter les conséquences de l'élargissement du marché commun vers les pays du sud (Dubuisson Quellier, 2006).

D'autre part, Jeannequin et al (2005) ont remarqué que la production et la commercialisation ne sont pas bien organisées. Par conséquent, la production est mal valorisée. Donc, Jeannequin et al (2005) suggèrent que l'organisation des circuits de commercialisation constitue un moyen pour valoriser cette chaîne alimentaire. Cette perspective est le premier pilier du projet ILLIAD pour le développement de nouveaux canaux de commercialisation durables pour les abricots et les pêches.

D'autre part, la production des arbres fruitiers est très dépendante des aléas climatiques et de l'utilisation des pesticides (Codron et al., 2003), qui peut être liée à l'état pérenne de vergers et à la production de fruits frais pour le marché à « zéro défaut ». Donc, la deuxième portée du projet ILLIAD est de travailler sur les impacts environnementaux du système actuel de la production des pêches. Ainsi, un objectif particulier du projet est de travailler sur le développement de pratiques environnementales dans les vergers.

Par ailleurs, pour certains fruits comme les abricots, les unités de transformation de fruits s'appuient généralement sur les excédents de la consommation en frais. Cela conduit à une très forte variabilité de l'offre, des prix et de la qualité d'année en année. En effet, la transformation supporte les risques liés aux variations de production. Une solution à cette situation risquée pourrait être de dédier la production d'un ou plusieurs vergers à la transformation des industries avec des engagements à long termes des partenaires (producteur et transformateur), ce qui constitue le troisième objectif du projet ILLIAD. Le projet permettra d'examiner les conditions et les conséquences de ce type de verger, techniques et développement économique : un verger spécialisé sera construit, y compris les aspects de

la sélection des variétés (adapté pour le traitement et la récolte mécanique, avec une faible demande en main-d'œuvre et entrées) et les conditions en termes d'organisation seront conçus.

Dans ce sens, cette étude apporte des éléments préliminaires sur les deux filières. Un diagnostic systémique est jugé nécessaire afin de pousser l'étude sur des pistes qui pourront répondre aux questions et objectifs du projet ILLIAD.

# Chapitre II : Choix d'une approche systémique : la durabilité systémique ?

## Introduction

Les travaux de recherche en agroéconomie se sont longtemps axés sur les performances technico-économiques des systèmes agricoles afin de les comparer entre eux et envisager des possibilités de projets de développement. Les travaux s'appuyaient en définitive sur un ensemble d'indicateurs socio-économiques, notamment la valeur ajoutée et le revenu par Unité de Travail Agricole (Tafari, 2010).

Ces approches, dites « traditionnelles », sont peu adaptées pour la compréhension des filières, car on se trouve généralement face à des données parcellaires qui ne permettent pas la compréhension de tous les éléments nécessaires au fonctionnement du système. En outre, il est difficile de traduire la dynamique telle qu'on peut l'appréhender à partir des discours et comportements des différents acteurs impliqués. Enfin, il existe un grand nombre de phénomènes d'interaction et de rétroaction qui expliquent le fonctionnement et l'évolution du système.

Ainsi, depuis une vingtaine d'années, comme dans tout autre secteur, l'évaluation de la durabilité de l'agriculture a fait l'objet de nombreuses recherches après la déclaration de Rio et de l'Agenda 21 posé en 1992 à la conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED). De ce fait, parler de la durabilité des systèmes agricoles conduit à s'interroger sur la manière avec laquelle les ressources sont mobilisées et/ou affectées par les activités de production et de transformation pour favoriser la mise au point de systèmes innovants, techniquement appropriés, économiquement viables, socialement acceptables et respectueux de l'environnement (Capitaine et al., 2009).

Au-delà des enjeux socio-économiques et environnementaux, la qualité et la destination des produits générés, les conditions de travail et de qualité de vie des acteurs engagés, l'insertion dans un territoire (maintien ou création de liens sociaux, participation à un projet, contribution à une identité, apport de plus-value, etc.) sont autant de domaines qui méritent d'être examinés (Antoine et al., 2001 in Capitaine et al., 2009).

Dans cette liste non exhaustive de thématiques, on retrouve les quatre dimensions, économique, environnementale, sociale et territoriale, associées au développement durable. Mais la définition du développement durable renvoie également à une posture dynamique : positionnement en termes d'amélioration continue, de recherche de marges de progrès et à un recours à l'évaluation (AFNOR, 2003).

## I. Pourquoi une approche systémique ?

Il faut comprendre que les modes d'organisation des filières sont à l'origine des évolutions des flux de marchandises et du système dans sa globalité. L'approche systémique répond à ces remarques car elle permet de décrire le système et les interrelations entre ses éléments, les stratégies et les comportements des acteurs, et donc de se livrer à une analyse causale en dépassant les simples indicateurs quantitatifs.

La systémique est une théorie qui considère que tous les savoirs organisés, notamment en sciences humaines, sont susceptibles d'être reliés entre eux de telle sorte qu'ils constitueraient un ensemble cohérent. D'une façon générale, la préoccupation systémique provient d'une prise de conscience qu'il existe une complexification des interdépendances entre des éléments et des processus, qu'ils soient

économiques, culturels, politiques ou encore technologiques et que ces interdépendances échappent aux approches analytiques. Cette complexité est le tissu d'événements, d'actions, d'interactions, de rétroactions, de déterminations et d'aléas qui constituent notre monde. Cela amène à penser que les causalités de type classique sont trop simplificatrices et qu'il est donc nécessaire d'inventer des formes de causalités plus complexes, mieux adaptées à la compréhension de ces interdépendances (formes de causalité rétro-actionnelle, interactionnel, etc.).

L'approche systémique correspond ainsi à une approche scientifique des systèmes politiques, économiques, sociaux, etc., qui s'oppose à la démarche rationaliste en abordant tout problème comme un ensemble d'éléments en relations mutuelles. Cette théorie n'aspire qu'à représenter, et donc à représenter partiellement des réalités, qu'elles soient concrètes ou abstraites, mais en mettant l'accent sur leur caractère global.

On propose ici d'utiliser l'approche systémique pour expliquer les comportements d'acteurs au sein des deux filières (pêche et abricot) et les conséquences de ces comportements sur les stratégies des acteurs et la performance globale, afin de répondre aux questions suivantes : comment les modes de production, d'exploitation et d'organisation se traduisent-elles ? Et lesquels ? Comment les interrelations entre acteurs sont-elles susceptibles d'évoluer ? En quoi la mondialisation de la production et de la consommation de F&L frais impacte-elle sur l'organisation des filières ? Comment le système filière réagit-il à un changement du système de production ? Et des pratiques de commercialisation ?

## **II. La durabilité systémique : définition des concepts**

L'analyse de durabilité systémique (ADS) est une approche dont l'ancrage théorique et méthodologique fait référence à de nombreux travaux relatifs à l'analyse systémique, aux indicateurs de durabilité et à l'évaluation des territoires (Ministère de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement-Maroc, 2006). Les analyses de la durabilité systémique sont généralement liées aux approches prospectives, l'objectif est de décrire, évaluer et explorer le niveau de durabilité d'un éco-socio-système agricole dans le passé, le présent et l'avenir. Cette approche (ADSP<sup>3</sup>) fournit aux acteurs un outil d'aide à la décision pour définir les stratégies et les politiques à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs décidés collectivement (Ministère de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement-Maroc, 2006).

D'un autre angle de vue, celui des sciences de gestion, le centrage du concept de durabilité autour d'un produit donné et de sa filière de production-distribution-consommation plutôt que sur la seule exploitation agricole apporte un regard neuf sur la question de la durabilité en envisageant le cycle de vie du produit (Cadilhon et al., 2006). Selon Cadilhon et al. (2006), les entreprises impliquées dans une filière doivent s'assurer de la durabilité de leur activité à chaque stade de la filière, depuis la production jusqu'à la consommation et la gestion des déchets issus de cette consommation. Cette préoccupation de développement d'une filière-produit durable peut même apporter des bienfaits économiques pour les entreprises qui prennent la gestion en main. Ainsi, la responsabilité socio-environnementale de l'entreprise commence à porter ces fruits (Cadilhon et al., 2006).

---

<sup>3</sup> Analyse de la durabilité systémique et prospective.

## 1. L'approche systémique

« *La réalité anthropo-sociale est multidimensionnelle ; elle comporte toujours une dimension individuelle, une dimension sociale et une dimension biologique. L'économique, le psychologique, le démographique, qui correspondent à des catégories disciplinaires spécialisées, sont autant de faces d'une même réalité ; ce sont des aspects qu'il faut évidemment distinguer et traiter comme tels, mais il ne faut pas les isoler et les rendre non-communicant. C'est cela l'appel vers la pensée multidimensionnelle [...]* ».

Morin, 1988 in Tafani, 2010

Ce n'est qu'à la fin du 20<sup>ème</sup> siècle, que les chercheurs ont commencé à parler de la complexité du monde qui nous entoure. Complexité de l'univers, des sociétés humaines, mais aussi de tous les systèmes artificiels conçus par les hommes (Donnadieu et Karsky, 2002). Le phénomène de mondialisation des échanges, qu'ils soient commerciaux, financiers ou culturels, ne fait qu'accélérer cette prise de conscience de la complexité et en accentuer les effets.

Selon Donnadieu et Karsky (2002), la complexité a toujours existé même si sa perception est récente. Pendant longtemps, les hommes ont recherché des explications simples et logiques, fondées sur la méthode cartésienne et caractérisées par la tentative de réduction de la complexité à ses composants élémentaires. Il se trouve cependant que cette méthode, parfaitement adaptée à l'étude des systèmes stables constitués par un nombre limité d'éléments aux interactions linéaires ne convient plus dès lors que l'on considère la complexité organisée telle que rencontrée dans les grands systèmes biologiques, économiques et sociaux. Comme le dit Génelot (2011), la systémique marque le passage de la science absolue à la science à rationalité limitée. C'est le passage d'une science marquée par le cartésianisme à une science qui cherche à appréhender de nouveaux concepts comme le système, l'interaction, la rétroaction, la régulation, l'organisation, la finalité, la vision globale, l'évolution, etc.

Une autre approche est alors requise, fondée sur de nouvelles représentations de la réalité prenant en compte l'instabilité, l'ouverture, la fluctuation, le chaos, le désordre, le flou, la créativité, la contradiction, l'ambiguïté, le paradoxe (Donnadieu et Karsky, 2002). Or, cette nouvelle manière de penser a un nom : **l'approche systémique**.

### *A. La systémique : essai de définition*

Selon Donnadieu et Karsky (2002), la systémique est née aux Etats-Unis au début des années 50, connue et pratiquée en France depuis les années 70. La démarche a déjà donné lieu à de nombreuses applications, aussi bien en écologie, en économie, dans le management des entreprises, l'aménagement du territoire, etc. selon le même auteur, cette approche permet la modélisation et la construction de modèles dynamiques et quantifiés, débouchant sur la simulation et la projection.

Du paradigme systémique sont issus plusieurs outils d'analyse : l'approche systémique d'une part qui vise à fournir une représentation de la structure et du fonctionnement d'un système et la dynamique des systèmes d'autre part, qui s'attache à modéliser la trajectoire du système à l'aide d'outils de simulation en particulier (Tafani, 2010).

De ce fait, l'approche systémique peut être définie d'une part, selon Moine (2008) par « *une démarche conceptuelle, méthodologique et pratique qui permet d'analyser l'agriculture du tout aux parties et des parties au tout, en convoquant les différents champs d'étude qui s'appliquent à l'objet* ». Située

entre holisme et réductionnisme, l'approche systémique est donc une approche globale limitée par l'identification des frontières de l'objet (Moine, 2008).

Selon Donnadiou et Karsky (2002), la systémique « *est une nouvelle discipline qui regroupe les démarches théoriques, pratiques et méthodologiques, relatives à l'étude de ce qui est reconnu comme trop complexe pour pouvoir être abordé de façon réductionniste, et qui pose des problèmes de frontières, de relations internes et externes, de structure, de lois ou de propriétés émergentes caractérisant le système comme tel, ou des problèmes de mode d'observation, de représentation, de modélisation ou de simulation d'une totalité complexe* ».

### ***B. La systémique : une méthode***

La systémique est non seulement une théorie, mais aussi une pratique et une manière d'aborder la complexité. Elle constitue une approche novatrice tant dans sa démarche générale que dans les outils employés.

#### **a] La démarche générale**

Selon Donnadiou et Karsky (2002), la démarche se déroule par étapes. D'abord l'observation du système sous divers aspects, puis l'analyse des interactions et des chaînes de régulation la modélisation du système en tenant compte de son évolution et finalement la simulation et la confrontation à la réalité (expérimentation) pour obtenir un consensus.

Une telle démarche doit être à la fois prudente et ambitieuse (Donnadiou et Karsky 2002) : prudente en ce qu'elle ne part pas d'idées préétablies mais de faits qu'elle constate et que l'on doit prendre en compte et ambitieuse en ce qu'elle recherche la meilleure appréhension possible des situations, ne se contente ni d'approximations, ni d'une synthèse rapide, mais vise à comprendre et à enrichir la connaissance.

#### **b] Les outils**

- ***La triangulation systémique***

Adaptée à la phase d'investigation d'un système complexe, la triangulation va observer celui-ci sous trois aspects différents mais complémentaires, chacun lié à un point de vue particulier de l'observateur (Donnadiou et Karsky 2002).

- L'aspect fonctionnel est surtout sensible à la finalité ou aux finalités du système. On cherche spontanément à répondre aux questions : que fait le système dans son environnement ? A quoi sert-il ?
- L'aspect structural vise à décrire la structure du système, l'agencement de ses divers composants. L'accent est mis bien davantage sur les relations entre les composantes que sur les composants eux-mêmes, sur la structure que sur l'élément.
- L'aspect historique (ou dynamique) est lié à la nature évolutive du système, doté d'une mémoire et d'un projet, capable d'auto-organisation. Seule, l'histoire du système permettra de rendre compte de certains des aspects de son fonctionnement.

- **Le découpage systémique**

Selon Donnadiou et Karsky (2002), le découpage ne cherche pas à descendre au niveau des composants élémentaires mais à identifier les sous-systèmes qui jouent un rôle dans le fonctionnement du système. Cela suppose de définir clairement les frontières de ces sous-systèmes pour faire ensuite apparaître les relations qu'ils entretiennent entre eux ainsi que leur finalité par rapport à l'ensemble.

Cependant, pour réaliser le découpage de la manière la plus pertinente possible, on peut s'appuyer sur quelques critères :

- **le critère de finalité** : quelle est la fonction du module par rapport à l'ensemble ?
- **le critère historique** : les composants du module partagent-ils une histoire propre ?
- **le critère du niveau d'organisation** : par rapport à la hiérarchie des niveaux d'organisation, où se situe le module étudié ?
- **le critère de la structure** : certaines structures ont un caractère répétitif et se retrouvent à plusieurs niveaux d'organisation.

Il faut aussi noter l'existence d'autres outils mobilisés pour l'analyse, entre autres, on trouve « l'analogie », « le langage graphique » et la « modélisation ».

## 2. Analyse de la durabilité

« [...] Une agriculture capable d'évoluer indéfiniment vers une plus grande utilité pour l'homme, vers une meilleure efficacité de l'emploi des ressources et vers un équilibre avec le milieu qui soit bénéfique à la fois pour l'homme et pour la plupart des autres espèces [...] ».

(HARWOOD, 1990 in Bonny, 1994)

### A. Qu'est-ce qu'une analyse de durabilité ?

Le concept de durabilité a été introduit en 1992 à Rio à l'occasion de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement durable. Le rapport « Notre avenir à tous », de la commission mondiale de l'environnement et du développement connu sous le nom « Rapport Brundtland », avait défini la durabilité comme « *le développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la possibilité pour les générations à venir de satisfaire les leurs* » (Commission mondiale de l'environnement et du développement, 1987).

Une autre définition donnée par « Le Plan Bleu » de la durabilité qui est une combinaison de la définition du rapport Brundtland et de celle de la FAO est la suivante : c'est « *un développement respectueux de l'environnement, techniquement approprié, économiquement viable et socialement acceptable, permettant de répondre aux besoins des générations présentes sans compromettre la possibilité pour les générations futures de satisfaire les leurs* ». (Plan bleu, Centre d'activité régionale, 2005).

Par conséquent, le concept de la durabilité repose, d'après ces définitions, sur quatre composantes de base : l'environnement, la société, l'économie et les territoires. Selon le rapport du Plan Bleu (2005), on y peut ajouter les politiques et les institutions, représentatives d'une société et de la traduction de ses souhaits en actions.

Ainsi, le concept de durabilité peut être considéré comme étant « *la résultante d'une société et de sa capacité à traduire ses désirs en réalités, conformément à ses préoccupations environnementales et économiques* » (Plan bleu, Centre d'activité régionale, 2005). Il est donc important d'en mesurer la durabilité et d'explorer les résultats possibles des actions actuelles afin d'éviter les problèmes socio-économiques et environnementales dans le futur.

### ***B. Evaluation de la durabilité***

Comme dans tout autre secteur, l'évaluation de la durabilité de l'agriculture a fait l'objet de nombreux travaux de recherche et a abouti à la formulation de diverses grilles d'indicateurs. Selon Zahm et al. (2005) ces grilles d'indicateurs de durabilité, qui ont été produites par des chercheurs et des professionnels du développement agricole (méthode IDEA, IDERICA, FARRE, CIVAM), sont toutes déclinées à l'échelle de l'exploitation et s'accordent sur une même vision de l'agriculture durable : c'est une agriculture multifonctionnelle, qui au-delà de sa fonction première de production remplit une fonction socio-territoriale et rend des services environnementaux.

#### **a] Notion d'indicateur**

Les définitions pour qualifier un indicateur sont nombreuses mais toutes directement liées à l'objectif assigné à l'indicateur. Dans la littérature scientifique, les indicateurs ont des appellations très diverses : variables, paramètres, mesures, mesures statistiques, indices, compteurs, signes révélateurs. Zahm et al. (2005) ont opté pour la définition suivante : « *les indicateurs sont des variables qui fournissent des renseignements sur d'autres variables plus difficiles d'accès. Ils servent aussi de repère pour prendre une décision* ».

L'évaluation de la durabilité de l'agriculture, d'après Zahm et al. (2005), amène à établir des indicateurs combinant les dimensions suivantes :

- **systemique** : il s'agit d'appréhender simultanément les aspects économiques, environnementaux et sociaux de l'agriculture,
- **temporelle et spatiale** : il s'agit d'évaluer des effets susceptibles de se manifester dans le temps et dans l'espace, un système apparemment équilibré pouvant générer des déséquilibres à terme ou localement,
- **éthique** : la durabilité se fonde sur un système de valeurs, comme la nécessité de la conservation du patrimoine naturel et humain ou du moins son usage le plus économe possible.

Quant à ses caractéristiques, un indicateur se doit d'être objectif et scientifiquement fondé, pertinent par rapport à la problématique étudiée, sensible, facilement accessible et compréhensible (Girardin *et al.*, 1999 in Zahm et al. 2005).

#### **b] Méthodes d'analyse**

En France, depuis 1996, un ensemble de travaux pluridisciplinaires de recherche ont permis de décliner concrètement le concept de durabilité en agriculture en indicateurs. Selon Zahm et al. (2005), les résultats de ces travaux ont conduit d'une part à l'élaboration de la méthode IDEA (Indicateurs de Durabilité des Exploitations Agricoles) (Vilain *et al.*, 2003 in Zahm et al. 2005) qui offre un contenu opérationnel à la notion de durabilité à l'échelle de l'exploitation ainsi qu'à la méthode IDERICA (Girardin, 2005 in Zahm et al. 2005), conçue comme un outil d'évaluation à l'échelle nationale.

La méthode des Indicateurs de Durabilité des Exploitations Agricoles (IDEA) a été conçue pour permettre un diagnostic de durabilité des exploitations agricoles à partir d'enquêtes directes auprès des

exploitants (Vilain et al., 2003 in Zahm et al. 2005). Les fondements théoriques de cette méthode trouvent leur origine dans l'approche systémique utilisée dans les sciences agronomiques.

Selon Zahm et al. (2005), cette méthode est structurée en objectifs regroupés au sein de trois échelles de durabilité. Chacune de ces trois échelles est subdivisée en trois ou quatre composantes (soit 10 composantes au total), regroupant elles-mêmes 41 indicateurs. Les objectifs de l'échelle agro-écologique se réfèrent aux principes agronomiques de l'agriculture intégrée (Viaux, 1999 in Zahm et al., 2005). Ils doivent permettre une bonne efficacité économique pour un coût écologique aussi faible que possible. Ceux de l'échelle de durabilité socio-territoriale se réfèrent davantage à l'éthique et au développement humain, caractéristiques essentielles des systèmes agricoles durables. Enfin, les objectifs de l'échelle de durabilité économique précisent des notions essentielles liées à la fonction entrepreneuriale de l'exploitation.

La méthode IDEA a été un support de réflexion pour la réalisation de nouveaux travaux de recherches. L'objectif était de contribuer à évaluer le niveau de durabilité des exploitations agricoles françaises par grands systèmes de production et par région. Ces travaux ont débouché sur une nouvelle méthode IDERICA (Girardin *et al.*, 2004 in Zahm *et al.*, 2005) qui repose sur la transposition ou l'adaptation des indicateurs de durabilité de la méthode IDEA afin d'analyser non plus la durabilité d'une exploitation agricole individuelle mais la durabilité de l'agriculture à l'échelle nationale (Zahm *et al.*, 2005).

La méthode IDRICA s'appuie sur les informations contenues dans les bases de données du Réseau d'Information Comptable Agricole (RICA) et du Recensement de l'Agriculture (RA). Elle comporte 21 indicateurs calculables et validés à partir des données du RICA et/ou du RA. Il s'agit de 9 indicateurs pour l'échelle agro-écologique, de 6 indicateurs pour l'échelle socio-territoriale et de 6 indicateurs pour l'échelle économique (Girardin *et al.*, 2004 in Zahm *et al.*, 2005).

### **III. Pourquoi le recours à l'approche systémique pour l'analyse des filières agricoles ?**

Dans le code rural, l'article 2 de la loi du 30 décembre 1988, relative à l'adaptation de l'exploitation agricole à son environnement économique et social, précise que l'agriculture est un système complexe qui est défini dans le sens élargi du terme, ainsi :

*«Sont réputées agricoles : toutes les activités correspondant à la maîtrise et à l'exploitation d'un cycle biologique de caractère végétal ou animal et constituant une ou plusieurs étapes nécessaires au déroulement de ce cycle, ainsi que les activités exercées par un exploitant agricole qui sont dans le prolongement de l'acte de production ou qui ont pour support l'exploitation».*

Le dernier point de cet article fait notamment référence à la vente directe et aux services agritouristiques qui se sont développés sur les exploitations agricoles (Mazoyer et Roudart, 2002 in Tafani, 2010).

Dans le même sens, Dauphiné (2003) nous rappelle qu'« *il est possible de reconnaître quatre formes de complexité [...], ces formes [...] ne s'excluant pas, bien au contraire. Les phénomènes [...] réels sont souvent une résultante de ces complexités* ».

- Par priorité, Dauphiné (2003) identifie, a priori, une complexité dite «structurelle», qui dépend « *de la multiplicité des interactions qui unissent les différentes composantes d'un phénomène géographique, mais aussi de leur nature* ».

L'agriculture peut être considérée comme le résultat d'une combinaison de phénomènes biologiques et de phénomènes sociaux. Qu'on l'analyse par le biais des sciences du vivant et/ou par l'angle des sciences sociales, sa dynamique est conditionnée par de multiples variables relevant de chacune de ces deux sphères. Ces variables concernent, entre autres, les politiques agricoles, les conditions édaphiques, biologiques, climatiques, techniques, socio-économiques et organisationnels. Par ailleurs, tous ces éléments sont en interaction entre eux, ce qui fait précisément la complexité structurelle du secteur agricole.

- Deuxièmement, Dauphiné définit deux autres dimensions : les complexités d'échelles et de niveaux qui sont liées. L'imbrication des niveaux spatiaux, l'imbrication des divers niveaux d'organisation et les relations entre le global et le local engendrent de la complexité.

Avant les années 80, les chercheurs en agriculture se focalisaient sur des études dans des espaces délimités, observant l'agriculture à l'échelle spatiale la mieux adaptée à leurs problématiques. Depuis, leurs analyses convergent vers des approches multi-scalaires, de la parcelle à la région. Ces différentes échelles spatiales sont imbriquées les unes aux autres et renvoient à l'emboîtement des niveaux d'organisation de l'activité agricole. Ainsi, à la complexité due à l'imbrication des échelles d'observation vient se superposer sur une complexité due à la diversité des niveaux d'organisation (Tafani, 2010). Pour mieux illustrer cela, on reprend l'exemple de l'alimentation dans le monde que développe Charvet (2004), cité par Tafani (2010) et qui prouve « *qu'elle dépend de la coordination entre les différents niveaux d'organisation de la production agricole : mieux nourrir la planète, compte tenu de l'accroissement démographique, passe par la recherche indispensable de meilleurs rendements agricoles qui permettront d'augmenter la production agricole mondiale tout en respectant l'environnement. Or les progrès techniques dans ce domaine impliquent et dépendent des encadrements socio-économiques adaptés aux agricultures et aux agriculteurs* » pour que ces derniers aient l'intérêt mais aussi les moyens de mettre en œuvre ces innovations (Dufumier, 2004 in Tafani, 2010). A partir de cet exemple, on voit bien comment les pratiques mises en œuvre au sein d'une exploitation agricole peuvent impacter la durabilité de l'agriculture et du système alimentaire à petite échelle (de l'exploitation et de la région agricole) et même à grande échelle (niveau planétaire).

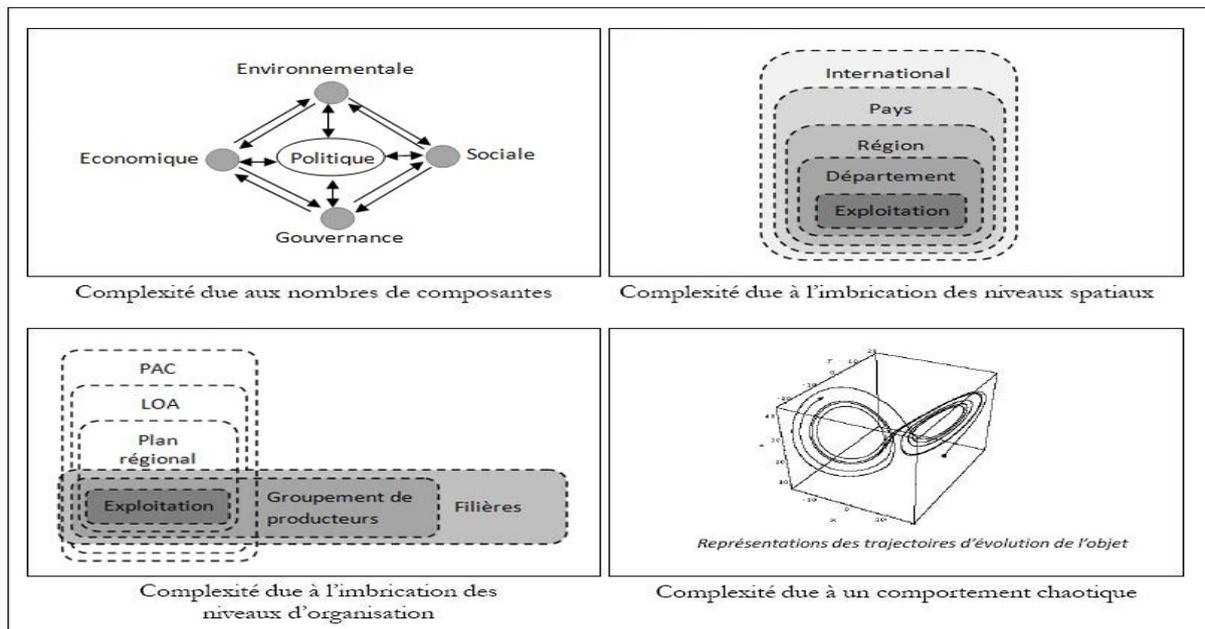
Selon Tafani (2010), ces niveaux d'organisation ne coïncident pas systématiquement avec les échelles spatiales. Si on considère l'exploitation agricole comme un niveau d'organisation, elle est aussi liée à l'organisation de l'agriculture politique verticale à des niveaux supra. Dans le cas de la France, elle dépend de la PAC décidée à Bruxelles, de la Loi d'Orientation Agricole (LOA) française et des politiques d'aménagement du territoire, lesquelles sont de plus en plus déclinées localement, par région et même par territoire au sens de la Loi d'Orientation et d'Aménagement et de Développement des Territoires (Tafani, 2010). Donc, on peut conclure que s'appliquent localement des règles nationales et internationales portées par des acteurs distants. Au plan horizontal, l'exploitation agricole est aussi liée à d'autres formes d'organisation telle que les groupements de producteurs, de syndicats agricoles et autres associations (Torre et Filippi, 2005 in Tafani, 2010).

- Enfin, la quatrième dimension de la complexité dont parle Dauphiné est liée à la non linéarité de la dynamique agricole : « [...] *la complexité provient dans ce cas du comportement totalement imprévisible [...]* » (Dauphiné, 2003).

Sur le long terme, il s'avère difficile de prévoir l'évolution du système agricole. Il est en effet possible d'envisager, comme le précise Tafani (2010), qu'un changement de politique agricole puisse brusquement infléchir le développement agricole, qu'une innovation technologique appropriée par une majorité d'exploitants dans des conditions socio-économiques favorables révolutionne la production

agricole, etc. Or, les facteurs d'instabilité sont multiples et différents selon les échelles spatio-temporelles considérées, mais ce sont les stratégies des acteurs qui sont le plus souvent à l'origine des inflexions de la trajectoire de développement agricole.

**Figure 1 : Les quatre formes de complexité de l'agriculture**



Source : Auteur, inspiré de Dauphiné, 2003 et Tifani, 2010

## Conclusion

En guise de conclusion, si on devait caractériser en quelques mots l'approche de durabilité systémique par rapport aux autres approches, on pourrait dire qu'elle est :

- plus dominée par une logique ternaire ou conjonctive (qui relie) que par une logique linéaire ou disjonctive (qui sépare),
- plus centrée sur le but à atteindre (finalité) que sur la recherche des causes (causalité),
- plus relationnelle et globale qu'analytique,
- plus orientée par le présent-futur (prospective) que par le passé-présent (déterminisme),
- plus ouverte sur la diversité des réalités et la pluralité des solutions que sur la quête de certitudes et de réponses « universelles »,
- moins réductrice enfin car accueillante à l'émergence de la nouveauté et à l'invention.

Cette approche peut être considérée comme un instrument efficace pour essayer de comprendre comment fonctionne l'entreprise, l'économie, la société, l'approche systémique est de ce fait particulièrement apte à éclairer et orienter l'action des décideurs, chacun dans sa position : responsables politiques, dirigeants d'entreprises, experts, responsables associatifs, etc. Une telle approche pourra ainsi donner les remèdes dont notre société a besoin (durabilité, territorialisation, décentralisation, citoyenneté, participation, etc.), mais, faute de concepts rigoureux et de méthodologie appropriée, elle reste le plus souvent peu utilisée.

## Chapitre III : Méthodologie d'analyse

Afin de répondre aux objectifs susmentionnés, notre investigation s'inscrit dans le cadre d'une démarche de système d'analyse des activités économiques du secteur fruits et légumes, depuis la production jusqu'à la consommation, et ce en faisant appel à un concept de l'économie : la filière.

### I. La notion de filière

Le concept de filière est né à l'université de Harvard. Il a été fondé, en 1957, par Goldberg et Davis qui l'appliquent au soja, aux oranges et au blé. D'après Goldberg (1968), « *l'approche filière englobe tous les participants impliqués dans la production, la transformation et la commercialisation d'un produit agricole. Elle inclut les fournisseurs de l'agriculture, les agriculteurs, les entrepreneurs comme l'ensemble des agents permettant au produit agricole de passer de la production à la consommation. Elle concerne enfin toutes les « institutions » telles que les institutions gouvernementales, les marchés, les associations de commerce qui affectent et cordonnent les niveaux successifs sur lesquels transitent les produits* ».

Par conséquent, la filière est caractérisée par les différents maillons qui la constituent mais aussi par les flux circulant tout au long de celle-ci. D'après Malassis et Ghersi (1996) « *La filière se rapporte à l'itinéraire suivi par un produit (ou un groupe de produits) au sein de l'appareil agroalimentaire ; elle concerne l'ensemble des agents (entreprises et administrations) et des opérations (de production, de répartition, de financement) qui concourent à la formation et au transfert du produit jusqu'à son stade final d'utilisation, ainsi que les mécanismes d'ajustement des flux des facteurs et des produits le long de la filière et à son stade final.* »

Il s'en suit que l'approche filière permet l'analyse économique de la suite des actions entreprises par des acteurs afin de produire, transformer, vendre et consommer un bien. (Terpend, 1997).

Succinctement, la filière peut être appréhendée comme l'ensemble des activités chevauchées, liées verticalement pour l'appartenance à un même produit (ou produits très proches) et dont la fin est la satisfaction du consommateur (Montigaud, 1992).

L'approche filière remplit quatre rôles colossaux (Morvan, 1985) à savoir :

- une modalité de découpage du système productif ;
- un outil de description technico-économique ;
- un instrument de politique industrielle ; et
- une méthode d'analyse de la stratégie des acteurs.

Parmi les méthodes d'analyse des filières, on cite l'approche descriptive, l'approche fonctionnelle, la modélisation systémique et le modèle SCP. Dans ce qui suit, nous passerons en revue les bases théoriques de ce dernier modèle appliqué à la présente étude.

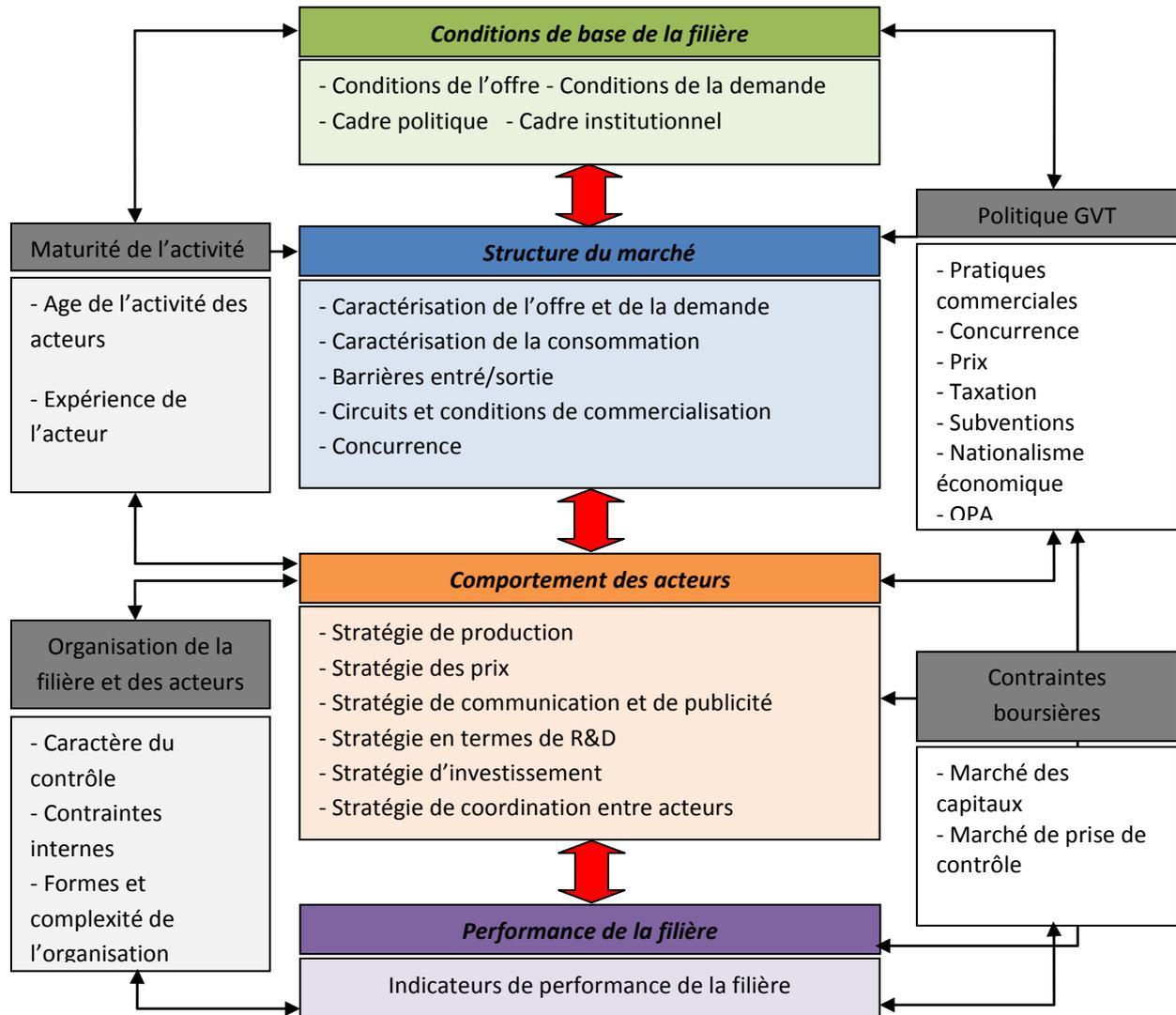


De plus, l'approche n'est pas spécifique à un secteur particulier, par contre elle est facilement adaptable à toutes les études de filières, notamment à l'étude sur la durabilité systémique des deux filières (pêche et abricot) auxquelles nous nous intéressons dans cette investigation.

### 3. Adaptation du modèle

Une infinité de variables doit être approchée pour chaque composante du paradigme. Par rapport à notre investigation, nous adopterons le modèle présenté dans la figure suivante.

**Figure 3 : Modèle SCP adapté à l'étude**



Afin d'appliquer cette méthode dans le cas de notre étude, nous ferons appel aux indicateurs suivants :

- Indicateurs de structure : caractéristiques de l'offre et de la demande
- Indicateurs de comportement : organisation et stratégies des acteurs
- Indicateurs de performance : transmission des prix et compétitivité

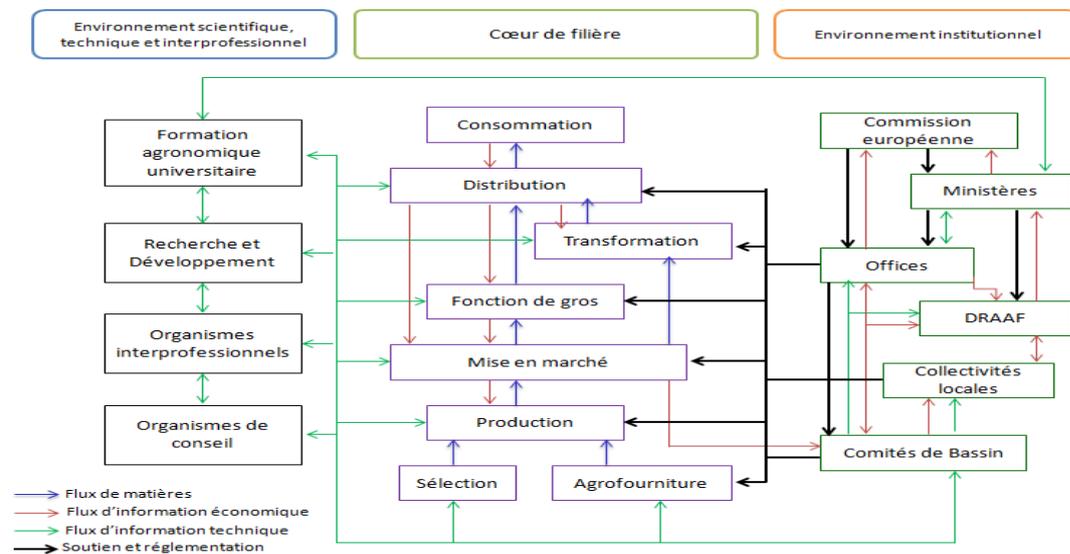
### III. Frontières de l'étude

#### 1. Présentation systémique

Pour l'application de la démarche systémique, les filières pêches et abricots peuvent être considérées comme un système composé de trois sous-ensembles (Cf. figure 4) :

- le «cœur de filière» ou système de production agroalimentaire ou encore filière de production proprement dite, va de l'élaboration des produits depuis la fourniture des intrants et des plants jusqu'aux marchés de consommation finale. Son fonctionnement résulte de la combinaison des relations et des interactions entre les différents acteurs constitutifs (production, mise en marché, distribution, consommation). Les décisions et les stratégies des différents acteurs qui entrent en jeu subissent l'influence de leur environnement schématisé par deux autres sous-ensembles ;
- les institutions (Communauté européenne, ministères de l'Agriculture et du Commerce extérieur, etc.), les offices et les différentes organisations nationales et locales qui sont chargés de concevoir et de mettre en œuvre les politiques agricoles et économiques.
- enfin, dans l'environnement scientifique et technique, les organismes de conseil et de formation ont pour fonction de produire des innovations scientifiques et techniques, de les développer, de les transférer ou d'émettre des informations en direction des différents groupes d'acteurs.

Figure 4 : Organisation générale des filières fruits et légumes



Source : Jeannequin et al. 2010

Un tel découpage, réducteur par nature, permet à la fois de prendre en compte les différents processus et leurs techniques afférentes, de positionner chaque groupe d'acteurs dans son environnement et de repérer les contraintes subies. Les liens entre les différents acteurs sont principalement des flux d'échange de produits, de services et d'informations. Les acteurs intervenant dans l'organisation sont impliqués également dans les flux monétaires et les échanges d'informations réglementaires et institutionnelles. Ainsi, le schéma (figure 4) d'organisation des filières permet de repérer :

- les flux de matières correspondant à l'ensemble des produits frais et transformés allant de l'amont (agrofourniture/production) vers l'aval (les consommateurs),

- les flux d'informations techniques émanant principalement des instances de la recherche, des centres techniques, des instances de développement et de conseil et des interprofessions,
- les flux d'informations économiques destinés à améliorer l'adéquation entre production et consommation,
- et enfin, les flux d'informations réglementaires et de soutien économique émanant de l'environnement institutionnel.

## 2. Cadrage de l'étude

Dans un premier temps, afin de bien cadrer notre champ d'analyse, la délimitation des frontières de l'étude s'avère primordiale. Ainsi le cadrage de notre étude sera présenté comme suit :

- Frontières verticales :

Notre analyse va concerner la filière abricot et pêche de la production jusqu'à la distribution. La partie consommation sera abordée d'une manière assez succincte, parce qu'il existe une autre équipe chargée d'étudier la consommation en détail.

- Frontières horizontales :

Notre étude s'intéresse à l'analyse de deux filières pêches et abricots frais ainsi que transformés, et ce, afin d'analyser une hypothèse de complémentarité des deux branches d'activité de ces filières.

- Frontières spatio-temporelles

L'étude porte sur les filières pêches et abricots en France : LR, PACA et RA (délimitation géographique), ainsi qu'une analyse dynamique sur des séries temporelles, afin d'analyser le passé, comprendre le présent et prévoir le futur.



# **Partie II :**

## **Résultats et discussions**



# Chapitre IV : Marché mondial des abricots et pêches

## Introduction

Dépendante de plusieurs paramètres dont la conjoncture économique, les aléas climatiques, les comportements alimentaires des consommateurs, la filière française des fruits à noyaux doit être réactive et innovante pour s'adapter à ces situations, se développer et faire face à une concurrence de plus en plus accentuée dans le marché mondiale.

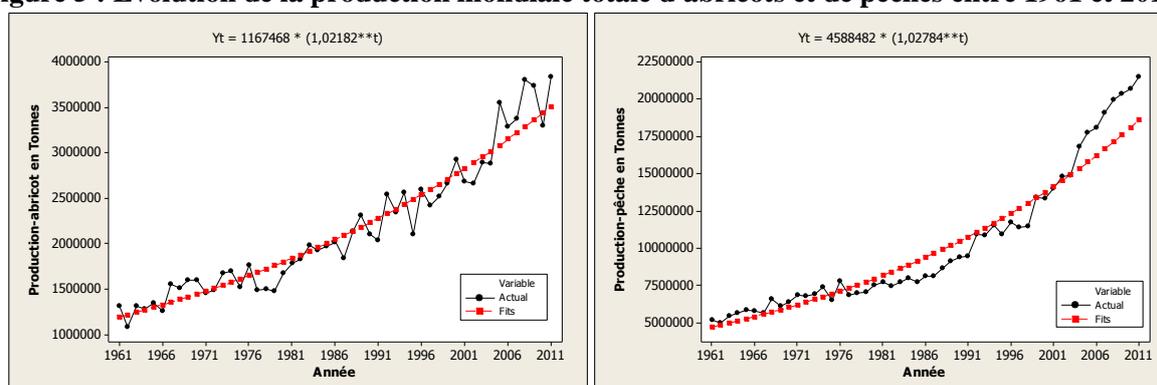
La France est le 6<sup>ème</sup> producteur d'abricot au niveau mondial, le 3<sup>ème</sup> en Méditerranée avec 263 mille tonnes, derrière la Turquie (1<sup>er</sup> producteur) et l'Italie (4<sup>ème</sup> producteur). Pour la pêche et nectarine, la France est le 8<sup>ème</sup> producteur au niveau mondial, le 5<sup>ème</sup> en Méditerranée avec 300 mille tonnes, derrière l'Italie, l'Espagne, la Grèce et la Turquie qui occupent successivement la 2<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup>, 6<sup>ème</sup> et 7<sup>ème</sup> place au niveau mondial. Cependant, on observe depuis quelques années une baisse globale de la production française due à différents phénomènes : entre autres, la baisse des surfaces cultivées, la forte concurrence des autres pays et les aléas climatiques.

## I. Production mondiale des abricots et pêches

### 1. Evolution de la production mondiale

Dans la figure 5, la ligne en couleur noire représente la production mondiale observée à partir de 1961 jusqu'au 2011 (dans la figure nommée 'Actual') et la ligne en rouge représente une modélisation exponentielle<sup>4</sup> de la croissance de la production (dans la figure nommée 'Fits'). Cette modélisation nous permet d'éliminer l'effet de l'alternance reconnue chez les arbres fruitiers et d'estimer la croissance annuelle moyenne de la production.

Figure 5 : Evolution de la production mondiale totale d'abricots et de pêches entre 1961 et 2011



Source : Auteur, à partir des données de FAOstat, 2012

La production mondiale des abricots et pêches a été relativement croissante au cours des dernières décennies du 20<sup>ème</sup> siècle et la première décennie du 21<sup>ème</sup> siècle (Figure 5). En cinquante ans, entre 1961 et 2011, la production annuelle totale d'abricot a passé de 1,3 millions de tonnes à plus de 2,9 millions de tonnes à partir de l'an 2000 pour atteindre environ 3,8 millions de tonnes en 2011, en enregistrant une croissance annuelle moyenne de l'ordre de 2,2%. Pour la pêche, la production annuelle totale a enregistré une hausse de 8,2 millions de tonnes entre 1961 et 2000 (passant de 5,2

<sup>4</sup> L'équation est  $Y_t = P * (1 + \beta)^t$  : avec  $Y_t$  la production estimée en année  $t$ ,  $P$  la production en année 0 (1961) et  $\beta$  le taux de croissance annuelle.

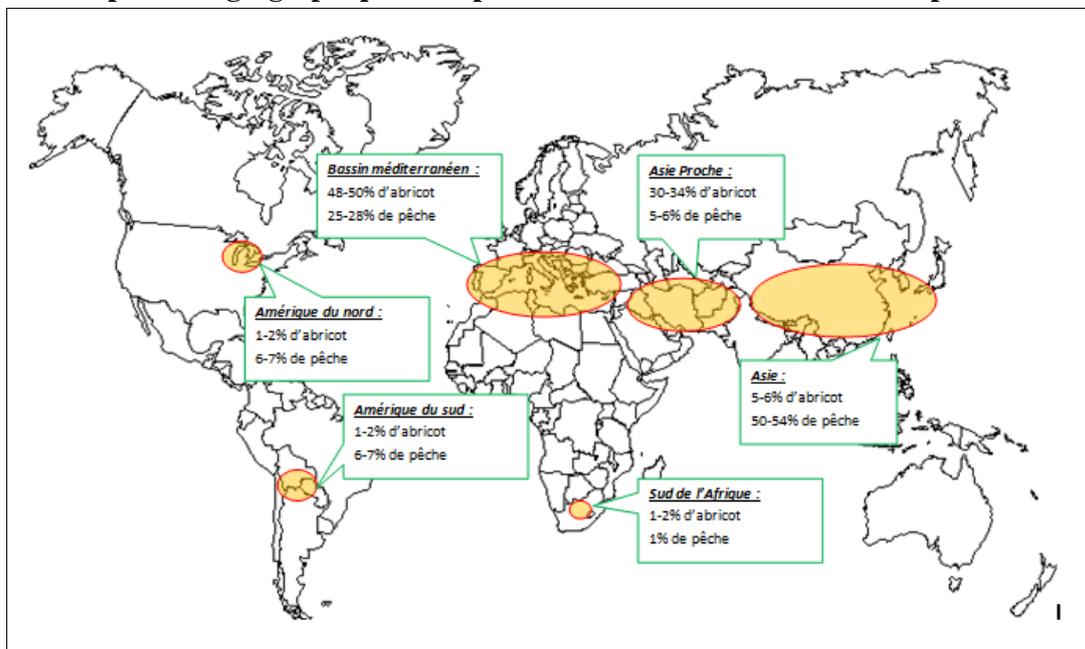
millions de tonnes en 1961 à 13,4 millions de tonnes en 2000) puis une hausse de 8,1 millions de tonnes à partir de l'an 2000 pour atteindre environ 21,5 millions de tonnes en 2011, en enregistrant une croissance annuelle moyenne de l'ordre de 2,8% sur les cinquante ans.

L'amélioration de la production est principalement due à la croissance des superficies consacrées à la culture des abricots et des pêches, mais également due à la croissance de la demande et le changement du comportement des consommateurs dont le revenu progresse et les préférences s'orientent de plus en plus vers des produits sains et pratiques, entre autres les abricots et les pêches.

## 2. Répartition géographique de la production

Les abricots et pêches sont produits dans différents pays à travers le monde, bien que la production soit principalement concentrée dans certaines zones géographiques. Selon les données de la FAO, en 2011, on compte près de 70 pays qui cultivent les abricots et 80 pays pour la pêche dans la zone de production qui s'étend de la latitude 15° à 40° Nord et 15° à 40° sud et que 97% de la production totale d'abricot et 95% de pêche sont produits dans l'Hémisphère Nord (FAOSTAT, 2012).

**Figure 6 : Répartition géographique de la production mondiale des abricots et pêches en 2011**



Source : Auteur, à partir des données de FAOstat, 2012

Pour la filière d'abricot, la FAO a estimé une superficie mondiale totale de 484.047 ha en 2011. Les pays du bassin méditerranéen constituent une région pionnière dans la production des abricots, avec environ 42% de la superficie mondiale dédiée aux abricotiers<sup>5</sup>, et la Turquie joue un rôle clé à l'intérieur de celle-ci. Les principaux pays producteurs de cette zone, en 2011, sont la Turquie (59 696 ha), l'Algérie (32 000 ha), l'Italie (19 595 ha), l'Espagne (18 727 ha), la France (13 902 ha), la Syrie (13 647 ha), le Maroc (12 687 ha) et la Tunisie (10 028ha).

En Asie, qui abrite aussi environ 40% de la superficie mondiale dédiée aux abricotiers, l'Iran possède la plus grande superficie de ce continent, après la Turquie, avec 50 177 ha, elle est suivie par l'Ouzbékistan (36 500 ha), le Pakistan (29 634 ha), la Chine (24 000 ha), le Japon (16 600 ha) et l'Ukraine (11 000 ha).

<sup>5</sup> En moyenne sur la période entre 2001 et 2011.

En ce qui concerne la filière pêche et nectarine, la FAO a estimé une superficie mondiale totale de l'ordre de 1 566 398 ha en 2011 avec une quasi-dominance de la Chine qui abrite environ 49% de superficie totale (767 346 ha). Elle est suivie de loin par les pays du bassin méditerranéen qui totalise 24% de la superficie totale : l'Italie en deuxième place avec 5,7% (88 580 ha), l'Espagne en 3<sup>ème</sup> place avec 5,2% (81 500 ha), la Grèce en 6<sup>ème</sup> place avec 2,7% (42 200 ha), l'Égypte en 9<sup>ème</sup> place avec 2% (31 255 ha), la Turquie en 10<sup>ème</sup> place avec 1,7% (26 894 ha) ; l'Algérie et la Tunisie viennent successivement en 15<sup>ème</sup> et 17<sup>ème</sup> place et la France en 20<sup>ème</sup> place avec une superficie d'environ 13 000 ha qui ne représente qu'environ 1% de la superficie totale mondiale.

Dans le continent américain, les États Unis d'Amérique occupe la 4<sup>ème</sup> place mondiale avec 3,6% (57 093 ha), suivies du Mexique en 8<sup>ème</sup> place avec 2,3% (36 409 ha), l'Argentine en 11<sup>ème</sup> place avec 1,6% (25 873 ha), le Brésil en 13<sup>ème</sup> place avec 1,3% (20 148 ha) et le Chili en 14<sup>ème</sup> place avec 1,2% (19 235 ha). En Asie, l'Iran, l'Inde, la Corée et la Pakistan abritent environ 8,5% de la superficie totale mondiale. Pour les deux filières, les principaux pays producteurs sont présentés au tableau 1.

**Tableau 1 : Les principaux pays producteurs d'abricots et de pêches au monde.**

Pays	Abricots		Pays	Pêches (y compris nectarines)	
	Production en 2011 en tonnes	Part dans la production mondiale en%		Production en 2011 en tonnes	Part dans la production mondiale en%
<b>Turquie</b>	676138	17,6	Chine	11528801	53,6
Iran	452988	11,8	<b>Italie</b>	1636750	7,6
Ouzbékistan	356000	9,3	<b>Espagne</b>	1335600	6,2
<b>Italie</b>	263132	6,9	USA	1171450	5,4
<b>Algérie</b>	205000	5,3	<b>Grèce</b>	690200	3,2
Pakistan	189420	4,9	<b>Turquie</b>	545902	2,5
<b>France</b>	154980	4,0	Iran	498346	2,3
<b>Maroc</b>	132523	3,5	<b>Égypte</b>	332487	1,5
Ukraine	119900	3,1	Chili	319919	1,5
Japon	106900	2,8	<b>France</b>	301180	1,4
Autres	1177494	30,8	Autres	3168055	14,6
Total Monde	3834475	100	Total Monde	21528690	100

Source : FAOSTAT, 2012

## II. Le commerce international

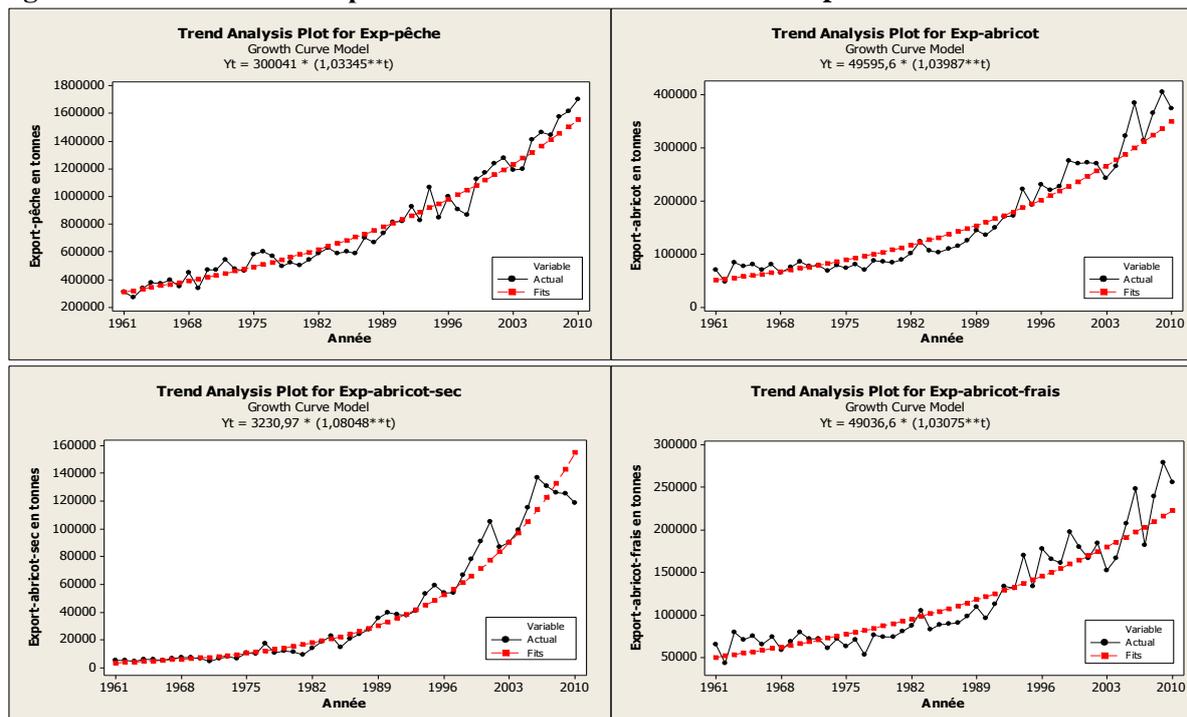
### 1. Evolution des échanges des abricots et pêches

Selon les données de la FAOstat (2012), la part des échanges d'abricot représente en moyenne entre 8 et 10% de la production mondiale totale, avec une part d'abricot sec entre 3 et 4%. Pour la pêche, la part des échanges représente en moyenne environ 8% de la production totale mondiale.

Sur le long terme, les exportations des deux fruits affichent une croissance positive. La croissance annuelle moyenne d'exportation des pêches, entre 1961 et 2010, enregistre un taux de croissance annuel moyen de 3,3%. Pour l'abricot, ce taux de croissance avoisine 4%, avec une nette différence entre le taux croissance des exportations des abricots secs qui dépasse 8% et le taux de croissance des exportations des abricots frais qui enregistre 3%.

La figure 7 montre l'évolution des exportations d'abricot et de pêche au cours des cinq dernières décennies.

**Figure 7 : Croissance des exportations mondiales d'abricots et de pêches entre 1961 à 2010**



Source : Auteur, à partir des données de la FAOSTAT, 2012

## 2. Répartition géographique des exportations des abricots et pêches

La quasi-majorité des pays exportateurs d'abricot se situe dans l'Hémisphère Nord qui participe avec une quantité qui dépasse 95% des exportations mondiales (FAOSTAT, 2012). La région méditerranéenne joue un rôle prépondérant en tant qu'exportateur d'abricot frais, d'une part, avec 70% du volume global et d'abricot sec avec environ 80% des exportations mondiales, d'autre part. Pour la pêche, environ 85% des exportations mondiales sont assurées par dix pays avec un rôle essentiel des pays du bassin méditerranéen qui participent avec environ 80% des volumes exportés.

Le calcul des deux indicateurs CR4<sup>6</sup> et CR8<sup>7</sup>, des exportations de l'an 2010 pour les deux filières pêche et abricot, montre la forte concentration du marché mondial pour ces deux fruits (pour l'abricot : CR4=60% et CR8=80% ; pour la pêche : CR4=69% et CR8=81%).

Pour les deux filières, les principaux pays exportateurs sont les suivants (Classement par rapport aux données statistiques de la FAOSTAT de 2010).

<sup>6</sup> CR4= Indice de concentration du marché : Concentration Ration 4 =  $CR4 = (\sum \text{des exportations des 4 premiers pays} / \text{Total des exportations mondiales})$ . Si  $CR4 < 50\%$  donc le marché et peu concentré.

<sup>7</sup> CR8= Concentration Ration 8 =  $(\sum \text{des exportations des 8 premiers pays} / \text{Total des exportations mondiales})$ . Si  $CR8 < 65\%$  donc le marché et peu concentré.

**Tableau 2 : Répartition géographique des exportations d'abricots et de pêches en 2010**

Abricot frais			Abricot sec			Pêche		
<i>Pays</i>	<i>Production en 2010 en tonnes</i>	<i>Part dans l'exportation mondiale en%</i>	<i>Pays</i>	<i>Production en 2010 en tonnes</i>	<i>Part dans l'exportation mondiale en%</i>	<i>Pays</i>	<i>Production en 2010 en tonnes</i>	<i>Part dans l'exportation mondiale en%</i>
France	47875	18,71	Turquie	92687	78,02	Espagne	585292	34,39
Espagne	29157	11,39	Afghanistan	5646	4,75	Italie	359598	21,13
Turquie	25845	10,10	Ouzbékistan	3673	3,09	USA	114932	6,75
Italie	22570	8,82	Pays-Bas	3048	2,57	Grèce	110576	6,50
Ouzbékistan	20551	8,03	Allemagne	2052	1,73	Chili	91916	5,40
Syrie	19418	7,59	USA	1693	1,43	<b>France</b>	48358	2,84
Grèce	16868	6,59	<b>France</b>	1280	1,08	Turquie	41392	2,43
Kirghizistan	14408	5,63	Afrique du Sud	1120	0,94	Jordanie	30629	1,80
USA	5739	2,24	Autriche	704	0,59	Chine	27802	1,63
Afrique du Sud	4965	1,94	Espagne	626	0,53	Lituanie	23718	1,39
Autres	48549	18,97	Autres	4257	3,58	Autres	267582	15,72
Total monde	255945	100	Total monde	118796	100	Total monde	1701795	100

Source : FAOSTAT, 2012

### 3. Répartition géographique des importations d'abricots et pêches

Au niveau des importations, la majeure partie des quantités échangées, environ 75% du volume total d'abricots frais, sont écoulées sur dix pays de l'Hémisphère Nord (9 dans le continent européen). En tête vient la Russie avec environ 25% de la quantité totale, suivie l'Allemagne (20%), l'Italie (7%), les l'Autriche (6%) et la France (5%). D'autre part, c'est le même constat pour l'abricot sec : 75% des quantités échangées sont écoulées dans dix pays. La Russie est toujours le premier importateur avec environ 33% de la quantité totale mondiale, suivie de loin par les Etats-Unies d'Amérique avec 10%, le Royaume-Uni (7%), l'Allemagne (6,5%) et la France avec 6% des quantités totales importées à travers le monde.

Pour les pêches, dix pays importe les deux tiers des quantités échangées, soit environ 65% des quantités totales. L'Allemagne est le premier pays importateur de pêche avec environ 17% du volume total, suivie de la Russie avec 14%, la France (7%), la Pologne (5,5%) et les Pays-Bas avec 4,5%.

Pour les deux filières, les principaux pays producteurs sont présentés au tableau 3.

**Tableau 3 : Répartition géographique des importations d'abricots et de pêches en 2010**

Abricot frais			Abricot sec			Pêche		
Pays	importation en 2010 en tonnes	Part dans l'importation mondiale en%	Pays	importation en 2010 en tonnes	Part dans l'importation mondiale en%	Pays	importation en 2010 en tonnes	Part dans l'importation mondiale en%
Russie	54850	24,58	Russie	44815	33,01	Allemagne	275400	16,83
Allemagne	45702	20,48	USA	13499	9,94	Russie	225653	13,79
Italie	16036	7,19	R-Uni	9866	7,27	<b>France</b>	115827	7,08
Autriche	14226	6,37	Allemagne	8682	6,40	Pologne	92507	5,65
<b>France</b>	11087	4,97	<b>France</b>	8079	5,95	Pays-Bas	74949	4,58
Pays-Bas	8023	3,59	Australie	4544	3,35	R-Uni	63514	3,88
Suisse	7030	3,15	Ukraine	2567	1,89	Italie	59484	3,64
A-Saoudite	5500	2,46	Pays-Bas	2660	1,96	Belgique	53733	3,28
Belgique	5360	2,40	Canada	2328	1,71	Canada	53098	3,25
R-Uni	5052	2,26	Inde	2682	1,98	USA	49667	3,04
Autres	50310	22,54	Autres	36026	26,54	Autres	572260	34,98
<b>Total monde</b>	<b>223176</b>	<b>100</b>	<b>Total monde</b>	<b>135748</b>	<b>100</b>	<b>Total monde</b>	<b>1636092</b>	<b>100</b>

Source : FAOSTAT, 2012

## Conclusions

La production mondiale des abricots a été relativement croissante au cours des deux dernières décennies (un taux de croissance annuel moyen de 2,5%). Elle s'est élevée en moyenne à plus de 3,8 millions de tonnes sur la période 2000-2011. Pour la pêche, la production mondiale a connu une forte croissance (un taux de croissance annuel moyen de 4,5%) due au développement spectaculaire de la filière chinoise, qui assure désormais la moitié de la production mondiale.

Ces deux filières se caractérisent par une concentration géographique de l'offre et une polarisation des échanges internationaux. C'est ainsi que 10 pays assurent près de 80% des exportations mondiales d'abricot frais, 95% d'abricot sec et 85% de pêche (avec successivement 65% et 80% issus de la Méditerranée). Et d'autre part, 10 autres pays importent environ 75% d'abricot frais et sec et 65% de la quantité annuellement échangée de pêche.

Dans ce cadre se posent plusieurs questions sur la structure de l'offre et de la demande françaises pour les deux filières et leur cohérence avec les attentes des consommateurs nationaux qu'étrangers ; tel est l'objet du chapitre suivant.

# Chapitre V : Marché des fruits à noyau en France (Abricot et pêches)

## Introduction

Les rosacées à noyaux en France occupent une superficie environ 55 876 hectares, soit 0,21% de la superficie agricole utilisée (SAU) et 30,1% de la superficie fruitière (Agreste-Statistiques agricoles annuelles, 2009/2010). La production des abricots vient en tête du groupe avec une superficie emblavée autour de 13 500 hectares, suivie par les prunes (12 500 ha) et les pêches avec 7 300 ha.

La France demeure l'un des principaux pays producteurs exportateurs du Bassin méditerranéen pour les abricots. Elle est le 4<sup>ème</sup> producteur méditerranéen (derrière la Turquie, l'Italie et l'Algérie et talonnée par le Maroc) et le 1<sup>er</sup> exportateur mondial (FAOStat, 2012). Sa part dans la production mondiale varie de 3,5% à 4,5% et entre 23 et 25% dans les exportations mondiales. Pour les pêches, la France est le 5<sup>ème</sup> producteur méditerranéen (derrière l'Italie, l'Espagne, la Turquie, et la Grèce) et le 6<sup>er</sup> exportateur mondial<sup>8</sup> (FAOStat, 2012). Sa part dans la production mondiale varie de 1% à 2% et entre 3 et 5% dans les exportations mondiales.

## I. Une production en perte de vitesse dans un marché de plus en plus concurrencé

### 1. Superficie du verger français d'abricot et de pêche

En 2010, la superficie des vergers en France métropolitaine était de 134 000 hectares avec un recul de -17% par rapport à la surface du verger en 2000 (162 000 hectares). Cette diminution, expliquée selon le CTIFL par les difficultés économiques subies depuis plusieurs années, concerne toutes les espèces, à l'exception des kiwis dont les surfaces sont restées stables et des noix dont les surfaces ont augmenté entre 2000 et 2010. Cependant, le rythme des disparitions d'exploitations produisant des pêches a été encore plus remarquable que celles d'abricots.

**Tableau 4 : Diminution des surfaces et du nombre des exploitations du verger français**

Espèces	Superficie en hectares			Nombre des exploitations		
	2000	2010	Variation (%) 2000-2010	2000	2010	Variation (%) 2000-2010
Kiwi	4155	4194	0,95	1058	971	-8,22
Poire	10965	5946	-45,77	3522	1869	-46,93
<b>Pêche*</b>	<b>23585</b>	<b>13744</b>	<b>-41,73</b>	<b>3088</b>	<b>1700</b>	<b>-44,95</b>
<b>Abricot</b>	<b>15452</b>	<b>14562</b>	<b>-5,76</b>	<b>3838</b>	<b>2813</b>	<b>-26,71</b>
Noix	16758	20668	23,33	3860	3334	-13,63
Pomme	56132	44524	-20,68	6355	4653	-26,78
Verger	162000	134000	-17,28	32100	22400	-30,20

\* y compris les nectarines

Source : Agreste, recensement générale agricole, 2010

Sur la même période, entre 2000 et 2010, le nombre d'exploitations produisant des fruits s'est lui aussi réduit. De 32 100 exploitations en 2000, elles ne sont plus qu'environ 22 000 en 2010 (-30%). Les exploitations produisant des pêches sont moitié moins nombreuses tandis que celles produisant l'abricot diminuent de 26% environ.

<sup>8</sup> Les données incluent les pêches et les nectarines.

En effet, cette baisse est la résultante d'une association entre l'inadaptation de l'offre française et la volonté étatique à réduire la production. Avant les années 2000, le verger français se caractérise par la dominance des variétés tardives jugées inadaptées au marché et non compétitives face à la concurrence des pays au sud de l'UE et des pays tiers. De ce fait, l'Etat français a accordé une aide financière, en 2001/02 et 2007/08, pour encourager la réduction des capacités de production dans le secteur de l'arboriculture, dans le cadre d'un plan de soutien aux producteurs de fruits et légumes.

En conséquence, la superficie totale et le nombre des exploitations ont fortement diminué, ainsi la taille moyenne des vergers par exploitation a augmenté de plus d'un hectare (toutes espèces confondues) pour atteindre près de 6 hectares en 2010 (contre 5 en 2000). Le verger d'abricot enregistre désormais une superficie moyenne de 5 Ha contre 4 Ha en 2000, tandis que la superficie moyenne est à peu près stable pour la pêche ce qui confirme les difficultés particulières rencontrées par cette filière.

**Tableau 5 : Variation de la taille moyenne des vergers par espèce**

espèces	2000	2010	Variation 2000-2010 (%)
Kiwi	3,93	4,32	10
Poire	3,11	3,18	2
<b>Pêche*</b>	<b>7,64</b>	<b>8,08</b>	<b>6</b>
<b>Abricot</b>	<b>4,03</b>	<b>5,18</b>	<b>29</b>
Noix	4,34	6,20	43
Pomme	8,83	9,57	8
Verger	5,05	5,98	19

\* y compris les nectarines

Source : Agreste, recensement générale agricole, 2010

## 2. Répartition régionale : deux filières caractéristiques du sud français.

### A. Répartition régionale du verger d'abricotier

Selon les statistiques du recensement agricole 2010, trois régions arboricoles abritent plus de 98% de la superficie d'abricotier en France, le Rhône-Alpes qui abrite environ 55,3% de la superficie totale suivie par la région Languedoc-Roussillon (28,7%) puis la région PACA avec 14,1% de la superficie totale.

**Tableau 6 : Variation du nombre et de la superficie du verger d'abricotiers en France**

Abricot	2000		2010		Variation 2000-2010 (%)	
	exploitations nombre	superficie hectare	exploitations nombre	superficie hectare	exploitations	superficie
Rhône-Alpes	1 981	8 231	1 455	8 058	-27	-2
Languedoc-Roussillon	1 143	4 839	801	4 181	-30	-14
PACA	640	2 239	437	2 048	-32	-9
Midi-Pyrénées	31	58	70	148	126	157
Aquitaine	21	39	26	52	24	34
Corse	16	33	15	52	-6	60
Pays de la Loire	3	6	0	0	-100	-100
France	3 838	15 452	2 813	14 562	-27	-6

Source : Agreste, recensement générale agricole, 2010

En dix ans, les trois premières régions productrices d'abricots ont enregistré une baisse du nombre des exploitations (-32% en PACA, -30% en Languedoc-Roussillon et -27% en Rhône-Alpes). En termes

de superficie, c'est le verger de la région Languedoc-Roussillon qui a enregistré une baisse plus importante (-14%), suivi de la région PACA avec -9%, alors que la surface dédiée à la production d'abricots en Rhône-Alpes est plus ou moins stable (-2%). On assiste aussi à une augmentation en termes de superficie ainsi que du nombre dans la région Midi-Pyrénées et l'Aquitaine (Cf. Tableau 6).

### B. Répartition régionale du verger du pêcher

Le recensement agricole 2010 a montré qu'environ 90% de la superficie de pêche en France est située dans trois régions du Sud et Sud-est. La région Languedoc-Roussillon abrite environ 47% de la superficie totale suivie par la région PACA (22%) puis la région Rhône-Alpes avec 21% de la superficie totale (Cf. Tableau 7).

**Tableau 7 : Variation du nombre et de superficie du verger de pêchers en France**

PÊCHE (y.c. nectarines)	2000		2010		Variation 2000-2010 (%)	
	exploitations	superficie	exploitations	superficie	exploitations	superficie
	nombre	hectare	nombre	hectare		
Rhône-Alpes	1 064	8 142	469	2 843	-56	-65
Languedoc-Roussillon	1 033	9 440	575	6 494	-44	-31
PACA	416	4 315	258	3 005	-38	-30
Midi-Pyrénées	321	938	186	528	-42	-44
Aquitaine	161	444	117	437	-27	-2
Corse	39	213	32	326	-18	53
Autres*	50	86	60	107	20	25
France	3 088	23 585	1 700	13 744	-45	-42

\* Limousin, Poitou-Charentes, Pays de la Loire, Centre, Bourgogne, Auvergne, Lorraine et l'Alsace.

Source : Agreste, recensement générale agricole, 2010

Entre 2000 et 2010, les trois premières régions productrices de pêche ont enregistré une baisse remarquable du nombre des exploitations (-56% en Rhône-Alpes, -44% en Languedoc-Roussillon et -38% en PACA).

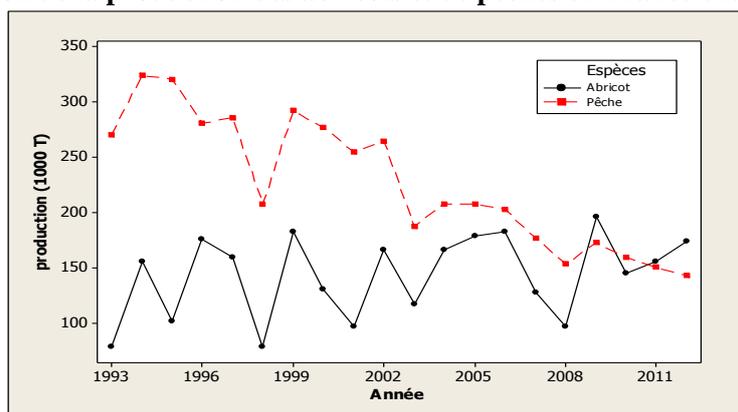
Les superficies des pêchers se sont particulièrement réduites en Rhône-Alpes (-65%) en particulier suite à des arrachages causés par le virus de la Sharka. Les régions PACA (-30%) et Languedoc-Roussillon (-31%) résistent mieux. On assiste aussi à une légère augmentation en termes de superficie et du nombre dans d'autres régions comme la région Limousin, Poitou-Charentes, Pays de la Loire et la région centre (Cf. Tableau 7).

### 3. Evolution de la production d'abricots et de pêches

Pour la production de pêches, elle a connu une baisse nette à partir du début des années 2000, elle était autour de 280 mille tonnes en moyenne entre 1993 et 2000. Puis cette production serait divisée en deux (autour de 140 mille tonnes en 2012) après une chute remarquable entre 2000 et 2012, alors que la production d'abricot reste généralement stable avec une légère tendance à la hausse.

Il faut noter aussi la forte présence de l'alternance bisannuelle qui caractérise la production des abricots et des pêches en France (Cf. figure 8).

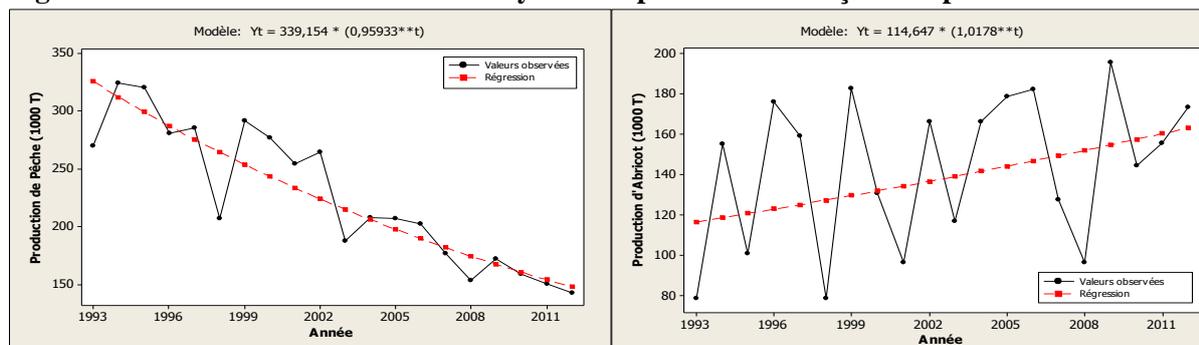
**Figure 8 : Evolution de la production des abricots et de pêches en France entre 1993 et 2012**



Source : Agreste, 2012

Sur le long terme, la production de pêche enregistre un taux de croissance annuel moyen négatif de - 4,07%. Alors que celui de la production d’abricot est de l’ordre de +1,8% (Cf. figure 9).

**Figure 9 : Taux de croissance annuel moyen de la production française de pêches et abricots**



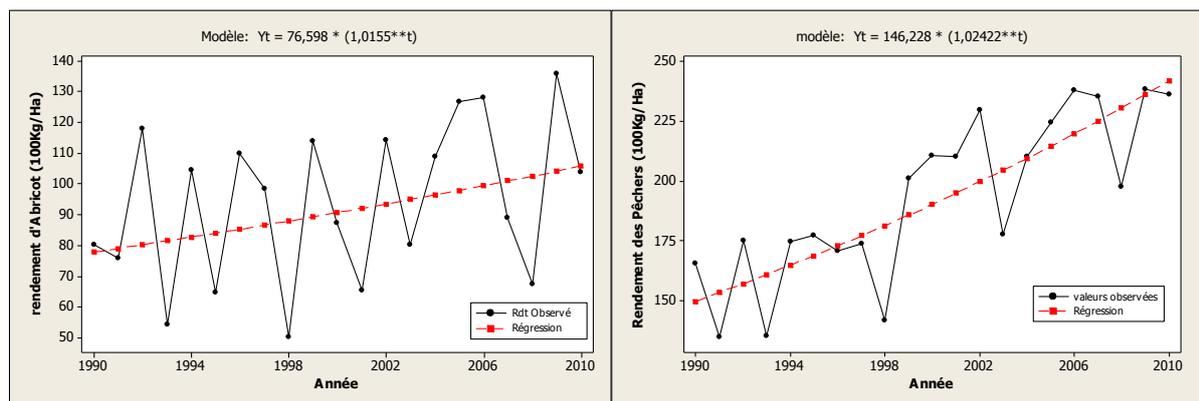
Source : Agreste, 2012

#### 4. Rendement des abricots et des pêches

Selon les données du Ministère de l’Agriculture et de l’Agroalimentaire, la superficie productive des abricots représente en moyenne, entre 2000 et 2010, 13 962 ha (la superficie totale est 15 000 ha) alors que la production totale est près de 156 mille tonnes. Ainsi le rendement des plantations productives se situe autour de 11,16 tonnes par hectare. Pour les pêches le rendement du verger français serait autour de 22 tonnes à l’hectare.

Il faut noter aussi la grande variation du rendement du verger français pour les abricots et de même pour les pêches. Mais généralement, à long terme, les rendements des deux espèces sont en hausse pour récompenser la baisse des superficies montrée avant. Les rendements d’abricotier enregistrent un taux de croissance annuelle moyen de 1,55% alors que celui du pêcher est de l’ordre de 2,42% (cf. figure 10).

**Figure 10 : Evolution du rendement du verger français d'abricots et de pêches 1990/2010**



Source : Auteur à partir des données de la FAOstat, 2012

## 5. Profil variétal d'abricot et pêche en France

Il existe une multitude de variétés se succédant durant la campagne et présentant des caractéristiques organoleptiques différentes et peu identifiées par le consommateur. Par conséquent, l'offre présente une certaine hétérogénéité et opacité pénalisante pour la filière.

L'étalement de la récolte est obtenu par la succession de variétés à époques de maturité différentes, conjuguées à la dispersion géographique du verger. La période de récolte s'étend de la semaine 21 à la semaine 35 pour l'abricot avec un cœur de campagne entre mi-juin et début août et de la semaine 21 à la semaine 40 pour la pêche avec un cœur de campagne entre mi-juin et mi-août. 80 variétés d'abricot et plus de 300 variétés de pêche se succèdent dans le temps.

### A. L'abricotier

Le verger d'abricotiers comporte entre 80 et 90 variétés inscrites au catalogue français (Cadot V. *et al.*, 2006). Les plus couramment produites en France, par ordre de récoltes :

- Early Blush, Tomcot, Orangered, Jumbocot, Kioto, Bergarouge, Polonais ou Orangé pour le bassin Languedoc-Provence.
- Principalement Bergeron en Rhône-Alpes.
- Rouge, Hélène et Royal du Roussillon

### B. Le pêcher

En France, plus de 330 variétés de pêches sont cultivées et sont produites en fonction des terroirs et du temps de maturation (Cadot V. *et al.*, 2006). Seules les couleurs blanches ou jaunes permettent aux consommateurs peu avisés de les reconnaître. 40% de variétés à chair blanche et 60% de variétés à chair jaune sont produites dans l'Hexagone.

Il va de soi que les pêches sont produites par les pêchers. Mais contrairement aux idées reçues, les nectarines, blanches comme jaunes, et les brugnons poussent également sur cet arbre fruitier.

**Tableau 8 : Répartition des superficies de pêches (y compris pavie), nectarines et brugnons entre 2000 et 2010.**

(1000 Ha)		Pêche (y compris pavie), nectarine et brugnon				
Année	Pêche hors pavie			Pavie	Nectarine et brugnon	Total
	Pêche jaune	Pêche blanche	Total			
2000	8,1	5,6	13,6	0,5	8,7	22,8
2001	7,7	5,1	12,8	0,5	8,0	21,3
2002	7,1	4,8	11,9	0,3	7,7	19,8
2003	6,9	4,6	11,6	0,3	7,8	19,7
2004	6,4	4,4	10,8	0,3	7,8	18,9
2005	6,0	4,2	10,2	0,4	7,3	18,0
2006	5,4	3,8	9,2	0,3	7,1	16,6
2007	4,8	3,5	8,3	0,3	6,9	15,5
2008	4,6	3,4	8,0	0,3	6,8	15,1
2009	4,4	3,2	7,7	0,3	6,6	14,6
2010	4,1	3,1	7,2	0,3	6,2	13,7

Source : Agreste, base de données Beyond 20/20

## 6. Caractérisation du verger français

Dans cette partie, l'objectif est de caractériser le verger français. Ce qui nous permettra de comprendre la situation actuelle des deux filières, abricot et pêche et de se projeter dans l'avenir et évaluer la capacité de l'offre à s'adapter aux nouvelles exigences du marché français et mondiale. Ainsi, ceci nous donnera un aperçu sur les caractéristiques des deux filières en termes d'âge du producteur, taille du verger et âge des plantations.

### A. Selon l'âge du producteur

**Tableau 9 : Âge du producteur selon l'espèce du verger en France (2007)**

Spécialisation	Age du chef d'exploitation	Abricotier		Pêcher	
		Nombre Exploitations (%)	Superficie (%)	Nombre Exploitations (%)	Superficie (%)
Ensemble du verger	Moins de 35 ans	8,0	8,8	7,1	7,5
	De 35 à 49 ans	40,9	48,7	42,9	48,7
	De 50 à 59 ans	36,2	32,7	35,7	34,0
	De 60 ans ou plus	14,8	9,8	14,3	9,8
	Total (Nombre/Ha)	4 703	15 316	2 940	15 857
Arboriculture dominante (50% ou plus de la SAU est en verger 9 espèces)	Moins de 35 ans	7,5	7,8	7,3	7,4
	De 35 à 49 ans	37,0	46,6	43,2	48,9
	De 50 à 59 ans	35,5	35,5	34,0	34,1
	De 60 ans ou plus	20,1	10,1	15,5	9,6
	Total (Nombre/Ha)	1 791	8 298	1 342	12 774

Source : Agreste, enquête sur la structure des vergers en 2007

Une première caractéristique de la production arboricole en France, en particulier la production d'abricots et de pêches, est la dominance des vergers dont le chef de l'exploitation dépasse l'âge de 35 ans. Plus de 92% des exploitations d'abricots sont dirigées par cette tranche d'âge (37% dirigées par des chefs ayant entre 35 et 50 ans, 35% entre 50 et 60 ans et 20% par des chefs ayant plus de 60 ans) alors que les jeunes (ayant moins de 35 ans) n'occupent que 8% des exploitations et 9% en termes de

superficie. En ce qui concerne la filière pêches, on n'observe pas de différences significatives avec les chiffres de la filière abricots (Cf. tableau 9).

### **B. Selon la taille du verger**

En termes de superficie, selon les résultats de l'enquête sur la structure des vergers français en 2007, le verger français d'abricots et de pêches est dominé par les petites exploitations.

Selon les résultats de la même enquête, en 2007, près de 7% des exploitations d'abricots ont une taille supérieure à 10 hectares et occupent 38,2% de la superficie totale. Les vergers dont la superficie est inférieure à 5 hectares représentent environ 80% du nombre total des exploitations et 35% de la superficie totale.

Pour les exploitations de pêches, près de 12,3% des exploitations ont une taille supérieure à 10 ha et occupent 67,6% de la superficie totale. Les vergers dont la superficie est inférieure à 2 hectares représentent environ 60% du nombre total des exploitations et 8% de la superficie totale.

**Tableau 10 : Répartition du verger français selon la taille des exploitations (2007)**

Variétés		Pêches		Abricots	
		Valeur	%	Valeur	%
Nombre des exploitations	<b>Total</b>	2940	100	4703	100
	<1	1186	40,3	1728	36,7
	<b>De 1 à 2</b>	571	19,4	1041	22,1
	<b>De 2 à 5</b>	507	17,2	1018	21,6
	<b>De 5 à 10</b>	314	10,7	589	12,5
	<b>De 10 à 20</b>	188	6,4	252	5,4
	<b>De 20 à 40</b>	103	3,5	57	1,2
	<b>40 &lt;</b>	70	2,4	17	0,4
Part dans la Superficie totale	<b>Total</b>	15857	100	15316	100
	<1	540	3,4	743	4,9
	<b>De 1 à 2</b>	786	5,0	1400	9,1
	<b>De 2 à 5</b>	1592	10,0	3188	20,8
	<b>De 5 à 10</b>	2200	13,9	4139	27,0
	<b>De 10 à 20</b>	2607	16,4	3356	21,9
	<b>De 20 à 40</b>	2812	17,7	1451	9,5
	<b>40 &lt;</b>	5320	33,5	1037	6,8

Source : Agreste, enquête sur la structure des vergers en 2007

### **C. Selon l'âge des plantations**

Selon les résultats de l'enquête sur la structure des vergers en 2007, le verger français d'abricots et de pêches est bien réparti entre jeunes plantations et celles en pleine production.

Les données montrent que pour la production d'abricots, environ 20% de la surface du verger est occupée par des plantations ayant moins de 5 ans (indicateur sur le renouvellement du verger), 59,5% est occupée par des plantations ayant entre 5 et 20 ans (plantations en pleine production) et que 20,7% par les vieilles plantations (part très élevée par rapport aux données de la filière pêches).

Pour la production de pêches, 21,6% de la surface du verger est occupée par des nouvelles plantations ayant moins de 5 ans, 73% est occupée par des plantations ayant entre 5 et 20 ans et que 5,4% par les vieilles plantations (Cf. tableau 11).

**Tableau 11 : Répartition du verger français selon l'âge des plantations (2007)**

Variétés	Pêches		Abricots		
	Valeur	%	Valeur	%	
Superficie en hectares	Moins de 5 ans	3430	21,6	3027	19,8
	De 5 à 10 ans	5340	33,7	3401	22,2
	De 10 à 15 ans	3715	23,4	2751	18,0
	De 15 à 20 ans	2518	15,9	2961	19,3
	De 20 à 25 ans	541	3,4	1268	8,3
	De 25 ans ou plus	313	2,0	1908	12,5
	Total	15857	100	15316	100

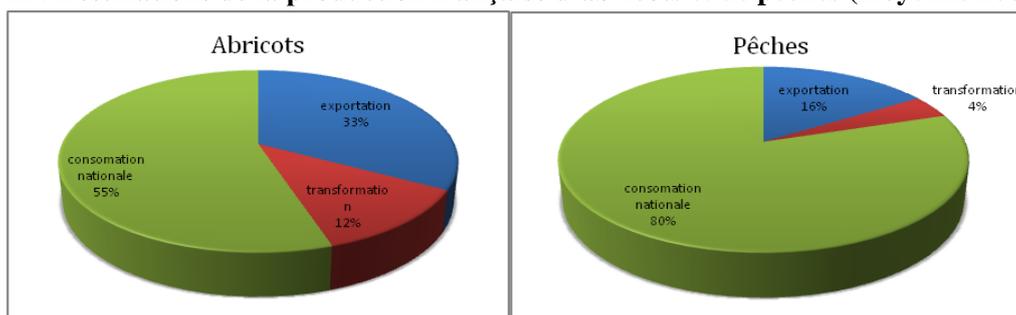
Source : Agreste, enquête sur la structure des vergers en 2007

Ainsi, ce constat sur les caractéristiques deux filières, en termes d'âge du producteur, taille du verger et âge des plantations, nous amène à nous poser plusieurs questions sur le présent et le futur de ces deux filières : la crise de production que connaissent les deux filières est-elle la résultante de cette configuration ? Quel sont les capacités d'adaptation de la production française aux nouvelles innovations technologiques ? Quelles sont les meilleures combinaisons et configurations les plus efficaces sur tous les plans : économique, social et environnemental ? La tranche des jeunes étant très faible, par qui sera assuré la durabilité de la production dans les deux filières ?

## II. Destination de la production et échange international

L'analyse des données officielles sur les destinations de la production française d'abricots et de pêches, a montré qu'en moyenne<sup>9</sup>, 55% de la production nationale des abricots est destinée au marché interne pour la consommation en frais, 33% à l'exportation, alors que 12% de la production fait objet de la transformation comme illustré dans la figure 11.

D'autre part, pour les pêches, seulement 16% de la production nationale est destinée à l'exportation et 4% fait l'objet de transformation, alors que 80% de la production est écoulee sur le marché interne pour la consommation en frais (Cf. figure 11).

**Figure 11 : Destinations de la production française d'abricots et de pêches (moyenne 2004/2010)**

Source : FranceAgriMer, 2010

### 1. Le marché national

Selon les données d'Agreste, entre 1999 et 2009, la consommation apparente de fruits frais a reculé de 6%. Cette consommation, par habitant et par an, a fortement diminué pour la pêche. En revanche, la consommation d'abricots progresse légèrement, tandis que la plupart des autres fruits, bien qu'en baisse aussi, résiste mieux. Pour la pêche, la consommation française a diminué de -23%, entre 1999 et

<sup>9</sup> Moyenne entre 2004 et 2010 calculée sur la base des données statistiques de FranceAgriMer.

2009, en passant de 246 à 200 mille tonnes, alors que la consommation d'abricot a augmenté de 12,3%, en passant de 100 à 113 mille tonnes (agreste, 2010).

**Tableau 12 : Evolution de la consommation d'abricots et de pêches en France**

	1999	2009	Evolution 1999/2009 (%)	2010	Evolution 2009/2010 (%)
Abricots	101800	113000	11	92095	-18,5
Pêches	259900	200000	-23	198400	-0,8
Ensemble des fruits	4705000	4423000	-6	4420000	-0.1

Source : Agreste, AgriMer, 2010

D'autre part, l'ensemble des acteurs des deux filières s'accorde à souligner la nature très aléatoire comme caractéristique principale du marché : tant en quantité (l'alternance de production, le nombre élevé de variétés en faibles volumes) qu'en qualité (forte hétérogénéité selon les variétés et les fournisseurs). Ainsi, cette nature aléatoire génère une très forte incertitude chez les consommateurs, comme chez les producteurs et les commerçants.

## 2. Le marché extérieur

La France demeure l'un des principaux pays producteurs exportateurs du Bassin Méditerranéen pour les abricots. Elle est le 4<sup>ème</sup> producteur méditerranéen (derrière la Turquie, l'Italie et l'Algérie et talonnée par le Maroc) et le 1<sup>er</sup> exportateur mondial (FAOStat, 2009). Pour les pêches, la France est le 5<sup>ème</sup> producteur méditerranéen (derrière l'Italie, l'Espagne, la Turquie, et la Grèce) et le 6<sup>ème</sup> exportateur mondial<sup>10</sup> (FAOStat, 2009).

En dépit de cette situation avantageuse, la production française n'a pas permis de contenir le déficit<sup>11</sup> global, particulièrement de pêches et nectarines, qui est ainsi passé de 21% en 2004 à 31% en 2011. Alors pour l'abricot, ce déficit ne dépasse pas en moyenne 10% (6% en 2004 et 9 en 2011) et il a atteint exceptionnellement 21% en 2008 (Cf. tableau 13).

**Tableau 13 : Déficit globale de la production française d'abricots et de pêches.**

(tonne)	Année	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Moyenne 2004/2011
Pêches	Production	396700	424600	387334	357762	298479	347476	321563	305012	354866
	Exportation	65362	69290	70759	61024	53885	51259	48357	43930	57983
	Importation	87981	113312	140717	108383	137599	122683	115779	116131	117823
	Déficit (%)	21	24	31	27	36	29	30	31	29
Abricots	Production	165682	176950	179812	126409	94516	190382	140574	155854	153772
	Exportation	51625	57614	63124	46794	29647	60360	47875	48687	50716
	Importation	7247	10111	11545	8952	17035	10029	11081	10770	10846
	Déficit (%)	6	8	9	10	21	7	11	9	10

Source : Agreste, statistiques annuelles

Au niveau mondial, la France tient une place importante dans les échanges commerciaux de pêches. Elle importe des quantités conséquentes tout au long de la campagne, de mai à octobre dont environ les 2/3 sont réalisés entre juin et août (32% des importations s'opèrent en juin, 20% en juillet et 14%

<sup>10</sup> Les données incluent les pêches et les nectarines.

<sup>11</sup> Le déficit est calculé par la formule suivante :

$$\text{Déficit} = [\text{Importation} / (\text{Production} + \text{Importation} - \text{Exportation})] * 100$$

en août). Les importations proviennent essentiellement des pays voisins de l'UE et de la Méditerranée (Cf. tableau 14). Parallèlement, elle exporte notamment sa production en direction de l'Allemagne et de la Belgique.

En ce qui concerne l'abricot, le volume annuel moyen importé en frais par la France représente 4% de l'importation mondiale (3<sup>ème</sup> pays importateur derrière l'Allemagne et l'Italie en Europe et 5<sup>ème</sup> mondial), alors que les quantités exportées représentent 26% (1<sup>er</sup> pays exportateur devant l'Espagne).

**Tableau 14 : Part des clients et fournisseurs de la France pour la pêche et l'abricot en 2010**

Pêches				Abricots			
Fournisseurs		Clients		Fournisseurs		Clients	
Pays	%	Pays	%	Pays	%	Pays	%
Espagne	89	Allemagne	37	Espagne	73	Allemagne	46
Maroc	4	Belgique	20	Grèce	10	Italie	16
Italie	2	Suisse	17	Italie	3	Suisse	12
Tunisie	1	Italie	13	Tunisie	2	Belgique	8
Pays-Bas	1	Espagne	4	Danemark	2	Royaume-Uni	4
Chili	1	Royaume-Uni	2	Afrique du Sud	1	Espagne	4
Belgique	1	Grèce	2	Belgique	1	Pays-Bas	3
Autres	1	Autres	5	Autres	8	Autres	7

Source : FranceAgriMer, 2010

### 3. Marché de la transformation

La transformation est un débouché important pour les fruits et légumes, très variable en pourcentage selon le produit. Les volumes de fruits destinés à être transformés par l'industrie ont été toujours limités. Ils ont reculé en France de 17% en 2009 par rapport à 1999 (Agreste, 2010). Selon les données d'Agreste, en 2009, environ 10% de la production totale de fruits est destiné à l'industrie. Les prunes à pruneaux et les pommes sont majoritaires (72%). Viennent ensuite les poires, les abricots et les pêches, dont les productions sont faibles mais encore significatives.

La transformation concerne, en premier lieu, des fruits spécialement produits pour ce débouché, on parle de produits mono-fin ou encore de produits de grandes cultures. Mais aussi pour une faible part, elle concerne les prélèvements sur le marché du frais de fruits de moindre qualité, on parle de produits double-fin. Dans le premier cas, les industries agroalimentaires sont implantées au milieu des bassins de production et entretiennent des liens étroits avec les producteurs locaux, en grande partie par le biais de relations contractuelles de long terme (cas de pavie). Dans le second cas, il s'agit d'industries utilisant des produits pouvant également être écoulés sur le marché du frais. Elles ne sont pas toujours implantées au milieu des bassins de production et leurs liens avec les producteurs évoluent lentement vers des relations contractuelles (cas de pêches et d'abricot).

**Tableau 15 : Evolution du marché de transformation des fruits (Equivalent fruit frais).**

1000 tonnes	2009	2008	1999	Evolution 2009/1999 (%)
Production	421	355	509	-17
Importation	7585	7683	5407	+40
Exportation	967	1111	1136	-15
Consommation	7019	6927	4780	+47
Soldes des échanges	-6618	-6572	-4271	+54
Soldes des échanges (Million d'euros)	-1141	-1170	-738	+55

Source : Agreste, 2010

En ce qui concerne l'abricot, les volumes destinés à la transformation représentent environ 14% de la production nationale avec une part exceptionnelle en 2007 qui n'a pas dépassé 4,3%. Selon les Agreste (2010), les quantités dédiées à la transformation reculent, notamment les volumes sous contrat dont les purée-pulpes alors que les volumes destinés au nectar d'abricot restent quant à eux stables (évolution entre 1999 et 2010).

Selon la même référence, Agreste (2010), c'est pour la pêche que les volumes destinés à la transformation reculent le moins, avec un volume qui reste autour de 4% de la production totale. Ceci peut être expliqué par l'essor du débouché vers le concentré qui permet d'absorber des volumes significatifs et reste concurrentiel au niveau mondial. De plus, la pêche entre dans la composition des nectars multi-fruits, production qui est en croissance.

**Tableau 16 : Evolution de la transformation des abricots et pêches (Equivalent fruit frais).**

tonnes	Abricot			Pêches		
	production	transformation	Transformation /production (%)	production	transformation	Transformation /production (%)
<b>2006</b>	179812	24881	13,84	387334	16261	4,20
<b>2007</b>	126409	5413	4,28	357762	11293	3,16
<b>2008</b>	94516	12097	12,80	298479	12608	4,22
<b>2009</b>	190382	26866	14,11	347476	13248	3,81
<b>2010</b>	140574	19779	14,07	321563	13201	4,11

Source : Agreste, statistiques annuelles, 2010

### III. Les prix

Les prix des abricots et pêches à l'échelle de l'hexagone sont déterminés par le jeu de l'offre et de la demande. Ces prix suivent un modèle cyclique, comme c'est le cas des autres produits de base. Cependant, les cycles semblent être plus longs que pour les autres matières premières. Ceci peut s'expliquer notamment du fait du caractère pérenne de ces deux cultures (Cf. figure 12).

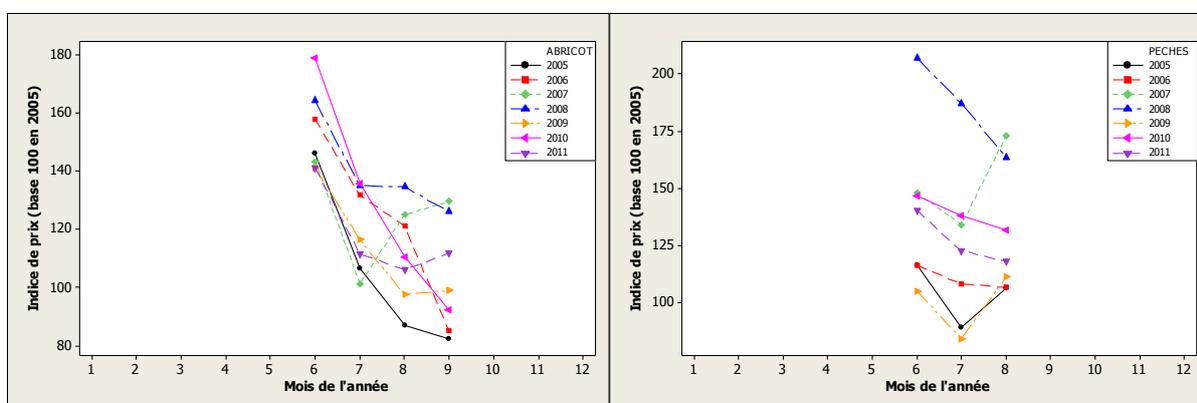
L'élasticité du prix de l'offre est assez faible car les producteurs ont besoin de temps pour atteindre une pleine productivité. Au cours des périodes de sur-offre, la capacité des producteurs à ajuster leur niveau de production d'une saison à l'autre est assez limitée car les coûts associés à la sortie de l'activité sont assez importants, ce qui continue à avoir un effet négatif sur les prix.

Les facteurs influençant l'offre peuvent être résumés entre autres par la variation des superficies cultivées, les rendements effectifs, les conditions climatiques et l'incidence des maladies. Quant à la

demande, elle est fonction des facteurs tels que le niveau de revenu des consommateurs, le prix relatif des autres fruits substitués, la qualité gustative ainsi que le changement des habitudes de consommation vis-à-vis des produits frais. Les barrières commerciales envers les pays exportateurs tiers et le niveau de production dans les pays de l'UE (Espagne et Italie) pourraient également constituer une composante significative du prix dans le marché national.

La figure 12 montre que l'indice des prix à la production d'abricot, comme celui de la pêche, est variable selon l'année tout en suivant le schéma cyclique décrit avant. Ainsi, les prix pratiqués au début de campagne sont généralement supérieurs aux prix de la suite de la campagne. Ce caractère peut être expliqué par les faibles quantités des variétés précoces sur le marché et les premiers clients sont généralement prêts à donner un prix largement supérieur.

**Figure 12 : Indice de prix mensuel à la production des abricots et des pêches entre 2005 et 2011 (base 100 en 2005).**



Source : Agreste, 2012

#### IV. Analyse SWOT

L'analyse SWOT (Strengths (forces), Weaknesses (faiblesses), Opportunities (opportunités), Threats (menaces)) est un outil d'analyse à la fois simple et très utile car il permet de déterminer les options stratégiques envisageables au niveau de chaque domaine d'activité.

Cette analyse se fait en deux phases ; la première consiste à déterminer les points faibles et forts du secteur (diagnostic interne) et la deuxième étape consiste à déterminer ses opportunités et les menaces face auxquelles se trouvent les exportations marocaines (diagnostic externe). L'analyse menée sur les deux filières, abricot et pêche, permet de mettre en évidence les principales forces, faiblesses, opportunités et menaces de la filière agrumicole comme suit :

<b>FORCES</b>	<b>FAIBLESSES</b>
<b>AU NIVEAU DE LA PRODUCTION</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Qualité gustative reconnue de quelques variétés.</li> <li>- Le renouvellement d'une partie du verger d'abricot et de pêche.</li> <li>- Existence des superficies d'extension favorables à la production.</li> <li>- Secteur qui bénéficie de plusieurs incitations et subventions publiques.</li> <li>- L'étalement de la campagne sur toute la période de production (3-4 mois/12).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le nombre élevé des variétés cultivées, donc une qualité hétérogène.</li> <li>- Les produits sont insuffisamment adaptés aux exigences du marché.</li> <li>- Vieillesse du verger.</li> <li>- Vieillesse des producteurs.</li> <li>- Surface moyenne du verger faible.</li> <li>- Rendement très faible soumis aux aléas climatiques.</li> <li>- Production exigeante en termes de main-d'œuvre.</li> <li>- Les deux produits fragiles et hautement périssables.</li> </ul>
<b>AU NIVEAU DE L'ORGANISATION</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Existence de plusieurs organisations assurant l'encadrement technique.</li> <li>- Existence des structures performantes de l'organisation commerciale (stations fruitières avec une flexibilité commerciale).</li> <li>- Contrôle et coordination performant de l'interprofession.</li> <li>- Création de : AOP-pêche et AOP-abricot.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une organisation de la filière concentrée en aval.</li> <li>- Le manque d'information sur l'évolution des marchés étrangers.</li> <li>- Atomisation de l'offre.</li> </ul>
<b>AU NIVEAU COMMERCIAL</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Importance de la demande intérieure.</li> <li>- Un marché commun avec un grand potentiel.</li> <li>- La notoriété des produits français sur quelques marchés étrangers.</li> <li>- Réactivité commerciale des stations fruitières</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Problème de logistique et du transport lié au caractère périssable.</li> <li>- Consommation dépendante du climat.</li> <li>- Polarisation de la filière entre expéditeur et grande distribution.</li> <li>- Succession des variétés sur les rayons, pas de réelle segmentation des produits.</li> <li>- Qualité hétérogène pour les clients.</li> </ul>
<b>OPPORTUNITES</b>	<b>MENACES</b>
<b>AU NIVEAU DE LA PRODUCTION</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Conditions favorables au développement de la filière d'abricot et de pêche.</li> <li>- Le manque à gagner en termes de productivité.</li> <li>- Recentrage sur des variétés performantes.</li> <li>- Développement de la qualité organoleptique.</li> <li>- Développement des produits biologiques.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les risques climatiques.</li> <li>- Risque de maladie (Sharka).</li> <li>- Augmentation des charges de production.</li> </ul>
<b>AU NIVEAU DE L'ORGANISATION</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Création des AOP permettra à l'ensemble des producteurs dans la filière d'adopter une vision unifiée et concertée.</li> <li>- L'agrégation de l'offre en amont.</li> <li>- Une nouvelle dynamique après la réforme de l'OCM fruits et légumes en 2007.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Diminution des aides communautaires et du soutien étatique.</li> </ul>
<b>AU NIVEAU COMMERCIAL</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement de la consommation sur les marchés : national, commun et mondial.</li> <li>- Des consommateurs de plus en plus exigeants pour des produits sains, pratiques et respectueux de l'environnement et de l'équité sociale.</li> <li>- Développement des débouchés sur le marché de la transformation.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Essor du hard discount, donc un prix bas et une marge très faible pour les producteurs.</li> <li>- Une forte concurrence de l'Espagne, l'Italie et des pays méditerranéens.</li> <li>- Baisse de la consommation chez les jeunes.</li> <li>- Erosion tendancielle des prix à la production.</li> </ul>

# Chapitre VI : Les filières biologiques d'abricot et de pêche : deux filières en retard

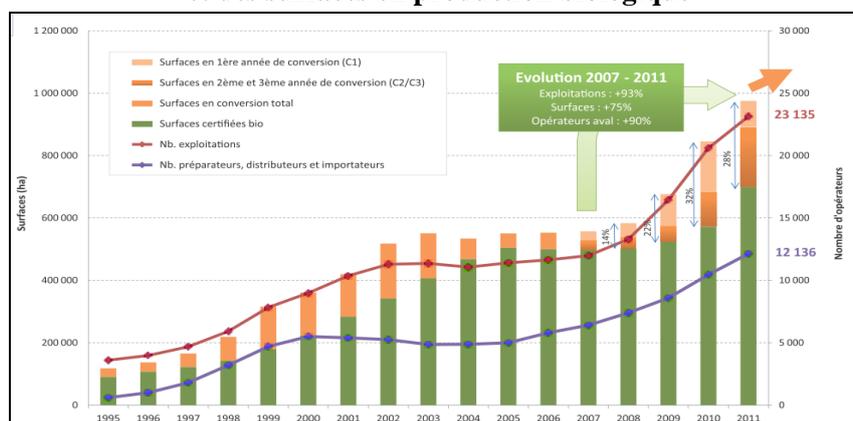
## Introduction

Malgré une demande soutenue et des politiques publiques incitatives, la France reste encore déficitaire pour certaines denrées issues de l'agriculture biologique (AB). Certes, le constat varie selon les régions et les produits, mais cette situation incite à se pencher tout particulièrement sur les défis qui se posent particulièrement en termes de production. Ce chapitre propose un état des lieux de la production biologique de distribution et de consommation en France. Il présente les soutiens publics en faveur de cette agriculture puis décrit les performances de l'AB au regard des enjeux environnementaux, sociaux et économiques. Pour finir, sont soulignés les principaux défis liés au développement de ce mode spécifique de production.

## I. Agriculture biologique en France : une alternative qui prend de l'ampleur

En 2011, selon l'agence bio (2012), la France comptait 23135 exploitations agricoles engagées en bio, soit 4,5% des exploitations françaises, avec une augmentation de 12,3% en un an. Ces exploitations couvraient environ 975141 ha, dont 699300 ha certifiés biologiques (AB) et 275841 ha en conversion (soit environ 28% du total). A partir de l'année 2000, les surfaces conduites en agriculture biologique ont continué de progresser en France avec une variation de +75% des surfaces entre 2007 et 2011, 93% en termes du nombre d'exploitations et 90% pour les acteurs en aval des filières biologiques. Les surfaces biologiques représentaient, fin 2011, plus de 3,5% de la SAU nationale, contre 3,1% en 2010.

**Figure 13 : Evolution du nombre de producteurs et autres acteurs bio et des surfaces en production biologique**



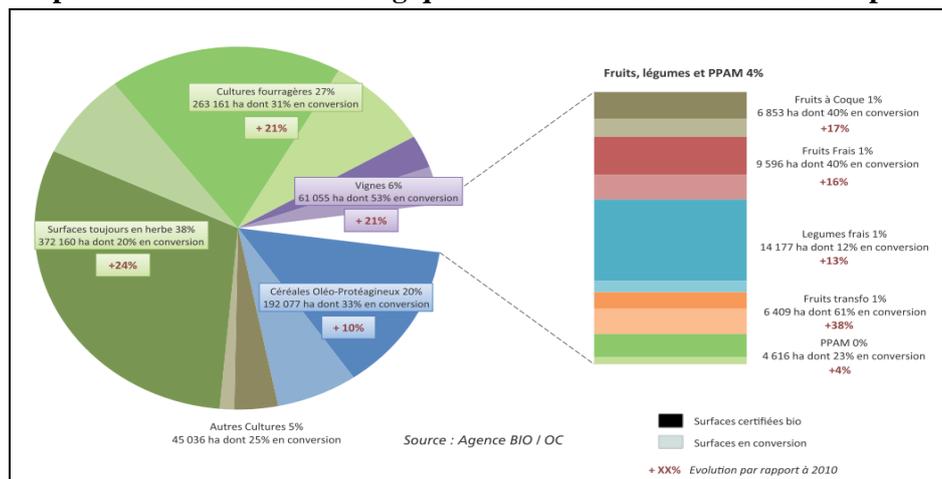
Source : Agence Bio, 2012

## 1. Une production biologique diversifiée

En France, on compte environ 975 141 ha en production biologique en 2011, 65% étaient en herbe ou en cultures fourragères, les grandes cultures en couvraient 20% et les cultures pérennes (vignes et arbres fruitiers) près de 9%.

Pour les cultures végétales, l'année 2011 a été marquée par une hausse des engagements et des surfaces totales bio quelles que soient les productions. Les plus forts taux de croissance étaient supérieurs à 20% et concernaient, la viticulture, les cultures fourragères et les cultures fruitières destinées à la transformation.

**Figure 14 : Répartition des surfaces biologiques en fonction de leur orientation principale**



Source : Agence Bio, 2012

## 2. L'aval des filières bio a continué son développement en 2011

En 2011, le nombre des entreprises de transformation et de distribution certifiées bio a été estimé de l'ordre de 11 957 unités. Le nombre de préparateurs et distributeurs bio a doublé en l'espace de 5 ans :

- 8 785 préparateurs étaient certifiés bio fin 2011 (+18% par rapport à 2010),
- 3 172 distributeurs étaient certifiés bio fin 2011 (+13% par rapport à 2010).

**Figure 15 : Evolution du nombre de préparateurs et de distributeurs certifiés bio**



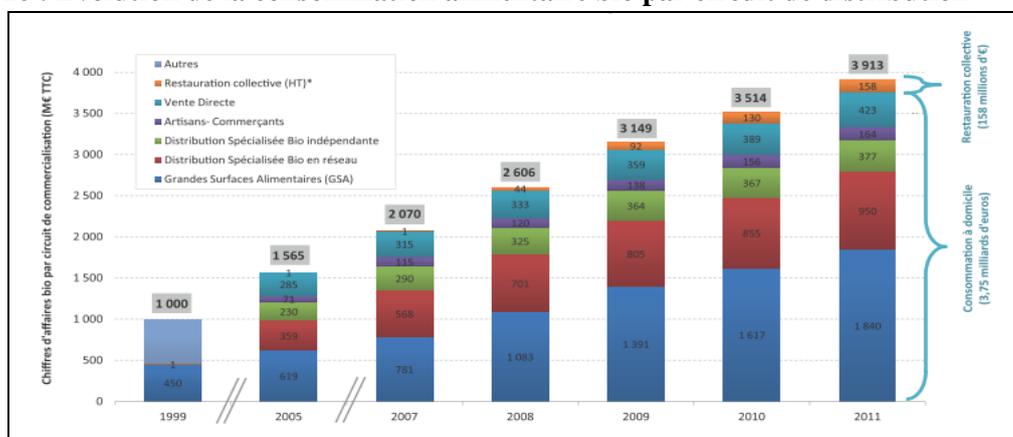
Source : Agence Bio, 2012

### 3. La consommation des produits biologiques a le vent en poupe

Avec 3,75 milliards d'euros de chiffre d'affaires en 2011 (2,1 milliards d'euros en 2007), la consommation de produits bio à domicile a atteint 2,3% du marché alimentaire total (contre 1,3% en 2007). En intégrant les achats par la restauration collective, le marché des produits biologiques génère 3,91 milliards d'euros de chiffre d'affaires.

En valeur, d'après les estimations réalisées par l'Agence BIO, la consommation des produits biologiques est structurellement en augmentation, avec une croissance moyenne de l'ordre de 10% par an entre 1999 et 2005, tous secteurs et produits confondus. A partir de 2008 et jusqu'à 2011, le marché a progressé de 47%.

**Figure 16 : Evolution de la consommation alimentaire bio par circuit de distribution**



Source : Agence Bio, 2012

## II. La filière pêche bio est en retard par rapport à la filière abricot bio

Les surfaces de fruits et légumes cultivées en bio ont quasiment doublé en trois ans. La part des surfaces de fruits et légumes en bio dans l'ensemble des surfaces dédiées à la production de fruits et légumes était de 6,9% fin 2011 (3,5% en 2008). Dans le même sens, le nombre d'exploitations et les surfaces de fruits biologiques ont plus que doublé depuis 2007. Grâce à ce rythme de conversion très soutenu, la part des surfaces de fruits biologiques dans les surfaces fruitières nationales est passée de 4,6% en 2007 à 11,7% en 2011.

Pour la filière abricot, la part des surfaces en production biologique dans la surface totale est passé de 3,5% en 2007 au double avec 7% en 2010, avec plusieurs nouveaux engagements qui assurent plus de 470 ha de plus. Cependant, la production de pêches biologiques enregistre un grand retard par rapport aux autres filières fruitières. En effet, la part des surfaces dédiées à la production biologique ne représente que 2% de la superficie totale en 2010, contre 1,2% en 2007 avec seulement une extension de 80 ha en l'espace de quatre ans.

**Tableau 17 : Evolution des surfaces en production bio d'abricots et de pêches 2007/2011**

	2007	2008	2009	2010	2011
<b>Surface de Pêche Bio (ha)</b>	183	199	239	264	335
<b>Part dans la surface totale-Pêche (%)</b>	1,18	1,32	1,69	1,99	2,60
<b>Surface d'Abricot Bio (ha)</b>	501	584	750	972	1 118
<b>Part dans la surface totale-Abricot (%)</b>	3,53	4,15	5,21	6,95	8,04

Source : Agence Bio, 2012

### III. Les politiques publiques en faveur de la production biologique

Au fil des années, les politiques soutenant le développement de l'AB se déclinent à différentes échelles et combinent interventions sectorielles et territoriales. L'UE intervient dans la régulation des marchés (certification commune et régimes d'importation). Au niveau national, les États fixent des plans d'objectifs en termes de croissance de la consommation, de croissance des parts de marché ou des parts de surface.

En France, depuis 2007, le plan d'actions « Agriculture biologique : horizon 2012 » vise les objectifs quantitatifs du Grenelle (6% de SAU en AB en 2012<sup>12</sup> et 20% en 2020), et se décline en plusieurs axes adressés à l'ensemble des acteurs des filières :

#### 1. Aides aux producteurs

Les exploitations en AB sont soutenues par deux mesures agroenvironnementales dédiées, le dispositif «Conversion à l'agriculture biologique (CAB)» et le dispositif «Maintenance de l'agriculture biologique (MAB)». Le dispositif MAB a été remplacé depuis 2010 par la mesure de soutien à l'agriculture biologique du premier pilier de la PAC pour le maintien (SAB-M) et le CAB est aussi remplacé depuis 2011 par la mesure SAB-C. Les producteurs bénéficient également d'un crédit d'impôt et d'une exonération de taxe foncière sur les propriétés non bâties pendant 5 ans dans certaines communes.

##### *A. Soutien à la conversion vers l'agriculture biologique (SAB-C)*

Après avoir notifié son activité auprès de l'Agence BIO et s'être engagé auprès d'un organisme certificateur, l'agriculteur peut demander l'aide à la conversion de son exploitation. Les montants sont fixés, par hectare, en fonction du type de culture. Les aides sont versées annuellement ; néanmoins l'exploitant s'engage à maintenir son exploitation en bio pendant au minimum 5 ans.

<sup>12</sup> Il faut noter que la part de l'agriculture biologique fin 2011 n'a enregistré que 3,5% de la SAU, soit environ 60% de l'objectif tracé du plan d'action 2007.

**Montant unitaire annuel en France métropolitaine de l'aide à la conversion vers l'agriculture biologique, pour la campagne du 16 mai 2011 au 15 mai 2012, suivant le type de culture :**

Maraîchage <sup>2</sup> et arboriculture	900 € par ha et par an
Cultures légumières de plein champ <sup>3</sup> , viticulture (raisin de cuve), plantes à parfum, aromatiques et médicinales	350 € par ha et par an
Cultures annuelles dont les prairies temporaires de moins de 5 ans <sup>4</sup>	200 € par ha et par an <sup>5</sup>
Prairies permanentes et temporaires de plus de 5 ans	100 € par ha et par an
Estives, landes et parcours*	50 € par ha et par an <sup>4</sup>

\* Cette catégorie fait son apparition en 2012. Source : Circulaire DGPAAT/SDEA/C2012-3041 du 02 mai 2012

<sup>1</sup> En totalité ou en partie, en respectant des règles bien précises. <sup>4</sup> Le gel est éligible au sein de cette catégorie mais n'est autorisé, sur chaque parcelle concernée, qu'une fois pendant les 5 années d'engagement.

<sup>2</sup> Deux cultures annuelles sur une parcelle ou abris hauts – tunnels ou serres. <sup>5</sup> Au titre des revenus de l'année précédente

<sup>3</sup> Une seule culture par an et par parcelle.

Source : Agence Bio, 2012

### ***B. Soutien à l'agriculture biologique volet maintien (SAB-M)***

Cette aide annuelle à l'hectare dont le montant varie selon le type de production, concerne les parcelles déjà converties à l'agriculture biologique et ne bénéficiant pas de l'aide à la conversion. Initialement proposée par quelques collectivités territoriales, dans le cadre du Programme de Développement Rural (PDR) 2007-2013, elle est généralisée en France métropolitaine depuis la campagne 2010 et désormais imputée sur le 1<sup>er</sup> pilier de la PAC.

**Montant unitaire annuel en France métropolitaine de l'aide au maintien de l'agriculture biologique, pour la campagne du 16 mai 2011 au 15 mai 2012, suivant le type de culture :**

Maraîchage et arboriculture	590 € par ha et par an
Cultures légumières de plein champ, viticulture (raisin de cuve), plantes à parfum, aromatiques et médicinales	150 € par ha et par an
Cultures annuelles dont les prairies temporaires de moins de 5 ans	100 € par ha et par an
Prairies permanentes et temporaires de plus de 5 ans	80 € par ha et par an
Estives, landes et parcours*	25 € par ha et par an

\* Cette catégorie fait son apparition en 2012. Source : Circulaire DGPAAT/SDEA/C2012-3041 du 02 mai 2012

La parcelle ne doit bénéficier d'aucune mesure agroenvironnementale surfacique du 2<sup>ème</sup> pilier de la PAC pour la campagne considérée.

Source : Agence Bio, 2012

### ***C. Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique***

Le crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique a été décidé en 2005, mis en place en 2006. Suite au Grenelle de l'Environnement, son doublement a été voté dans la Loi de Finances, au titre des revenus de 2009, et 2010. Dans le cas des Groupements Agricoles d'Exploitation en Commun (GAEC), le montant total du crédit d'impôt est multiplié par le nombre d'associés, dans la limite de 3.

	Base forfaitaire	Majoration par ha (dans la limite de 4 ha)	Crédit d'impôt maximal
Situation de 2006 à 2009 <sup>6</sup>	1 200 €	200 € (soit une majoration maximale de 800 €)	2 000 €
Situation en 2010 et 2011 <sup>6</sup>	2 400	400 € (soit une majoration maximale de 1 600 €)	4 000 €
Situation de 2012 et 2013 <sup>6</sup>	2 500	<i>Cumul avec les autres aides possible*</i>	2 500 €

\*Le cumul de l'aide à la conversion ou au maintien avec le crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique est désormais possible, au titre d'une même année d'activité, à condition que le total ne dépasse pas 4 000 €<sup>7</sup>.  
A compter de 2012, le crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique est à prendre en compte dans l'enregistrement comptable des aides de minimis. Leur plafond s'élève à 7 500 € sur 3 années fiscales.

<sup>6</sup> Au titre des revenus de l'année précédente.  
<sup>7</sup> Pour l'activité 2012, faisant l'objet de la demande d'aide PAC 2012 et d'une demande de crédit d'impôt au printemps 2013, le montant du crédit d'impôt est plafonné de façon à ce que le total des (aides SAB (conversion + maintien) + aides du 2ème pilier en faveur de l'agriculture biologique + crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique) ne dépasse pas 4 000 €.

Source : Agence Bio, 2012

#### D. Aides régionales à l'agriculture biologique

Depuis 2004, la majorité des Régions ont décidé de prendre en charge, au moins en partie, les coûts annuels de contrôle des producteurs biologiques, payés aux organismes certificateurs. Les communes peuvent exonérer de la taxe foncière, pendant une durée de 5 ans, les propriétés non bâties, lorsqu'elles sont exploitées en agriculture biologique.

D'autres aides existent dans certaines régions, comme l'aide à la certification des opérateurs en aval de la filière bio, les compléments régionaux ou départementaux d'aide aux investissements et à l'installation en bio, etc. ainsi que par le biais des Agences de l'eau ou d'autres collectivités territoriales. D'après l'Agence de Services et de Paiement (ASP), l'ensemble des régions métropolitaines consacre au total près de 20% des dépenses pour l'agroenvironnement.

### 2. Structuration des filières

Le fonds « Avenir Bio » (3 millions d'euros annuels pour 2008-2013) géré par l'Agence Bio finance des investissements en matériel et en appui technico-économique. Les crédits d'animation de la filière biologique sont assurés par différents dispositifs, en particulier le programme de développement rural hexagonal (PDRH).

## IV. Les performances des filières de production en AB

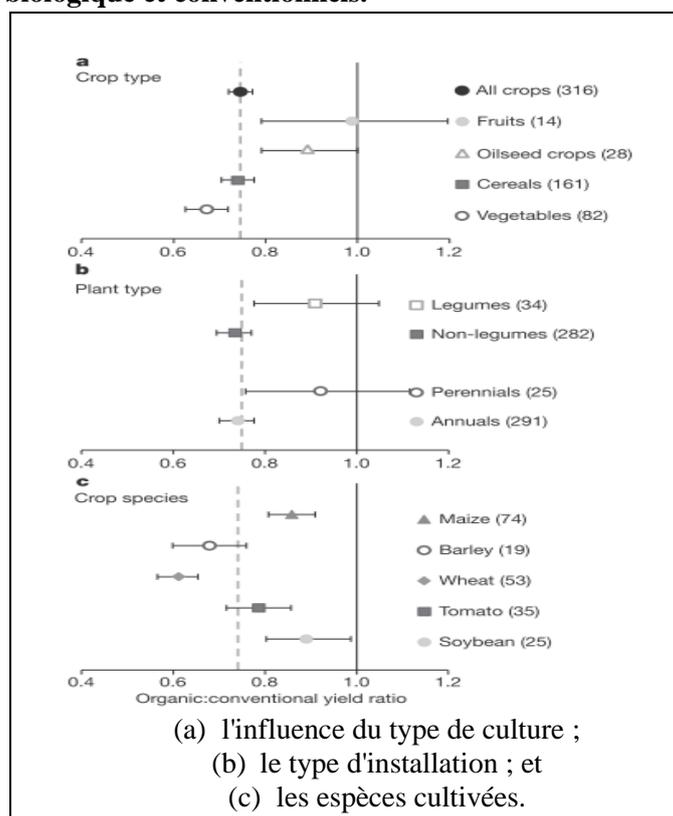
Le développement de la production en AB aujourd'hui s'appuie sur des objectifs de développement et sur les soutiens publics. Pour la mise en place et le pilotage de ces politiques, l'évaluation des performances économiques, sociales et environnementales de l'AB est primordiale. Elle l'est aussi cruciale pour les filières elles-mêmes que pour tous les acteurs de la chaîne.

### 1. Critères agronomiques et différentiel de rendement

A l'heure actuelle, les débats sur la sécurité alimentaire et la durabilité de l'agriculture conduisent à aborder la question des rendements de l'AB par rapport à ceux de l'agriculture conventionnelle (AC). Les rendements moyens sont généralement plus inférieurs à ceux de l'AC. Mais ces différences de rendement sont très contextuelles, selon le produit, le système de production et les caractéristiques

édapho-climatiques de la zone. mais globalement, les études montrent qu'on a : -25% en polyculture élevage et -47% dans les systèmes sans élevage (Kirchmann H. et al., 2008). Pour les filières fruitières, les différences de rendement sont plus faibles, mais statistiquement non significatives avec seulement -3% et pour les oléagineuse -11%. alors que les céréales et les productions maraîchères biologiques ont des rendements nettement inférieurs à ceux des cultures conventionnelles (-26% et -33% respectivement) (Seufert et al., 2012).

**Figure 17 : Influence des différents types de cultures, les types de plantes et d'espèces sur les ratios de rendement biologique et conventionnels.**



Source : Seufert et al., 2012

Toutefois, il faut admettre que la comparaison des rendements entre ces deux modes de production présente plusieurs limites. En termes statistiques, les proportions faibles des exploitations dédiées à l'agriculture biologique par rapport à l'ensemble des exploitations, tant en surface qu'en nombre, posent des problèmes de représentativité des échantillons analysés et limitent par ailleurs les possibilités d'étude de leur performance essentiellement économique (Thuriane Mahé et Fabienne Portet, Centre d'études et de prospective, 2012).

En outre, le critère d'innovation, technique et variétale, n'est pas pris en compte dans les comparaisons entre les systèmes de production. En effet, la recherche et la mise au point de nouvelles variétés végétales et animales sont davantage développées en agriculture conventionnelle et la production biologique utilise majoritairement des variétés sélectionnées pour l'agriculture conventionnelle, dont l'optimisation technique suppose l'apport d'intrants chimiques (Thuriane Mahé et Fabienne Portet, Centre d'études et de prospective, 2012).

## 2. Rentabilité et marges économiques

A priori, il faut noter le manque remarquable des études sur la comparaison entre AB et AC par rapport à la rentabilité économique de chaque filière agroalimentaire. Mais, généralement il est évident, avec quelques réserves, que les charges opérationnelles (traitement phytosanitaire, fertilisation, etc.) sont en général nettement inférieures en AB par rapport aux exploitations équivalentes en AC. En revanche, les charges de structures (liées aux équipements, à la certification, aux salaires, etc.) sont le plus souvent supérieures du fait d'un recours plus important au travail et aux équipements.

Ensuite, il faut noter que la stratégie économique des acteurs a un grand effet sur les performances dans les deux systèmes de culture. En effet, plusieurs exploitations en AB construisent leur stratégie davantage sur l'autonomie, un système de production « polyculture » et la réduction des charges que sur la maximisation des profits. Car dans ce type de systèmes de production, les producteurs peuvent également bénéficier des effets d'économie d'envergure<sup>13</sup>.

Ainsi, la bonne valorisation des produits issus de l'agriculture biologiques sur les marchés doit permettre, aux producteurs qui y adhèrent, de compenser les coûts liés à ce mode de production et de maintenir la marge des producteurs. L'accès aux marchés et l'ouverture sur l'aval des filières sont donc un élément clé du développement durable de cette agriculture.

## 3. Critères environnementaux

Analyser les performances environnementales de l'agriculture, biologique ou conventionnelle, pose un certain nombre de difficultés liées au fait que nous ne disposons ni de cadres ni d'outils d'évaluation valables pour tous les systèmes agricoles et intégrant l'ensemble des enjeux environnementaux. Certes, il existe de nombreuses méthodes de diagnostic qui permettent d'évaluer la durabilité de l'agriculture sur tous les dimensions (Méthode VDO<sup>14</sup>, Méthode PMO<sup>15</sup>, Méthode RISE<sup>16</sup>), mais aussi d'autres qui s'intéressent uniquement à l'impact environnemental de l'agriculture<sup>17</sup> (analyse de cycle de vie, DIALECTE, INDIGO, EMA, EOGÉ, etc.); pour les deux cas, cela est réalisé le plus souvent à l'échelle de l'exploitation, mais aussi parfois à l'échelle des territoires.

Par ailleurs, une approche centrée sur le produit (donc la filière) plus que sur la production seule soulève parfois des résultats controversés pour l'agriculture biologique. En effet, certains résultats partiels peuvent être avancés (Thuriane Mahé et Fabienne Portet, Centre d'études et de prospective, 2012):

---

<sup>13</sup> Il y a économie de gamme (ou de portée ou d'envergure) quand une exploitation qui produit 2 biens (ou plus) peut atteindre un volume de production supérieur ou avoir des coûts de productions inférieurs par rapport à 2 entreprises (ou plus) produisant chacune un seul bien (avec une même quantité de facteurs). En bref, des économies de gamme signifient qu'il est moins coûteux de produire plusieurs biens ensemble plutôt que séparément.

<sup>14</sup> Méthode VDO (Vers une Durabilité Opérationnelle) proposée par Rossing et al., (1997).

<sup>15</sup> Méthode PMO (Paramètres Multi-Objectifs) proposée par Vereijken (1997)

<sup>16</sup> Méthode RISE (Response-Inducing Sustainability Evaluation) développée en Suisse par Häni et al., (2003)

<sup>17</sup> Voir : Frédéric Zahm (2003) « Méthodes de diagnostic des exploitations agricoles et indicateurs : panorama et cas particuliers appliqués à l'évaluation des pratiques phytosanitaires ».

➤ **Gaz à effet de serre :**

Les émissions de gaz à effet de serre sont inférieures en AB par rapport en AC si l'on raisonne par ha, et comparables lorsqu'on les rapporte à l'unité produite !

➤ **Matière organique du sol :**

Le bilan du stockage de carbone, étroitement lié au taux de matière organique du sol, est en faveur de l'AB bien qu'il soit très variable en fonction des conditions et des pratiques.

➤ **Biodiversité :**

Plusieurs études ont démontré le rôle de «réservoirs de biodiversité» joué par les exploitations agricoles les moins intensives en intrants, et en particulier les exploitations en AB, qui combinent la grande variété des cultures et la diminution des perturbations portées à l'environnement.

➤ **Eau :**

Parmi les modes de production agricole sur le territoire en France, l'AB est le mode qui aide à réduire la présence des résidus phytosanitaires dans l'eau. Certaines pratiques de l'AB (rotations longues, utilisation d'engrais organiques et moindre apport en azote, etc.) permettent également de diminuer le lessivage des résidus (azote, phosphore), également responsable de la détérioration de la qualité des eaux.

#### **4. Critères sociaux**

Comme pour d'autres activités économiques, les critères sociaux applicables à la production en AB restent délicats à établir. Faute d'existence d'une méthode d'évaluation de performances sociales, cet aspect peut être suivi à travers l'organisation des filières de commercialisation et à travers l'impact sur l'emploi.

D'après les statistiques de l'Agence Bio sur les filières fruits et légumes en 2011, plus de 70% des producteurs en AB utilisent la vente directe comme moyen de commercialisation. Ainsi, le développement de l'AB est lié en grande partie à celui des circuits courts, caractérisés par une plus grande part du prix aux producteurs.

L'agriculture biologique se caractérise également par de plus forts besoins en main-d'œuvre (forte intensité en travail) et peut ainsi jouer un rôle pour l'emploi rural dans les zones de production.

En conséquence, faire une analyse des performances de l'AB est une tâche complexe. Les comparaisons avec les autres modes de production restent partiellement satisfaisantes, chacune des méthodes, préalablement citées, a ses lacunes. Ainsi, cette question se pose dans le cadre plus large de l'évaluation de la durabilité des systèmes de production agricole.

## **V. Les défis du développement de l'AB**

### **1. Connaissance des facteurs d'engagement et de désengagement des producteurs**

Les déterminants d'engagement et de conversion en agriculture biologique varient fortement selon les filières de production. Certains sont liés aux perceptions du métier et de ses évolutions (mesurables à travers l'économie des conventions). Les notions de « valeurs » du métier sont mises en avant comme des facteurs positifs (Thuriane Mahé et Fabienne Portet, Centre d'études et de prospective, 2012).

D'un point de vue économique, les producteurs qui adhèrent à l'AB sont motivés par la volonté de réduire les charges opérationnelles mais les changements de pratiques peuvent induire aussi une plus grande aversion au risque (risques sanitaires et climatiques).

D'autres facteurs plus extérieurs expliquent l'attractivité de l'AB. Ils sont de nature réglementaire (interdiction d'une substance active) ou encore socioculturelle (influence de conversions réussies ou non dans le voisinage). L'engagement dans d'autres démarches de qualité, particulièrement développées et fortement exigeantes en France, peut aussi expliquer que les taux de conversion en AB sont inférieurs à d'autres pays.

En revanche, l'accroissement de la charge de travail, les changements dans l'organisation du travail, le besoin de formation continue, la perte de rendement et l'apparition de nouvelles tâches peuvent être des facteurs dissuasifs, même s'ils ne sont pas observés dans toutes les productions (Thuriane Mahé et Fabienne Portet, Centre d'études et de prospective, 2012).

Dans le même sens, les principaux facteurs de désengagement seraient à l'inverse le manque d'accès à des références techniques et économiques (connaissance des marchés, prix, volumes échangés, conditions de mise en vente, etc.), les aspects réglementaires et le coût de la certification. Les contraintes techniques sont aussi liées à la taille de l'exploitation et concernent surtout les productions végétales où la difficulté à gérer les maladies et les mauvaises herbes pénalise les rendements.

Il conviendrait de mieux analyser ces facteurs d'engagement et de désengagement en AB, à travers l'économie des conventions en distinguant les facteurs conjoncturels et structurels.

## **2. Dispositifs pour la vulgarisation agricole**

A ce niveau, il faut noter que l'accès à des services d'encadrement et de conseil, avant et après l'engagement en AB, est particulièrement stratégique pour la pérennité de cette agriculture. L'amélioration du conseil en AB est donc un enjeu stratégique à développer, d'autant que l'accès reste inégal.

De plus, les agriculteurs bio ont besoin d'un encadrement intégrée à l'inverse d'une approche fragmentée (un conseil sur un problème spécifique : en fertilisation, en protection des plantes, en compatibilité, etc.). Cette approche requiert des adaptations du métier des conseillers pour renforcer et articuler des compétences variées (agronomiques, économiques et organisationnelles).

## **3. R&D au service d'une AB gagnant en productivité**

Plusieurs programmes de recherche, locaux, nationaux et internationaux sont penchés sur des études qui s'intéressent à l'amélioration de la productivité en AB. Ainsi, des progrès sur les gains de productivité et de qualité sont attendus. La démarche de construction d'un corpus de références techniques et économiques à petite échelle, local ou régional, doit pallier la difficulté à utiliser des données standardisées à grande échelle. Pour relever ce défi, le partage des connaissances et des compétences entre chercheurs, conseillers et agriculteurs est souhaitable.

## **4. Au niveau des filières**

Le développement et la diversification des circuits de distribution, des produits issus de l'agriculture biologique, doivent contribuer à sécuriser les producteurs : la contractualisation locale apparaît comme un atout majeur. Il faut aussi souligner l'importance des acteurs des circuits traditionnels (circuit long), essentiellement la grande distribution avec, d'un côté, des produits de marque de distributeurs et, de l'autre, un développement à grande échelle des magasins spécialisés sur produits biologiques.

D'un point de vue réglementaire, les normes et critères de qualité organoleptique ou encore les critères visuels doivent mieux s'adapter aux caractéristiques des produits issues de l'agriculture biologique et de préférence sur des petites échelles : locale et régionale.

## **Conclusion**

Bénéficiant d'un dispositif de soutien public et d'une grande notoriété chez les consommateurs, l'AB connaît un essor significatif, tiré par une forte demande sociétale. La recherche, l'innovation, l'encadrement technique, l'organisation des marchés et la gestion des risques restent cependant des enjeux forts pour l'avenir de ces filières biologiques. Dans ce sens, les efforts et les travaux de recherche liés aux filières de notre étude, abricot et pêche, restent encore loin d'être satisfaisants, sachons que la production reste toujours fortement dépendante des aléas climatiques donc des interventions chimiques.

Pour les acteurs et les décideurs, la conversion vers l'AB peut constituer un modèle alternatif et une expérience importante pour penser et mettre en œuvre des transitions vers des systèmes de production et de consommation agroalimentaire durables.

# Chapitre VII : Environnement politique et institutionnel

## Introduction

L'action économique publique n'est pas facile dans un secteur marqué par une très grande diversité de produits périssables et saisonniers. Jusqu'en 1996, l'intervention publique était centrée sur le retrait du marché de certaines quantités de fruits les années de surproduction et l'octroi de compensations financières aux producteurs (Dubuisson-Quellier, 2006). Cette politique a entraîné des effets pervers, certains producteurs ont adopté des pratiques de production conduisant vers une faible qualité, en se basant sur les prix de retrait.

En France, comme dans tout les pays de l'Union Européenne, l'an 2007 a constitué un tournant pour le secteur des F&L, à la suite de la réforme de l'Organisation Commune des Marchés (OCM) du secteur des fruits et légumes. Cette réforme a organisé le transfert de la réduction des risques et de gestion des crises aux organisations de producteurs, l'amélioration qualitative de la production, le soutien du secteur des fruits et légumes destinés à la transformation, la mise en place d'un régime de distribution de fruits et légumes en milieu scolaire et suppression des subventions à l'exportation pour les fruits et légumes.

Ce chapitre s'ouvre, dans la première partie, sur une description des principales caractéristiques de la PAC, les différents instruments mis en place, leurs financements et leur mise en œuvre. Dans une deuxième partie, on s'intéressera au cadre législatif communautaire et le cadre législatif français pour lequel le point «II.» donnera un petit aperçu.

## I. La Politique Agricole Commune de l'Union européenne

### 1. Principales caractéristiques de la PAC actuelle

Afin de répondre à son objectif, la Politique Agricole Commune (PAC) se base sur une panoplie d'instruments d'action, parmi lesquels on trouve les différents paiements aux agriculteurs, des aides à certains services d'intérêt général à l'ensemble du secteur et les mesures de soutien des prix du marché (OCDE, 2011).

Ces mesures de Soutien des prix du marché<sup>18</sup> (SPM) englobent elles aussi des mesures qualifiées par l'OCDE (2011) par des mesures intérieures et des mesures aux frontières<sup>19</sup>. D'autre part, on note que, parmi les caractéristiques reconnues de la PAC, les paiements aux agriculteurs sont majoritairement des montants fixes accordés qu'il y ait ou non une production sur l'exploitation.

Une autre spécificité de la PAC concerne son financement : certaines mesures sont financées exclusivement par l'UE tandis que d'autres sont cofinancées par l'UE et par les gouvernements nationaux ou régionaux. En outre, les États membres peuvent, dans une certaine mesure, mettre en

---

<sup>18</sup> Il faut noter que cette mesure qui va être détaillée dans notre rapport.

<sup>19</sup> Toutes les mesures aux frontières sont appliquées aux frontières du marché commun de l'union, ce qui donne un prix mondial supérieur au prix le plus élevé des états du marché commun.

place des dispositifs strictement nationaux sous réserve de respecter les principes de base de la politique communautaire pour les aides d'États à l'agriculture (OCDE, 2011).

## **2. Financement et mise en œuvre**

La PAC est composée de deux piliers. Le premier pilier concerne l'organisation commune de marché (OCM), qui fixe des règles pour les mesures de soutien des prix du marché (SPM) mais également pour les paiements directs. Ces mesures du premier pilier sont intégralement financées par l'union européenne avec un cycle budgétaire annuel<sup>20</sup>

Le deuxième pilier ou règlement du développement rural (RDR) de l'Agenda 2000, comporte une liste de mesures disponibles entre lesquelles les États membres peuvent choisir. Les plans nationaux et/ou régionaux de développement rural constituent la base du choix et de mise en œuvre des mesures de ce deuxième pilier. Les plans établis par les États membres, qui doivent être approuvés par la Commission, spécifient la liste des mesures choisies et leur financement correspondant par l'union européenne, ainsi que leur cofinancement national et/ou régional pendant une période de sept ans (OCDE, 2011).

Selon l'OCDE (2011), les dépenses totales de la PAC, en 2010, ont avoisiné les 53 milliards d'euros. Les fonds du premier pilier proviennent du Fonds Européen Agricole de Garantie (FEAGA) et ont représenté 80% de toutes les dépenses de l'union européenne au titre de la PAC en 2010, tandis que les fonds du deuxième pilier proviennent du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER). Ainsi, dans le cadre d'un processus dit de «modulation», une partie de l'argent du premier pilier dans l'UE-15 est affectée au financement des mesures du deuxième pilier.

Dans son rapport, l'OCDE (2011) a montré que les paiements de tous les exploitants agricoles percevant plus de 5000 euros d'aides directes sont réduits de 8% en 2010 (9% en 2011 et 10% en 2012). Ainsi, une nouvelle réduction de 4% est opérée sur les paiements d'un montant supérieur à 300 000 euros annuels. De cette manière, le financement supplémentaire obtenu peut être utilisé par les États membres pour financer et renforcer les programmes dans les domaines du changement climatique, des énergies renouvelables, de la gestion de l'eau, de la biodiversité et de l'innovation liée aux quatre domaines précédents.

Les fonds du deuxième pilier sont complétés par des fonds nationaux et régionaux mais aussi par des contributions privées aux mesures d'investissement. Les taux de cofinancement de l'Union européenne varient en fonction du pays (par exemple pour les mesures agroenvironnementales, ils sont plus élevés pour les nouveaux États membres : 85% au lieu de 55% dans les anciens États) et du type de mesure (ils sont plus élevés pour les mesures agroenvironnementales et moins élevés pour le soutien de l'investissement dans l'UE-15). Les mesures du deuxième pilier font l'objet d'évaluations régulières effectuées par les États membres selon des procédures précises établies par l'union européenne (OCDE, 2011).

## **3. Instruments d'action : mesures de soutien des prix du marché**

Les mesures de SPM englobent plusieurs mesures qu'on peut classer dans deux grands groupes (OCDE, 2011) :

- **Les mesures à la frontière** telles que les droits à l'importation et les aides à l'exportation ; et

---

<sup>20</sup> Cycle annuel du 1er novembre au 31 octobre.

- **Les mesures nationales** comme les quotas de production, les prix administrés, les achats d'intervention et l'aide au stockage privé.

La mise en œuvre de ces mesures est régie par une organisation commune de marché (OCM) unique des marchés agricoles créée en 2007 pour regrouper les 21 OCM précédentes des sous-secteurs des produits de base (OCDE, 2011). L'OCM englobe également différents schémas d'aides comme l'aide à la transformation ou à la consommation et établit des règles concernant les normes de production et de commercialisation, la reconnaissance des organisations de producteurs et d'exploitants par les États membres et la concurrence à l'intérieur du marché commun, y compris des règles s'appliquant aux aides des États. En 2010, les dépenses de l'union européenne au titre des mesures SPM ont représenté 5% des dépenses de la PAC et 6% des fonds du premier pilier (OCDE, 2011).

Le tableau 18 donne un aperçu des instruments actuellement utilisés dans l'union européenne pour un certain nombre de produits. Pour les fruits et légumes, quatre mesures sont appliquées : deux mesures au frontières (droit à l'importation et l'application des contingents tarifaires), et deux mesures nationales (les retraits du marché et les subventions à la consommation des produits spécifiques).

**Tableau 18 : Mesures de soutien des prix du marché en 2009/10**

	Blé	Autres céréales	Riz	Sucre	Fruits et légumes	Lait/produits laitiers	Viande bovine	Viande ovine	Viande porcine	Volailles/œufs
Droits à l'importation	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Contingents tarifaires	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Subventions à l'exportation	X	X	X	X		X	X		X	X
Quotas de production				X		X				
Intervention publique	X	X	X			X	X			
Stockage privé				X		X	X	X	X	
Retraits du marché				X	X					
Subventions à la consommation de produits spécifiques					X	X				

Source : OCDE, 2011)

### A. Mesures à l'importation

L'Union européenne est un marché commun qui applique des droits de douane communs à ses frontières. Selon la ligne tarifaire, les droits à l'importation peuvent avoir des taux spécifiques en euros/tonnes, des taux *ad valorem* exprimés en pourcentage du prix à la frontière ou les deux. Pour les produits agricoles, l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) a calculé que les droits de douane de la nation la plus favorisée (NPF), exprimés en équivalent *ad valorem*, sont en moyenne d'environ 14% contre environ 4% pour les produits non agricoles (tableau 19). Pour les fruits et légumes, on note que le droit moyen est environ de 11,5% et l'éventail des droits est parmi les plus vastes (entre 0 et 170%).

**Tableau 19 : Analyse résumée des droits de douane de la NPF appliqués dans l'UE, 2011**

	Droit moyen simple (%)	Fourchette de droit	Part des importations en FD* (%)
<b>Total</b>	5,3	0-205	
<b>Produits non agricoles</b>	4	0-26	
<b>Agriculture</b>	13,9	0-205	
– Production animale	23	0-140	8,3
– Produits laitiers	55,2	0-205	0
– Café et thé	6,2	0-25	77,1
– <b>Fruits et légumes, plantes</b>	<b>11,5</b>	<b>0-170</b>	<b>12,5</b>
– Céréales et préparations	16,3	0-167	2,3
– Oléagineux, graisses, huiles et leurs produits	7,1	0-171	72,7
– Sucre et confiseries	29,1	0-131	0
– Boissons et tabac	19,2	0-162	16,8
– Coton	0	0-0	100
– Produits agricoles divers	4,8	0-131	68

\*franchise de droits

Source : OMC, 2013

L'UE applique également des contingents tarifaires pour les lignes tarifaires correspondant à différentes rubriques, entre autres des rubriques de fruits et légumes. Ces contingents sont gérés selon deux méthodes : une première dicte le principe du « premier arrivé – premier servi » et celle des licences d'importation. Les licences d'importation peuvent être émises sur une base de prorata ou sur une base historique (OMC, 2009). Selon la réglementation de l'Union européenne (OCM), des licences d'importation peuvent être exigées par la Commission pour les importations de plusieurs produits. Pour les fruits et légumes, les licences d'importation ne sont pas pratiquées.

D'autre part, il faut noter que les droits de douane appliqués peuvent être inférieurs aux taux de la NPF, dans le cadre des préférences accordées à certains pays (par exemple le partenariat UE-Maroc), ou en réponse aux conditions du marché. Les accords de partenariat économique créent une zone de libre échange entre l'Union européenne et le groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (groupe ACP). Ainsi, dans le cadre d'Euromed, partenariat euro-méditerranéen, plusieurs accords bilatéraux ont été signés ou sont en cours de discussion avec les pays méditerranéens. L'Union européenne a conclu ou négocie des accords commerciaux préférentiels avec d'autres pays. Les accords bilatéraux couvrent non seulement l'accès au marché mais aussi d'autres aspects comme la reconnaissance mutuelle des normes (OCDE, 2011).

En vertu d'accords commerciaux préférentiels, l'Union européenne accorde diverses préférences tarifaires sur une base de **réciprocité** pour un certain nombre de produits agricoles. Conséquence de ces accords préférentiels, selon l'OCDE (2011), en général 18% des importations agricoles sont en franchise de droits. L'union européenne accorde également des préférences tarifaires en vertu d'accords **non réciproques** (OMC, 2009). Le système généralisé de préférences octroie des concessions commerciales aux pays en développement, en particulier aux petits pays plus défavorisés.

Ce système s'appuie sur trois piliers (OCDE, 2011) :

- **le système généralisé de préférences** (SGP) normal qui accorde des préférences à 176 pays en développement ;

- **une catégorie SGP+** qui offre des réductions tarifaires supplémentaires pour soutenir les pays en développement vulnérables dans la ratification et la mise en œuvre de conventions internationales en matière de développement durable et de bonne gouvernance ; et
- **l’initiative « tout sauf les armes » (TSA)** qui accorde un accès en franchise de droits et non contingenté pour les produits des 49 pays les moins développés.

### ***B. Autres mesures affectant les prix de marché***

Un certain nombre d’autres mesures internes affectent les prix du marché. C’est le cas par exemple du rachat des quotas ou des droits de planter, de la non-récolte, des retraits volontaires du marché et de différents types d’aides aux consommateurs. Dans le secteur des fruits et légumes, les mesures de gestion des crises utilisées par les organisations de producteurs sont notamment la récolte en vert ou la non-récolte, les retraits avec 50% de cofinancement par l’Union européenne et la distribution gratuite dans les écoles (prise en charge à 100% par la Commission de l’Union européenne).

## **II. Le cadre législatif communautaire et national sur les organisations des producteurs (OP) et les associations d’op (AOP)**

### **1. Cadre communautaire**

En France, les filières des fruits et légumes sont couvertes par l’Organisation Commune de Marché (OCM<sup>21</sup>), l’un des principaux objectifs de cette OCM était de renforcer la position des producteurs sur le marché, en regroupant davantage l’offre pour faire face à une demande sans cesse plus concentrée. De ce fait, le regroupement de l’offre apparaît plus que jamais comme une nécessité économique pour renforcer la position des producteurs sur le marché.

Les organisations de producteurs (OP) sont des personnes morales reconnues par les États membres de l’UE et constituées à l’initiative des producteurs. L’article 11b du règlement (CE) n°2200/96 prévoyait que les organisations de producteurs ont notamment pour but :

*« D’assurer la programmation de la production et son adaptation à la demande notamment en quantité et en qualité, de promouvoir la concentration de l’offre et la mise en marché de la production des membres, de réduire les coûts de production et de régulariser les prix à la production ».* Les producteurs membres des OP doivent appliquer les règles adoptées par ces organisations entre autres la règle de l’apport total qui stipule que les producteurs doivent vendre toute leur production par leur groupement.

La possibilité de constituer des associations d’Organisation de Producteurs (les AOP) a été reconnue par le règlement (CE) n°2200/96. Ce règlement prévoyait, dans sa version initiale, que les AOP disposaient de compétences limitées. Le règlement (CE) n°1433/2003 du 11 août 2003 a étendu les compétences des AOP à celles initialement prévues pour les organisations de producteurs.

La récente réforme de l’organisation commune de marché des fruits et légumes (règlement n°1182/2007) a confirmé, dans son troisième article, le rôle essentiel confié aux OP, dont les objectifs visent à :

---

<sup>21</sup> Instituée par le règlement (CE) n° 2200/96 du Conseil du 28 octobre 1996. Ce règlement a été modifié, le 11 août 2003, par le règlement (CE) n° 1433/2003 de la Commission, puis par le règlement n° 1182/2007 du Conseil.

- assurer la programmation de la production et son adaptation à la demande, notamment en quantité et en qualité ;
- concentrer l'offre et mettre sur le marché la production de leurs membres ;
- optimiser les coûts de production et régulariser les prix à la production.

L'article 5 prévoit la possibilité de mettre en place des AOP, aptes à « *exercer toute activité d'une organisation de producteurs* ». L'article 34.2 du règlement d'application 1580/2007 stipule « *qu'une association d'organisations de producteurs peut être reconnue [...] et exercer les activités d'une organisation de producteurs, même lorsque les produits concernés continuent à être commercialisés par ses membres* ».

Par ailleurs, le règlement n°1182/2007 précise, à l'article 5, qu'une AOP ne peut être reconnue par un État membre que « *si l'association ne détient pas une position dominante sur un marché déterminé, à moins que cela ne soit nécessaire à la poursuite des objectifs visés à l'article 33 du traité* ». Ces objectifs sont :

« *- accroître la productivité de l'agriculture en développant le progrès technique, en assurant le développement rationnel de la production agricole ainsi qu'un emploi optimum des facteurs de production, notamment de la main-d'œuvre ;*  
*- assurer ainsi un niveau de vie équitable à la population agricole, notamment par le relèvement du revenu individuel de ceux qui travaillent dans l'agriculture ;*  
*- stabiliser les marchés ;*  
*- garantir la sécurité des approvisionnements ;*  
*- assurer des prix raisonnables dans les livraisons aux consommateurs. »*

## 2. Cadre national

Il s'agit de l'application du deuxième titre du code de commerce au secteur agricole relatif aux pratiques anticoncurrentielles, essentiellement l'article L420-1, l'article L420-2 et l'article L420-4 qui prévoit :

« *Ne sont pas soumises aux dispositions des articles L. 420-1 et L. 420-2<sup>22</sup>, les pratiques :*

*1°) Qui résultent de l'application d'un texte législatif ou d'un texte réglementaire pris pour son application ;*

*2°) Dont les auteurs peuvent justifier qu'elles ont pour effet d'assurer un progrès économique, y compris par la création ou le maintien d'emplois, et qu'elles réservent aux utilisateurs une partie équitable du profit qui en résulte, sans donner aux entreprises intéressées la possibilité d'éliminer la concurrence pour une partie substantielle des produits en cause. Ces pratiques qui peuvent consister à organiser, pour les produits agricoles ou d'origine agricole, sous une même marque ou enseigne, les volumes et la qualité de production ainsi que la politique commerciale, y compris en convenant d'un prix de cession commun ne doivent imposer des restrictions à la concurrence, que dans la mesure où elles sont indispensables pour atteindre cet objectif de progrès ».*

---

<sup>22</sup> Pour savoir plus :

[http://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do;jsessionid=00C243737A058D463A8E1F42CFDC58C6.tpdjo15v\\_3?idSectionTA=LEGISCTA000006133184&cidTexte=LEGITEXT000005634379&dateTexte=20130424](http://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do;jsessionid=00C243737A058D463A8E1F42CFDC58C6.tpdjo15v_3?idSectionTA=LEGISCTA000006133184&cidTexte=LEGITEXT000005634379&dateTexte=20130424)

### 3. La réforme du schéma de gouvernance de la filière fruits et légumes

Depuis 1996, l'OCM des fruits et légumes s'articule essentiellement autour des OP reconnues par les États membres. Cependant, la mise en marché reste encore très fragmentée, l'organisation économique passant par les OP ne concernant qu'une part de la production, tant en volume qu'en valeur.

Selon le ministère de l'agriculture, la nouvelle OCM des fruits et légumes, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2008, « *nécessite d'adapter l'architecture nationale, notamment pour permettre aux OP et aux AOP de valoriser les nouveaux outils mis à leur disposition (par exemple les mesures de prévention et de gestion des crises)* ». Il souhaite ainsi promouvoir deux grands types d'AOP :

- des AOP « de commercialisation », qui regroupent la production des différentes OP et permettent de concentrer l'offre ;
- des AOP « de gouvernance », censées renforcer le pilotage national par produit ou groupe de produits pour mieux ajuster l'offre à la demande et optimiser la mise en œuvre des actions de prévention et de gestion de crise. Il s'agirait de donner une existence juridique aux AOP et de renforcer la position des producteurs via la concertation. Ces AOP ne seraient pas chargées de commercialiser les produits. Seuls les OP, ou producteurs indépendants, volontaires y adhéreront.

## III. Environnement institutionnel et scientifique actuel de la filière

### 1. Environnement institutionnel

La représentation et la défense de l'intérêt commun des filières fruits et légumes est assurée par Interfel (Interprofession<sup>23</sup> des fruits et légumes) constitué à la fois des collèges de la production et de la distribution de part sa mission d'élaboration d'accords interprofessionnels.

Le collège production représente 50%, y siègent Felcoop (Fédération Française de la Coopérative fruitière, légumière et horticole), la FNPF (Fédération nationale des producteurs de fruits), la FNPL (Fédération nationale des producteurs de légumes) et GEFEL (Gouvernance Economique des Fruits et Légumes). Le collège commerce est représenté par l'ANEFFEL (Association Nationale des Expéditeurs et Exportateurs de Fruits et Légumes), l'UNCGFL (Union nationale du Commerce de Gros en Fruits, Légumes et primeurs), l'UNFD (Union Nationale des syndicats de Détaillants en Fruits, Légumes et Primeurs) et la FCD (Fédération des entreprises du commerce et de la distribution).

Les missions d'Interfel peuvent être résumées en trois objectifs prioritaires pour favoriser la croissance et la rentabilité des entreprises dans la filière fruits et légumes : veiller, connaître et promouvoir.

- Veiller aux conditions légales et réglementaires de l'action interprofessionnelle (validité et contrôle des accords interprofessionnels) ;
- Connaître les marchés (offre, demande, évolution des tendances de consommation...) ;
- Promouvoir les fruits et légumes frais et les métiers associés.

---

<sup>23</sup> Une interprofession est une association prévue par la loi qui fédère des syndicats de métiers autour d'objectifs communs à toute une filière. Ce qui unit une interprofession, c'est l'enchaînement de métiers autour d'un même produit. Son action est financée grâce à des cotisations volontaires rendues obligatoires par la loi.

D'un autre côté, il faut noter l'existence de deux autres associations : l'Anifelt (Association nationale interprofessionnelle des fruits et légumes transformés) et l'Afidem (Association française interprofessionnelle des fruits et légumes à destinations multiples) qui sont aussi chargés de représenter les intérêts de la filière fruits et légumes transformés.

## 2. Environnement scientifique

Les filières fruits et légumes françaises jouent un rôle considérable pour l'économie, l'alimentation et la santé humaine. C'est ainsi que plusieurs organismes de recherche scientifique, publics et privés, s'intéressent davantage à l'étude de ces filières.

Selon une étude conduite par des chercheurs de l'INRA<sup>24</sup>, la France occupe le 9<sup>ème</sup> rang mondial, 3<sup>ème</sup> en Méditerranée derrière l'Espagne et l'Italie. Son nombre de publications F&L s'accroît de 4% en moyenne chaque année, ce qui traduit une activité de recherche relativement soutenue dans ce secteur, en accord avec le poids économique de la filière F&L française.

Cependant, on remarque une grande différence entre les filières. En effet, à titre d'exemple, la filière viticole totalise 490 publications entre 2000 et 2009, la filière pomme fait l'objet d'environ 250 publications sur la même période. Alors que pour nos deux filières, la pêche ne fait l'objet que d'environ 120 publications et la filière d'abricot 90 publications.

La même analyse a permis aussi d'identifier les principales institutions françaises publiant dans les thématiques relatives aux filières fruits et légumes. Cette analyse a conclu que l'INRA (Institut National de la Recherche Agronomique) est le principal institut de recherche publiant sur cette thématique et représente environ 45% du corpus F&L France. On note également le rôle d'autres organismes de recherche, notamment le Cirad (10% du corpus F&L France) et le CNRS (6% du corpus F&L France) ainsi que plusieurs universités (Bordeaux, Paris, Montpellier...).

## Conclusion

Le secteur des fruits et légumes évolue dans un environnement international marqué par une compétition exacerbée et des exigences techniques et commerciales de plus en plus élevées. La stratégie de développement du secteur ainsi que le nouvel ordre commercial actuel dicté par la mondialisation des marchés, oblige de plus en plus les organisations professionnelles œuvrant dans le secteur, notamment dans les filières pêche et abricot, d'adapter leur production, d'améliorer la qualité et de s'ouvrir sur des nouvelles opportunités afin d'être plus compétitives sur le marché international.

En effet, la politique communautaire, accompagné par l'action privée, interviennent de façon quasi systématique, aussi bien en amont qu'en aval de la filière, pour promouvoir et moderniser ce secteur en tant que source importante de richesse des régions sud par la mise en place de toute une série de mesures techniques, environnementale, sociale et économiques.

Bien que les actions mises en place ont permis de créer des conditions favorables à la croissance du secteur des fruits et légumes, à la diversification des marchés et à l'amélioration de la qualité des

---

<sup>24</sup> Taty M.V., Fournier D., Dosba F., Jeannequin B., 2010, *Analyse bibliométrique des publications scientifiques mondiales sur les fruits et légumes (F&L) au cours de la période 2000-2009 : premiers résultats*. In *Innovations Agronomiques* 9, pp. 115-126.

produits, les progrès demeurent encore insuffisants dans les filières pêche et abricot. Ainsi, les résultats sont encore limités par rapport aux attentes des opérateurs du secteur et à l'évolution de l'environnement international.

# Chapitre VIII : Organisation des deux filières et stratégies d'acteurs

## Introduction

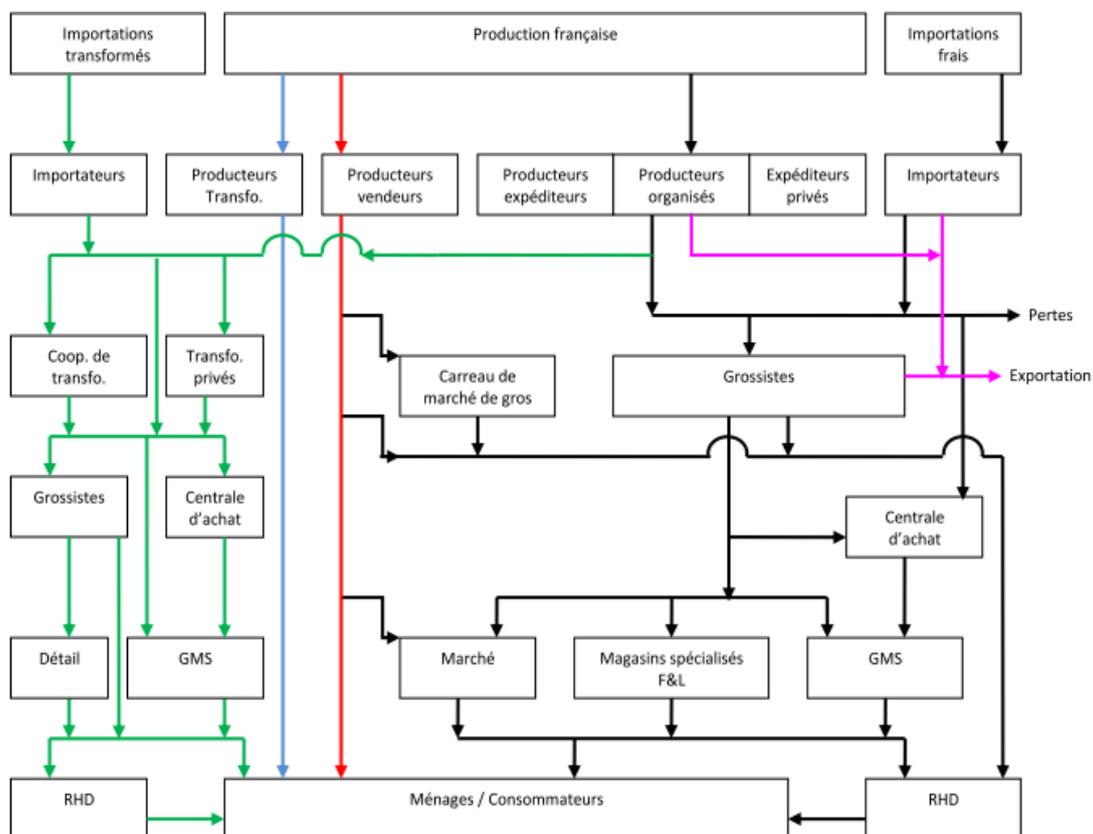
Les filières des fruits et légumes, entre autres la filière d'abricot et de pêche, bénéficient globalement d'une bonne organisation ainsi qu'une bonne image auprès du public grâce à la variété de son offre, la qualité de ses produits sur le plan gustatif, sanitaire et nutritionnel.

Les filières fruits et légumes sont généralement caractérisées par leur grande complexité. Elles comprennent des catégories de produits regroupant de nombreuses espèces et commercialisés sous deux formes : les produits frais et les produits transformés. Un grand nombre d'acteurs sont impliqués à chaque maillon de la filière (producteurs, expéditeurs, grossistes, distributeurs, détaillants, consommateurs, etc.) en raison de la diversité des systèmes de production, des circuits commerciaux, des modes d'organisation et de régulation.

Afin d'appréhender et de décrire le fonctionnement global des deux filières : abricot et pêche, nous nous sommes appuyés, dans notre étude, sur la description des différents acteurs, leur mode d'organisation avant d'analyser leurs relations.

## I. Acteurs des deux filières : abricot et pêche

Figure 18 : Diagramme de la distribution des fruits frais et transformés en France



Source : L' auteur

## **1. La fonction de production**

### ***A. Les producteurs***

En 2010, la production d'abricot et de pêche en France totalise 4 513 exploitations sur une superficie d'environ 28 306 hectares, soit 20% des exploitations arboricoles françaises et 21% de la SAU dédiée à la production arboricole française.

La production arboricole, particulièrement la production d'abricot et de pêche, a subi de forts changements structuraux, ces changements sont avant tout le résultat de la profonde réorganisation du monde agricole avec une concentration importante des exploitations, ce qui se traduit à la fois par une réduction forte du nombre d'exploitations (et par conséquent du nombre de producteurs) et par une augmentation importante de la surface moyenne exploitée par exploitation.

Pour le verger d'abricots, la baisse du nombre des exploitations a été d'environ -27% entre 2000 et 2010 (1027 exploitations disparues) et une chute de 6% en termes de surface (-890 hectares). Alors que les chiffres concernant les vergers de pêches sont plus choquants, une baisse de 45% du nombre d'exploitations entre 2000 et 2010 (-1388 exploitations) et une baisse de 42% en termes de superficie (-9841 hectares). La surface moyenne exploitée, entre 2000 et 2010, est passée de 4 à 5,2 ha pour les abricots et de 7,6 à 8,1 ha pour la pêche.

### ***B. Les organisations de producteurs***

L'OCM fruits et légumes (organisation commune de marché) a été mise en place en 1997 et réformée en 2000 puis en 2007. Elle a pour principal objectif l'organisation de la profession afin de concentrer l'offre pour un meilleur rapport de force avec la grande distribution. Elle s'appuie sur une cellule de base, qui est l'organisation de producteurs (Jeannequin *et al.*, 2010).

Selon Jeannequin *et al.*, 2010, la réforme de l'OCM en 2007 a apporté de profonds changements. Les OP peuvent désormais prendre une stature d'entreprise. Ainsi, l'OCM aura accompagné une structuration des OP en termes de planification des productions grâce au renforcement de l'appui technique aux producteurs.

La nouvelle OCM mise en vigueur depuis 2008 vise à poursuivre la restructuration de la production et à répondre aux attentes environnementales de la société. Et ce à travers : la planification de la production, l'amélioration de la qualité des produits, le développement de la mise en valeur commerciale, la promotion des produits qu'ils soient frais ou transformés, la mise en place des mesures en faveur de l'environnement et les méthodes de production respectant l'environnement, notamment l'agriculture biologique et finalement la prévention et la gestion de crises (France AgriMer, 2011).

L'organisation de producteurs (OP) est constituée à l'initiative d'un ensemble d'agriculteurs (5 au minimum) qui se regroupent dans l'objectif de mutualiser leurs moyens (matériels, stratégies et axes de développement) afin de rééquilibrer les relations commerciales qu'ils entretiennent avec les acteurs économiques de l'aval de leur filière (Jeannequin *et al.*, 2010). C'est une appellation officielle, décernée sous certaines conditions à des coopératives agricoles, des unions de coopératives agricoles, des sociétés d'intérêt collectif agricole (SICA), des sociétés commerciales, des groupements d'intérêt économique, des syndicats spécialisés ou des associations régies par la loi du 1er juillet 1901 (ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt).

En juillet 2012, selon les données du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, il existe 251 organisations de producteurs F&L, alors qu'en 2001, leurs nombre était de 312 organisations regroupées dans neuf comités de bassin (GEODE, 2005).

## **2. La mise en marché**

### ***A. Qui met en marché ?***

Dans le cas de l'arboriculture fruitière, la phase d'écoulement de la production est plus ou moins complexe et suivant les circuits de distribution et selon que les produits sont destinés au marché du frais ou à l'industrie de transformation.

La mise en marché des pêches et abricots est le fait d'environ une centaine d'entreprises et coopératives, dont l'existence s'explique par la concentration géographique de la production dans les régions sud de France et les faibles volumes produits par les agriculteurs. Le rôle de ces groupes associe des fonctions physiques (opérations de calibrage, de tri, de conditionnement, de stockage et de transport) à des fonctions commerciales (concentrer la production sur un seul lieu pour la rendre commercialisable, vendre vers les bassins de consommation).

Dans cette catégorie de metteurs en marché, on distingue :

- les expéditeurs qui sont en relation avec des producteurs indépendants ou des groupements reconnus de producteurs (le groupement ne procédant pas, dans ce cas, à la commercialisation),
- les groupements de producteurs (SICA, coopératives, etc.),
- les producteurs-expéditeurs (vente directe aux grossistes sans intermédiaire),
- les producteurs-vendeurs (vente directe aux consommateurs ou aux centrales d'achat),

### ***B. Les expéditeurs***

Les expéditeurs et exportateurs de fruits et légumes forment le maillon reliant la production et le commerce. La majorité de ces expéditeurs est située au cœur des zones de productions françaises (65% des entreprises de la branche d'expédition et d'exportation de fruits et légumes sont localisées dans le sud de la France, dont 26% en PACA et 14% en Languedoc-Roussillon<sup>25</sup>), ils jouent un rôle particulièrement important dans :

- la collecte, la préparation et le conditionnement des fruits et légumes,
- leur vente et leur acheminement :
  - sur le marché français (circuits de gros et grande distribution),
  - sur le marché européen,
  - l'exportation (pays hors UE).

Les expéditeurs-exportateurs sont un maillon stratégique de la filière des fruits et légumes, ce sont des experts du marché, des entreprises capables d'innover pour se caler à la demande et des garants de la qualité et de la fraîcheur des produits. Les entreprises travaillent en partenariat et assurent un service d'accompagnement auprès de la production : conseil en culture, organisation de la collecte des fruits et légumes, agréage, conditionnement, stockage... etc.

---

<sup>25</sup> CPNEFP- Observatoire du commerce interentreprises, Les métiers de l'expédition-exportation de fruits et légumes, 2008.

Cependant, au début des années 90, le métier d'expéditeur a beaucoup évolué et s'est repositionné sous la pression conjointe des producteurs et des distributeurs. Des producteurs qui se sont de plus en plus organisés et équipés en stations de conditionnement (organisation de la production avec la mise en place des OP) et de la montée en puissance de la grande distribution (GEODE, 2005).

Désormais, cohabitent 4 types d'expéditeurs :

- l'expéditeur traditionnel avec une zone d'action très locale, travaillant essentiellement avec des grossistes, avec des volumes restreints et plutôt en saison,
- l'expéditeur plus structuré, avec un volume planifié tout au long de la campagne, travaillant avec la grande distribution,
- l'expéditeur tourné vers l'exportation,
- l'expéditeur tourné vers une clientèle mixte.

C'est un secteur économique d'importance, avec un chiffre d'affaires de plus de 2 milliards d'euros, dont 35% réalisé sur les marchés étrangers, pays de l'Union Européenne, mais également des pays tiers (GEODE, 2005). Les marchés étrangers sont de plus en plus difficilement abordables en raison d'une concurrence accrue des autres pays producteurs européens (surtout ceux ayant des coûts salariaux inférieurs comme l'Espagne).

Les prestations (livraisons et conditionnement) sont plus ou moins développées selon les rapports avec l'amont et l'aval :

- les expéditeurs conventionnés conditionnent peu, cette prestation étant le plus souvent réalisée par les cadrans ou les OP. A ce niveau, il faut noter que les opérateurs non conventionnés conditionnent de plus en plus moins leurs marchandises, alors que ce taux a été un peu plus que 40% en 2005 (GEODE, 2005) ;
- les opérateurs qui travaillent en priorité avec la grande distribution ou une clientèle diversifiée ont une activité de conditionnement plus développée que leurs confrères travaillant avec une clientèle traditionnelle de grossistes. L'activité de livraison est par contre plus importante pour les expéditeurs tournés vers les grossistes.

Cependant, ces dernières années, les producteurs se tournent vers une compétence de producteurs-expéditeurs, mais ils fragilisent la filière en augmentant le nombre d'offreurs dans les bassins de production, ce qui engendre encore la course à la pratique du prix bas.

### ***C. Les coopératives et les SICA***

Les coopératives sont la forme la plus courante de l'organisation de producteurs. Elles sont chargées, le plus souvent, de la commercialisation des produits de leurs adhérents, mais peuvent également mutualiser certains actifs (station de conditionnement, transport...etc.) ou être un moyen de concentration des achats.

Selon GEODE (2005), on note des restructurations fortes dans le secteur : le nombre de coopératives diminue légèrement, mais la taille moyenne augmente. C'est donc un phénomène de concentration auquel on assiste, qui porte en tout premier lieu sur les moyens commerciaux par regroupement des bureaux commerciaux. On assiste ainsi à l'association commerciale de coopératives appartenant à des zones de production différentes afin de pouvoir offrir sur une plus grande partie de l'année les mêmes variétés de produits en faisant tourner les bassins de production.

D'autre côté, il faut noter que la relation producteur-coopérative exige que les producteurs aient l'obligation d'apporter toute leur collecte à la coopérative à laquelle ils adhèrent et la coopérative a l'obligation de commercialiser l'ensemble des collectes.

### **3. Les intermédiaires avec la consommation**

Selon la nature de leurs fonctions, les intermédiaires peuvent être classés en deux groupes (GEODE, 2005) :

- les premiers sont l'interface entre les bassins de production et les bassins de consommation et assurent la diffusion des produits au sein de ces bassins ;
- les seconds sont l'interface finale avec les consommateurs, soit dans les magasins, soit dans les lieux de restauration (cantines, restaurants, etc.).

Historiquement, le stade de gros est le premier niveau d'intermédiaire, la grande distribution (GD) et la restauration hors domicile (RHD) forment le second niveau. Ces frontières nettes des fonctions entre les deux groupes n'est désormais plus aussi remarquable. Selon GEODE (2005), cette situation est due à l'intégration de la fonction de gros par la grande distribution qui s'est également produite dans le cas des filières fruits et légumes et en raison de ses spécificités (atomisation de la production, importance du réseau de contacts et du savoir-faire, etc.).

Dans leurs stratégies, la grande distribution s'est rendue compte qu'il était préférable d'intégrer la fonction de gros en s'approvisionnant directement auprès des expéditeurs et coopératives. D'autre part, il faut noter que les grossistes continuant à être présents comme régulateurs (les commandes de dépannages pour éviter les ruptures en linéaire) ou sur les niches de produits dits de gamme (produits fournis en petite quantité, pour lesquels le référencement et la logistique sont extrêmement coûteux).

De ce fait, deux circuits coexistent désormais, avec quelques échanges entre eux :

- le circuit « traditionnel », via les grossistes,
- le circuit « grande distribution », dans lequel le distributeur assure la fonction de gros et de détail.

#### **A. Les grossistes**

Les grossistes des F&L ont toujours rempli le rôle de la distribution des F&L frais dans les magasins de détail et la restauration hors domicile (RHD). Beaucoup de ces grossistes jouent aussi un rôle d'importateur afin de satisfaire la demande pour une gamme étendue de produits. En 2012, les grossistes ne distribuent qu'environ 43,6% des F&L vendus en France (CTIFL, 2012), soit 3,4 millions de tonnes et 5,3 milliards d'euros HTVA en 2010.

Il faut signaler que dès le début des années 80, la fonction des grossistes a été de plus en plus intégrée par les groupes de grande distribution, qui font de moins en moins appel à eux, alors que dans le même temps, les distributeurs ont une part croissante dans la vente des F&L en France. De ce fait, entre 1975 et 2002, le nombre de grossistes a fortement chuté, passant de 3700 à 1300 entreprises, soit une baisse de 65% en 25 ans (GEODE, 2005). Cela a contraint la profession à se réorganiser suivant plusieurs modèles :

- la profession s'est concentrée : les petites entreprises disparaissent au profit des plus grandes,
- les grossistes se spécialisent sur des créneaux de clientèle tout en diversifiant leur offre sur ces créneaux (produits frais et préparés, etc.).

A l'inverse, le développement de la RHD, qui recourt massivement aux grossistes, est un facteur favorable au métier. Mais la RHD préfère s'approvisionner auprès de grossistes ayant une couverture nationale (par l'intermédiaire de réseaux de grossistes par exemple), et qui proposent une offre homogène. C'est donc un facteur qui tire les grossistes vers une concentration et une diversification de leur gamme de services et de produits.

La profession est organisée en plusieurs métiers, que l'on caractérise essentiellement par un type de clientèle correspondant :

- les grossistes traditionnels implantés sur les marchés de gros, qui s'adressent essentiellement aux détaillants,
- les grossistes tournés vers la RHD, peu implantés sur les marchés de gros,
- les grossistes tournés vers la grande distribution, peu implantés sur les marchés de gros,
- les grossistes à clientèle mixte, dont aucune catégorie de clients ne représente plus de 30%.

A cela il faut ajouter certains grossistes qui ont une activité d'importateur (mais distincts des importateurs qui ne font pas le métier de grossistes), les grossistes-importateurs et les grossistes tournés vers les autres grossistes.

Selon les études de CTIFL<sup>26</sup> et de la GEODE (2005), la majorité des grossistes se spécialisent de plus en plus par type de clientèle. Le nombre de grossistes traditionnels se maintient entre 1993 et 2000, alors qu'il y a de moins en moins de grossistes tournés vers la grande distribution et à l'inverse, de plus en plus tournés vers la RHD.

D'autre part, on assiste désormais à une organisation des grossistes en réseau commercial, alors que chacun reste maître de ses sources d'approvisionnements. Ces réseaux, sous forme de GIE par exemple, proposent des prestations de services et se positionnent sur des produits complémentaires (F&L transformés avec marques propres, produits traiteurs, etc.). Les deux principaux réseaux en France sont :

- CRENO avec un CA de 972 millions d'euros et 50 adhérents en 2012,
- HEXAGRO avec un CA de 500 millions d'euros et 54 adhérents.

Ainsi, les places des marchés de gros, qui réunissent en un même lieu, un grand nombre d'acheteurs et de vendeurs, sont de plus en plus en difficulté. Avec la combinaison de plusieurs facteurs comme l'augmentation des volumes échangés, le développement des moyens de communication et la concentration des structures de négoce et de la distribution. Le marché de fruits et légumes se dématérialise via le développement d'un marché par les technologies de communication : téléphone, fax, courriel et autres (GEODE, 2005).

Selon les travaux du CTIFL (2012), en 2010, les marchés de gros totalisent 3,6 millions de tonnes de F&L par an, soit 45% de l'approvisionnement national. Actuellement, les transactions s'effectuent de plus en plus à distance, sur la base des prix. Désormais, les ventes de gré à gré sont fortement concurrencées par les transactions téléphoniques et des livraisons directes vers les clients.

---

<sup>26</sup> La série des études : « l'Observatoire des entreprises de gros et d'expédition de fruits et légumes ».

### ***B. Les Marchés d'Intérêt National (MIN)***

C'est à partir de 1953<sup>27</sup>, que les pouvoirs publics français ont exprimé la volonté de désengorger les villes et de créer un ensemble de marchés à l'intérieur desquels les commerçants exerceraient l'activité qu'ils exerçaient auparavant dans les centres-villes et dans le cadre le plus souvent des marchés municipaux.

C'est ainsi que les MIN sont créés. Les MIN sont des lieux de négoce de gros, créés en 1962 par le Général de Gaulle (Espic J.P., 2007). Ils ont pour objectif de regrouper sur un même lieu l'offre (grossistes, producteurs, prestataires de service) et la demande (acheteurs) dans les secteurs de l'alimentaire et de l'horticulture. Ces marchés permettent l'approvisionnement du commerce de proximité mais aussi l'allègement des frais matériels et la clarification des transactions des circuits de distribution. Les marchés d'intérêt national constituent actuellement un réseau de 17 marchés, situés à proximité de grands axes de communication et de grandes villes. Le plus importants étant celui de Rungis (premier rang mondial avec une superficie total de 232 ha). L'ensemble des MIN adhère à la Fédération française des marchés d'intérêt national (FFMIN), qui compte également trois marchés qui ne sont pas classés d'intérêt national : Rennes<sup>28</sup>, Tours, et Lyon-Corbas (remplaçant l'ancien MIN de Lyon-Perrache).

En 2011, la superficie couverte réservée aux fruits et légumes totalisent environ 38% des surfaces dans les MIN et réalisent environ 43% du chiffre d'affaires et 70% des quantités commercialisées.

Cependant, face au développement sans cesse de la grande distribution et des plates-formes logistiques, les MIN développent donc des services dans différents secteurs afin d'inciter la clientèle locale des restaurateurs et des détaillants à se déplacer.

---

<sup>27</sup> Décret n° 53-959 du 30 septembre 1953, ORGANISATION D'UN RESEAU DE MARCHES D'INTERET NATIONAL. RATIFIE PAR ORD. 5944 DU 6-1-59 [archive], JORF du 1er octobre 1953, p. 8617.

<sup>28</sup> Marché d'intérêt régional.

**Tableau 20 : Listes des marchés de gros en France.**

Nom du marché de gros	Quantité de F&L commercialisés		Chiffre d’Affaire F&L		Part des F&L dans l’activité du marché en tonnage	Part des F&L dans l’activité du marché en CA
	En Tonnes	Part du total national	En 1000 €	Part du total national		
Agen BOE	151724	5,00	138057	2,61	99,31	64,04
Angers	29170	0,96	34410	0,65	12,69	19,65
Avignon	85611	2,82	67657	1,28	100	28,62
Bordeaux	171300	5,65	181560	3,43	49,91	44,07
Cavaillon	100000	3,30	175000	3,30	100	83,33
Chateaurenard	128388	4,23	162000	3,06	100	100
Grenoble	33194	1,09	41708	0,79	100	59,54
Lille	171226	5,65	153466	2,90	95,13	86,13
Marseille	189877	6,26	189990	3,59	61,98	46,56
Montpellier	32000	1,06	40600	0,77	83,77	35,68
Nantes	250000	8,25	275000	5,19	100,00	49,87
Nice	84232	2,78	140701	2,66	74,60	29,92
Rouen	86500	2,85	110637	2,09	76,52	40,32
Rangis	797388	26,30	2853767	53,85	55,77	36,29
Strasbourg	78309	2,58	128863	2,43	56,96	39,93
Toulouse	300000	9,89	245000	4,62	95,54	62,64
Lyon*	285000	9,40	280000	5,28	100	100
Rennes*	12659	0,42	21001	0,40	93,84	98,81
Tours*	45500	1,50	59700	1,13	100	65,39
<b>TOTAL</b>	<b>3032078</b>	<b>100</b>	<b>5299117</b>	<b>100</b>	<b>70,53</b>	<b>42,57</b>

\* Marché non classé d'Intérêt National

Source : FFMIN, 2012

A ce niveau, il faut noter que le marché international de Saint-Charles (MISC) à Perpignan est une exception en France. Ce marché a été créé en septembre 1970, fruit d'initiative privée en partenariat avec la chambre de commerce et de l'industrie. Ce marché a été créé de façon à contrer et précéder la création éventuelle d'une plate-forme d'exportation du côté espagnol, qui aurait servi à exporter les F&L espagnols vers toute l'Europe. Le MISC est un point d'entrée important. Plus de 1,35 millions de tonnes sont traitées annuellement.

### ***C. La grande distribution***

La grande distribution désigne les entreprises de commerce de détail, dont les surfaces de vente sont supérieures à 120 m<sup>2</sup> (les entreprises avec une superficie inférieure à 120 m<sup>2</sup> sont classées en magasins d'alimentation générale). Ce secteur couvre une grande variété d'entreprises de commerce ; pour la distribution alimentaire, on distingue habituellement 5 catégories (Selon la NAF<sup>29</sup>, 2008), décrites dans le tableau 21.

<sup>29</sup> Nomenclature d'Activités Françaises

**Tableau 21 : Formats de la grande distribution alimentaire en France**

Type	Date de la première création	Surface	Exemples
Hypermarchés	1963	>2500 m <sup>2</sup>	Carrefour, Auchan
Supermarchés	1958	400-2500 m <sup>2</sup>	Intermarché, Champion
Magasins populaires	1929	1500 m <sup>2</sup> (*)	Franprix, Monoprix
Hard-discounters	1975	600 m <sup>2</sup> (*)	ED, Lidel, Leader Price
Supérette	1948	120-400 m <sup>2</sup>	Spar, Shopi, 8 à Huit

**Encadré :**

**Formats des entreprises de distribution (détail)**

Dans le commerce de détail, il existe trois grands formats de vente : *les grandes surfaces alimentaires générales, l'alimentation spécialisée ou les petites surfaces* et *les magasins spécialisés non alimentaires*. Il existe ainsi de multiples formats de magasins :

**→ La grande distribution alimentaire :**

- l'hypermarché : magasin de vente au détail en libre-service qui réalise plus du tiers de ses ventes en alimentation et dont la surface de vente est supérieure ou égale à 2 500 m<sup>2</sup> ;
- le supermarché : magasin de vente au détail en libre-service réalisant plus des deux tiers de son chiffre d'affaires en alimentation et dont la surface de vente est comprise entre 400 et 2500 m<sup>2</sup> ;
- le magasin de hard discount : d'une taille équivalent au supermarché il se distingue par son agencement et par les prix pratiqués. Il présente ses produits sur les palettes, dans leur emballage d'origine, et les vend moins cher que les grandes surfaces classiques, le hard-discounter réalisant des économies à toutes les étapes de la vente (attentes aux caisses, présentation "minimaliste", etc.) ;
- le magasin populaire : équivalent des supermarchés mais en centre-ville. Le magasin populaire proposait à l'origine une gamme de produits, alimentaires ou non, à un prix unique. Après la Seconde Guerre Mondiale, la politique du prix unique est abandonnée ; les magasins populaires offrent alors des marchandises de basse ou moyenne gamme : alimentaire, vêtements et articles ménagers courants ;
- le petit supermarché de proximité ou supérette : établissement à prédominance alimentaire, sur une surface de vente de 120 à 400 m<sup>2</sup>.

**→ Magasin d'alimentation spécialisée ou les petites surfaces :**

Magasins à prédominance alimentaire sont des petits magasins au centre-ville avec une surface de vente inférieure à 120 m<sup>2</sup> (magasins de fruits et légumes, ...).

**→ La grande distribution non alimentaire :**

La tendance est aujourd'hui majoritairement au développement des magasins de proximité. Les hypermarchés et supermarchés continueront certes à se développer, mais à un rythme moins soutenu que par le passé.

Il faut aussi signaler l'existence des « cybermarchés », c'est-à-dire la vente par Internet de produits de la grande distribution livrés à domicile. Leur avenir dans la distribution alimentaire reste très incertain. L'importance des coûts logistiques de ces services incite de nombreux observateurs à penser que leur développement devrait rester cantonné à des marchés de niches. D'autres estiment que la distribution via Internet va conquérir une part de marché significative, y compris dans l'alimentaire.

Dans le tableau 22, les 10 premiers groupes de distribution en France sont indiqués avec leurs CA et le nombre de leurs magasins en France. Ces groupes sont maintenant présents à l'échelle européenne voir mondiale : Carrefour est le second groupe mondial, derrière Wal-Mart.

**Tableau 22 : Chiffre d'affaires des principaux distributeurs français, 2011 (Million d'euros)**

Groupe	Principales enseignes	CA (M €)	Nombre de magasins	Surface en Km <sup>2</sup>
<b>Carrefour</b>		39535	4477	4814
	Carrefour	22671	233	2112
	Carrefour Market	13163	959	1817
	Carrefour proxi	3701	3285	885
<b>E. Leclerc</b>		37846	607	2710
<b>Les Mousquetaires</b>		27939	2122	3413
	Intermarché	26671	1773	3153
	Netto	1268	349	260
<b>Auchan</b>		21685	535	1797
	Auchan	18179	126	1320
	Simply Market	3506	409	477
<b>Casino</b>		23006	15824	3845
	Géant Casino	6900	6900	854
	Monoprix	4447	436	554
	Supermarché casino	4400	422	675
	LiderPrice	2915	608	543
	Franprix	2242	897	404
	Proximité casino	2102	6561	815
<b>Système U</b>		21312	1423	2216
	Super U	16225	746	1655
	Hyper U	3780	62	327
	U proxi	1307	615	234
<b>Lidl</b>		8042	1616	1161
<b>Provera</b>		7637	206	800
	CORA	6237	58	566
	Match	1400	148	234
<b>Aldi</b>		3586	920	622
<b>Dia/Ed</b>		2680	917	665

Source : LSA, 2012

La grande distribution est surtout le fait de grands groupes qui peuvent pratiquer la diversification par branche d'activité et par taille, avec des enseignes de tailles différentes au sein d'un même groupe. Selon les données du magazine LSA, les 10 premiers distributeurs utilisent plus de 90% de la surface de vente et ont un chiffre d'affaires total qui excède 193 milliards d'euros en 2011.

Au cours des dix dernières années, les grandes et moyennes surfaces ont vu leur volume de vente en matière de F&L progresser d'environ 100 000 tonnes par an en moyenne, pour une part de marché désormais supérieure à 70% selon le CTIFL (2012).

Les fruits et légumes frais représentent entre 8 et 10% du CA de la grande distribution. Ce sont des produits d'appel importants. La qualité et les prix proposés constituent un élément de différenciation

important entre distributeurs (LSA, 20012). La gestion du rayon fruits et légumes frais est doublement problématique car il existe :

- une forte incertitude sur la demande, en raison d'une dépendance des comportements des consommateurs à la météo,
- une forte incertitude sur l'offre due aux contraintes pesant sur la production agricole.

La concurrence entre les enseignes est très forte en prix et explique le niveau de marge, de l'ordre de 1 à 6% actuellement (FCD, 2012). Cette concurrence se fait à la fois en "intra-formule" (entre supermarchés et hypermarchés, tous à dominance alimentaire) et en "inter-formule" (les hypermarchés et supermarchés sont attaqués d'une part par les hard-discounters pour l'alimentaire et, d'autre part, par les grandes surfaces spécialisées).

Les marges nettes par rayon des enseignes de distribution montrent des écarts de rentabilité d'un rayon à l'autre. Pour le rayon des fruits et légumes, cette marge est de l'ordre de -0,7%, selon FCD (2012), (Boucherie : -4,4%, Produits laitiers et œufs : 2,9%, Charcuterie : 6,1%).

#### **4. Les consommateurs : de profonds changements structurels dans les habitudes alimentaires**

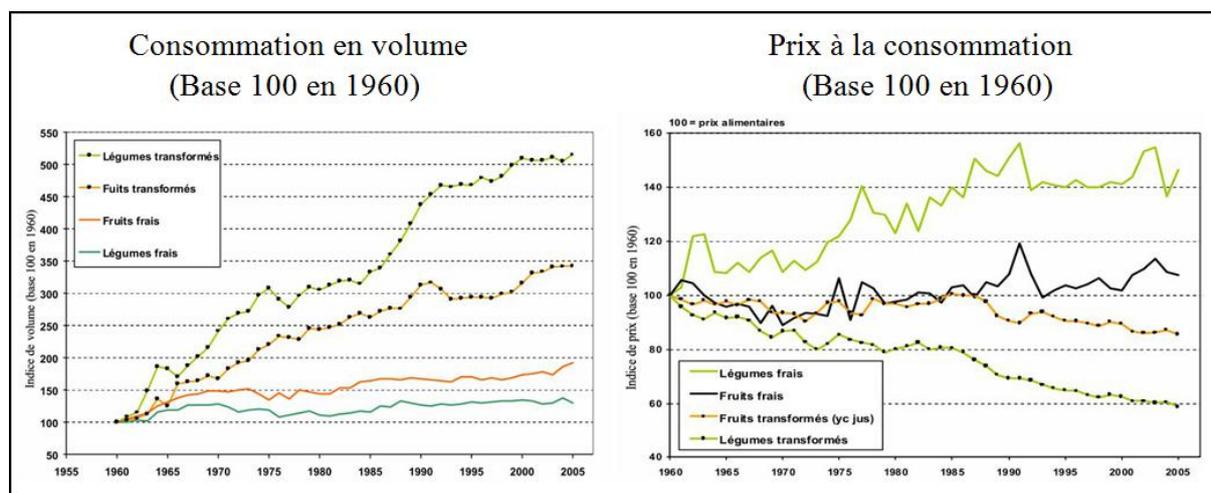
Il semble aujourd'hui que le consommateur n'achète plus ses fruits et légumes selon les mêmes critères qu'autrefois. Lieux fréquentés, comportement d'achat, sensibilité aux composantes du rayon, modes de vente pratiqués et préférés, attentes et priorités du consommateur... Autant d'éléments à prendre en compte pour pouvoir expliquer cette tendance.

##### ***A. Plus de produits transformés, moins de produits frais***

La décomposition de la valeur des dépenses de consommation des ménages, réalisée par l'INSEE dans le cadre de la Comptabilité Nationale, montre une croissance beaucoup plus forte des volumes pour les produits transformés que pour les produits frais. L'évolution des modes de vie privilégiant l'économie de temps a stimulé la demande de fruits et légumes transformés. C'est le cas de la 4<sup>ème</sup> gamme (produits prêts à l'emploi), des conserves, des jus et des produits surgelés. La consommation de fruits et de légumes se développe vers des produits plus élaborés (jus de fruits, compotes).

Les produits transformés ont aussi bénéficié d'un écart de prix croissant par rapport aux produits frais. Entre 1980 et 2005, les prix à la consommation des fruits frais ont en effet augmenté d'environ 10% de plus que la moyenne des prix alimentaires, alors que ceux des fruits transformés ont baissé d'environ 15% par rapport à cette moyenne.

**Figure 19 : Evolution des volumes et des prix des fruits et légumes à la consommation de 1960 à 2005 (base 100 en 1960)**



Source : INSEE, comptabilité nationale

### ***B. Lieux d'achat : la grande distribution remplace les magasins de proximité***

Les modes d'approvisionnements des ménages ont longtemps été la proximité, qui représentait, selon le CTIFL, près de 70% des achats de F&L en 1978, avec 31% pour les marchés et 38% pour les magasins de proximité. La croissance de la part de marché de grande distribution (19% en 1978 à plus de 80% en 2010) s'est essentiellement faite au détriment de ces commerces de proximité qui représentent moins de 20% des lieux d'achats en 2010.

Désormais, pour l'abricot et la pêche, sur la base des données de Kantar Worldpanel, en 2010, les lieux d'achats visités en priorité sont l'hypermarché et le supermarché qui totalisent plus de 50% des achats en volume (30% pour les hypermarchés et 20% pour les supermarchés). Le hard discount, arrivé plus récemment, représente plus de 10% de part de marché en 2010.

Cependant, même si la hausse des parts de marché de la grande distribution pour les produits alimentaires est très importante, la part des marchés reste aussi importante pour nos deux filières (environ 25% pour l'abricot et 23% pour la pêche). Ces marchés qui peuvent être un circuit de commercialisation prometteur aux petits agriculteurs proposant directement leurs produits aux consommateurs, ainsi augmenter leur marge.

### ***C. Conduite à l'achat : l'achat programmé pour un gain du temps***

Dans un contexte de baisse du pouvoir d'achat, les consommateurs achètent de plus en plus en fonction du prix et des promotions. Un autre changement important des habitudes des consommateurs est « l'achat programmé ». C'est la réalisation des achats avec une liste de courses qui est devenu le moyen privilégié par une grande partie des consommateurs alors que « l'achat par l'impulsion » subit une baisse significative. Donc moins d'effet des pratiques publicitaires dans les magasins sur la conduite à l'achat.

Les modes d'achat actuels s'inscrivent dans une démarche de gain de temps, de plus en plus recherchée par le consommateur. Dans ce sens, on observe que le mode de vente préféré et le plus pratiqué est le libre choix intégral (servez-vous, pesez, étiquetez), le consommateur valorisant l'aspect

pratique et rapide lorsqu'il achète des fruits et légumes. Ainsi, plus d'un tiers de la population française entre dans la catégorie dite des « fonctionnels ». Selon le CTIFL, « *Les fonctionnels n'ont pas de comportement d'achat caractérisé et n'ont aucune attente vis-à-vis du rayon fruits et légumes ou en termes d'information. Ils préfèrent les grandes surfaces pour les prix accessibles, la rapidité, la proximité avec leur domicile et la possibilité de grouper les achats* ».

#### ***D. Une nouvelle génération de consommateurs***

Par nouvelle génération de consommateurs, on entend la partie de la population dont les attentes sont en train de changer, et qui influence fortement le marché de la filière fruits et légumes. Cette génération ne prend pas le temps d'aller au marché. Elle privilégie les hypermarchés et les supermarchés au même titre que les supérettes ou les commerces de proximité, et si elle décide d'acheter des fruits et des légumes, il faut que cela reste pratique et rapide. « *Manger sainement, d'accord, mais pas au prix de sacrifices* ».

Ce profil correspond en partie à la catégorie « des fonctionnels » proposée par le CTIFL et mentionnée plus haut. Ils ont pour la plupart entre 25 et 34 ans et vivent le plus souvent dans les agglomérations de taille moyenne. S'ajoutent à eux les jeunes de 18 à 25 ans et les cadres, partisans des achats réalisés par carte bancaire et des magasins à ouverture tardive. Certes, cette population est responsable de l'évolution sensible des comportements d'achats en fruits et légumes, mais est-elle à l'origine du retournement de tendance que la filière connaît.

#### ***E. Les nouveaux déterminants des comportements de consommation***

La population française a vécu durant les vingt dernières années une profonde mutation de ses structures sociodémographiques qui, au-delà de facteurs exogènes comme la mondialisation, permettent de comprendre les tendances de la consommation et d'anticiper celles qui émergent.

##### **➤ Le vieillissement de la population**

La réduction du nombre de naissances et l'allongement de la durée de vie a conduit à l'augmentation du poids des seniors (personnes âgés de 50 ans et plus) dans la population totale. Leur part a passé de 28% en 1960 à 37% en 2012 (INSEE, 2012). Les seniors bénéficient globalement de revenus satisfaisants et de temps libre, ils sont donc peu à peu apparus comme une cible de choix pour de nombreux offreurs.

##### **➤ La diminution de la taille des foyers**

En 2005, le foyer français moyen était constitué de 2,3 personnes contre 2,9 en 1975. Les conséquences de ce phénomène sur la consommation sont évidentes : avec des foyers plus petits, les économies d'échelle sont moindres et la perception même de la consommation diffère. La consommation s'individualise et l'on voit émerger de nouvelles attentes ; en matière de présentation, d'emballage, de qualité et de fonctionnalités pour ce qui est des produits alimentaires.

##### **➤ La hausse de la qualification**

Depuis le début des années 1980, l'objectif officiel est d'amener plus de 80% des effectifs d'une génération au bac. Alors qu'en 1980, seulement 25% d'une génération arrivent au bac, à peine 30 ans plus tard, ce taux a presque été triplé, pour arriver à 72% en 2011 (INSEE, 2012). Cette qualification croissante des Français joue évidemment un rôle prépondérant dans la perception des choses, et dans

les pratiques des consommateurs. Plus diplômé, l'individu a tendance à comparer plus longuement, être plus exigeant, etc.

### ***F. Les grandes tendances des prochaines années***

Plus mature, le consommateur est de plus en plus exigeant. Capable mieux que jamais de chercher de l'information sur les produits, les producteurs, les services et de les comparer, il est toujours à la recherche de plus de données lui donnant l'impression de choisir en toute connaissance de cause. Il est aussi de moins en moins prévisible.

#### **➤ *La sécurité***

Grande valeur pour les hommes, la sécurité ou la "rassurance" reste incontournable jusqu'à nos jours. Le contexte économique et politique contribue à alimenter le sens d'inquiétudes chez les consommateurs. Des crises alimentaires, environnementales et sociales récurrentes renforcent l'idée de risque à tous les moments de la vie. En matière de consommation, « rassurer les consommateurs », c'est tout aussi bien la référence à des valeurs sécurisantes (le terroir, des processus de fabrication à l'ancienne, des codes graphiques rappelant des racines,...), que la garantie d'innocuité (des aliments dont on connaît l'origine, des bœufs nourris sans farines animales, des fruits bio...). Aujourd'hui le consommateur ne tolère plus le défaut, et son exigence ira sans aucun doute croissante.

#### **➤ *La consommation - santé***

Les deux dernières décennies ont vu la montée de l'inquiétude face aux crises alimentaires qui se succèdent, la crise de la vache folle ayant marqué en 1996 la première étape de cette tendance, la grippe aviaire et porcine. En conséquence, les produits de consommation sont de plus en plus tournés vers l'aspect santé, l'entretien du corps et de la forme (manger-bouger).

#### **➤ *La consommation éthique et citoyenne***

Depuis les années 90, chez certains consommateurs, la consommation est tournée vers des produits dits « éthiques » regroupant des biens d'origine très diverse. Ainsi, certains producteurs soutiennent une cause humanitaire, d'autres mettent en place des chartes garantissant ne plus exploiter des populations démunies. Au cours des dernières années, le commerce équitable<sup>30</sup> a fait son entrée dans la grande distribution, marquant ainsi une nouvelle exigence des consommateurs.

Cette nouvelle offre devrait se développer, dans la mesure où elle répond à la fois à des préoccupations sociétales fortes, aux valeurs défendus par certains consommateurs, au sentiment d'agir pour « changer le monde ». Les consommateurs vont certainement mieux utiliser leur pouvoir face aux distributeurs et aux producteurs. En tout état de cause, ce secteur des produits « citoyens » est en plein essor et répond à une forte attente d'une partie de la population.

#### **➤ *Le souci de l'environnement***

Cette nouvelle tendance de consommation s'est développée à partir des années 90. Les consommateurs, qui adhèrent à cette tendance, défendent un bénéfice individuel et collectif face à la crainte que la dégradation de l'environnement ; engendrant ainsi des perturbations graves sur leur vie

---

<sup>30</sup> C'est-à-dire la garantie d'achat de matières premières à un cours décent aux petits producteurs des pays en voie de développement.

et celle de leurs descendants. Désormais, les dégradations environnementales figurent en effet parmi les principales préoccupations des consommateurs.

Les produits qui s'inscrivent dans cette thématique connaissent un grand succès, et font déjà partie de la consommation courante d'une grande partie de la société. Le développement de nouveaux produits « verts / bio » devrait se poursuivre même si cette croissance restera limitée par le prix de ces produits et leurs caractéristiques organoleptiques et visuelles.

De son côté, l'agriculture raisonnée, utilisant de manière économe les produits chimiques et satisfaisants en partie aux attentes environnementales des consommateurs, va sans doute voir ses ventes augmenter fortement.

### ➤ *La consommation ethnique*

Effet direct de la mondialisation, l'envie d'ouverture sur les cultures du monde est la nouvelle mode. Des voyages sans frontières, l'internet, la télévision, la musique et le cinéma partagent l'esprit d'ouverture sur des cultures très différentes. Ce phénomène se retrouve logiquement dans les nouvelles habitudes de consommation. Cette tendance émergente devrait se consolider dans les prochaines années au fur et à mesure de la mondialisation culturelle.

Aujourd'hui, les principales conséquences de ce mouvement sont remarquables dans le domaine de décoration, d'habillement et même dans notre assiette. Malgré ses réticences et ses peurs, le consommateur se familiarise avec les goûts des autres et entame une consommation « standardisée et métissée ».

## **5. Les industriels**

### *A. Les variétés pour la transformation*

Il existe plusieurs variétés d'abricots (*Prunus armeniaca*) et de pêches (*Prunus persica*). Pour l'abricot, la plupart des variétés sont aptes à la transformation au contraire de la pêche, seules certaines variétés sont adaptées au processus de transformation. En effet, la transformation a des exigences strictes sur les fruits :

- les parties végétales (pédoncule, feuille etc.) doivent pouvoir facilement être triées et séparées du fruit ;
- le calibre : les fruits doivent avoir des calibres homogènes ;
- la forme du fruit doit être régulière ;
- l'épiderme doit supporter les techniques de pelages industrielles ;
- la chair doit avoir une texture et une couleur qui supportent la cuisson ;
- les qualités organoleptiques doivent se maintenir après cuisson ;
- les qualités de conservation du fruit frais doivent permettre d'étendre la période de production de l'usine.

Les pêches sont cependant des fruits fragiles pour lesquels les transformateurs ont des exigences supplémentaires :

- la chair ne doit pas avoir d'anthocyanes créant des iris rouges dans la chair ;
- les fruits doivent être suffisamment mûrs pour ne pas présenter de zones vertes, mais être suffisamment durs pour subir les techniques industrielles de pelage et de découpe,



### ➤ **BLOC 1 : Objectifs et stratégie de production**

Le bloc 1 de la figure 20 décrit les objectifs et la stratégie du producteur au vu des résultats effectifs de la campagne agricole passée. Alors, sa réaction serait sur les conditions d'exploitation, en cherchant à baisser les coûts de production (donc espérer augmenter sa marge, à volume constant) et/ou en cherchant à augmenter les rendements. Dans le cas de l'arboriculture fruitière, ceci ne peut se faire de façon conséquente à une échéance de 1 an, mais peut se traduire sur le long terme, par les nouveaux investissements entrepris, par l'adoption des nouvelles technologies (mécanisation par exemple), etc. D'autre part, le producteur peut également chercher à se positionner sur des niches de marché, pour lesquelles la concurrence est moins rude ou pour lesquelles le consommateur est prêt à payer plus (Produits biologiques ou agriculture raisonnée par exemple). Enfin, le producteur peut décider de se retirer partiellement (réduire les superficies mise en culture) ou totalement de la production.

Ce premier bloc décrit aussi les objectifs économiques que les producteurs fixent pour rester présents : ils définissent une production espérée (par opposition avec effective), une marge espérée (compte tenu du prix moyen du marché). Ces objectifs seront confrontés ensuite à ce qui est effectivement réalisé sur le marché.

### ➤ **BLOC 2 : Marché**

Le bloc 2 de la figure 20 décrit le fonctionnement du marché : la confrontation du disponible (production française et étrangère via les importations) avec la demande. De cette confrontation va résulter un prix de vente. En conséquence, les producteurs obtiendront un revenu effectif, qu'ils confronteront à leur revenu espéré.

### ➤ **BLOC 3 : Environnement**

Le bloc 3 décrit l'environnement de production, c'est l'ensemble des éléments qui viennent interférer avec le processus de décision du producteur et sur lesquels il ne peut pas agir directement. Dans le cas de la production arboricole, il s'agit des importations de produits, des aléas climatiques, ou encore de la politique agricole (PAC) qui vient aider l'agriculture.

## **2. Stratégies et tendances sur le long terme des distributeurs**

### *A. Intégration de la fonction de gros par la grande distribution alimentaire et ses conséquences sur le commerce de gros*

L'intégration en l'amont de la grande distribution, c'est-à-dire l'intégration de fonctions et prestations précédemment offertes par des fournisseurs, concerne essentiellement le stade de gros. Par exemple : Intermarché a fait le choix de se positionner également sur certaines productions, par exemple la marée et la viande, Leclerc possède également des abattoirs, alors que les autres distributeurs ont choisi de se limiter à leur métier de base et ne semblent pas vouloir remonter plus loin en amont que le stade de la fonction de gros.

Dans le cas des F&L, cela se traduit par le fait que les grossistes n'approvisionnent plus que 24% des besoins des magasins (19% direct vers les magasins et 5% vers les centrales de la grande distribution), les achats directs des centrales auprès des expéditeurs et des coopératives représentant désormais 76% des besoins des magasins (CTIFL, 2009).

La volonté d'intégrer la fonction de gros par les distributeurs a poussé les grossistes à chercher à se repositionner vers des niches de marché, à se regrouper ou à racheter des concurrents afin de ne pas disparaître ou de même à changer de clientèle. Les grossistes ont désormais un taux de pénétration réduit dans la grande distribution pour les produits de grande consommation, qui sont assez bien standardisés et qui sont des produits "plates-formisables"<sup>31</sup>.

En revanche les grossistes maîtrisent environ 80% des approvisionnements des produits de gamme de la grande distribution. Les volumes sont plus faibles mais des services spécifiques sont ajoutés.

Trois catégories de grossistes continuent à travailler pour la grande distribution :

- des grossistes très spécialisés sur certaines niches, par exemple les petits fruits rouges, pour lesquelles les centrales d'achat ne savent pas intervenir en raison des faibles volumes et de l'atomisation de l'offre ;
- les grossistes de dépannage : chaque magasin a ses grossistes locaux de dépannage pour pallier les éventuelles ruptures de stock ;
- les grossistes qui évacuent les produits en surproduction ponctuelle à des prix très bas à la demande d'agriculteurs ou d'expéditeurs.

La grande distribution a également des relations directes avec des expéditeurs ou des coopératives lorsqu'ils sont suffisamment gros pour apporter des volumes réguliers. Pour cette raison, le développement de la grande distribution est un facteur de concentration du secteur de la commercialisation amont.

La figure 21 montre la succession des décisions et l'enchaînement des comportements des acteurs de la grande distribution et du commerce de gros.

- **Le bloc 1** de la figure décrit l'environnement du distributeur : l'évolution de la consommation de F&L frais et le volume global écoulé sur le marché français.
- **Le bloc 2** de la figure décrit la stratégie de développement de la grande distribution alimentaire. Cette stratégie passe par l'accroissement de la part de marché de chaque distributeur au détriment des autres formes de commerce de détail. La recherche d'économies à réaliser va se traduire par le souhait d'intégrer la fonction de gros de façon à commercer directement avec les expéditeurs et les coopératives agricoles et absorber ainsi la marge du grossiste. L'intégration de cette fonction de gros est réalisée essentiellement par la mise en place de centrales d'achats dont le rôle est principalement le référencement des fournisseurs mais peut aller jusqu'à la centralisation des commandes des magasins dans les cas les plus centralisés (exemple de Carrefour).
- **Le bloc 3** de la figure porte plus spécifiquement sur le processus de décision du distributeur concernant le recours à un grossiste ou non. Le recours à un grossiste résulte d'un arbitrage dans la comparaison des coûts des différentes solutions. De cet arbitrage va dépendre le taux d'achat par la centrale d'achat, donc les volumes traités directement par la grande distribution, et le taux de recours aux grossistes.
- **Le bloc 4** de la figure décrit les processus de décision des grossistes en réaction aux constats sur l'évolution des volumes qui leur sont confiés par la grande distribution alimentaire et, par

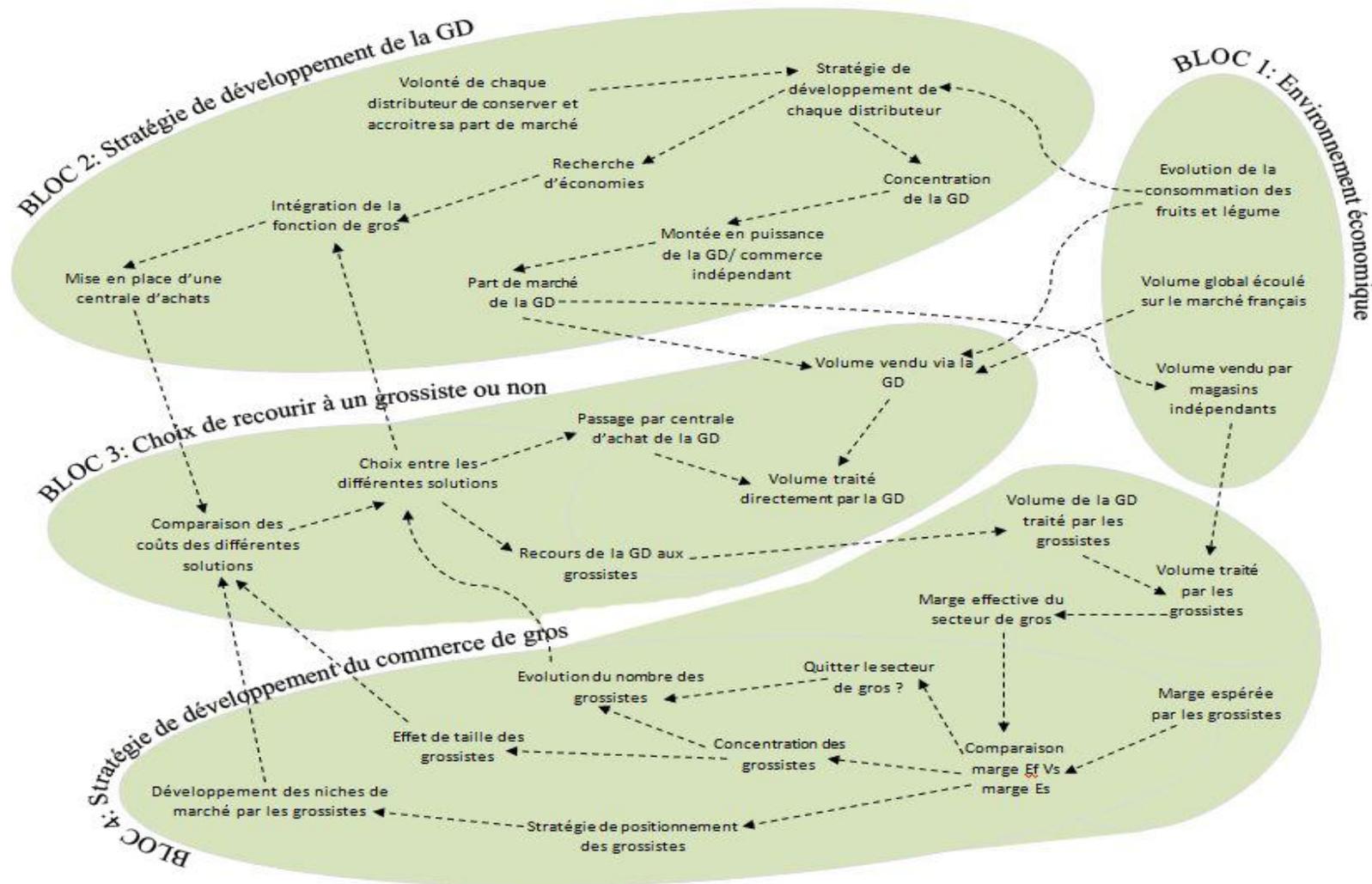
---

<sup>31</sup> C'est-à-dire achetables en gros volumes par la grande distribution

conséquent, en réaction aux constats sur leurs marges financières effectivement réalisées.  
Leurs réactions vont porter sur le développement de leur activité :

- rester ou changer d'activité ?
- se concentrer ? S'associer avec d'autres grossistes au sein de réseaux ?
- se positionner sur des niches de marché et redevenir incontournables ?

Figure 21 : Stratégie, décisions et l'enchaînement des comportements des acteurs de la grande distribution et du commerce de gros



Source : Les auteurs à partir des travaux de GEODE, 2005

Les réactions des grossistes à ce recours moindre des distributeurs à leurs prestations et services sont principalement les suivantes :

➤ Concentration du secteur de gros : les grossistes vont se concentrer (rachat) ou s'associer (mise en place de réseaux de type HEXAGRO ou CRENO) de façon à offrir un volume suffisant et sur une partie plus grande du territoire national. La taille croissante des grossistes se traduit par un effet volume qui va réduire le coût unitaire d'approvisionnement auprès des grossistes (au détriment de la centrale d'achat).

Finalement, l'arbitrage entre les coûts des différentes solutions effectué par le distributeur peut être modifié par cette évolution de l'offre des grossistes, de même que le taux de passage par la centrale d'achat.

➤ Changement ou sortie d'activité : Certains grossistes vont changer d'activité économique. Cela se traduit par un nombre réduit d'interlocuteurs du commerce de gros pour les distributeurs, donc par le renforcement à l'internalisation de la fonction de gros. Dans la réalité, la concentration du secteur de gros a été menée en parallèle à la réduction du nombre de grossistes.

➤ Développement de nouvelles niches de marché. Des grossistes vont chercher à développer des niches de marché (les fruits rouges, etc.). Le coût pour positionner les centrales d'achat des distributeurs sur ces niches de marché est suffisamment élevé pour assurer aux grossistes de rester seuls sur ces niches. Le dépannage des magasins peut ainsi être considéré comme une niche de marché : les distributeurs ne savent pas assurer un réapprovisionnement des magasins en F&L pour l'après-midi à partir d'une commande le matin et laissent les magasins assurer ce réapprovisionnement auprès des grossistes locaux.

Ainsi, face au processus d'intégration de la fonction de gros mené par les distributeurs, les grossistes vont réagir de plusieurs façons et avec des délais de réaction plus ou moins longs. La restructuration du métier et du secteur du commerce de gros est la résultante directe de ces réactions. Mais à son tour la grande distribution réagira à l'évolution du commerce de gros et modifiera en conséquence sa stratégie d'intégration de la fonction de gros. Le précédent schéma montre ainsi un processus sans fin, qui est alimenté par les réactions des uns aux autres et ainsi de suite.

### ***B. Le rôle de la centrale d'achat***

Les centrales d'achat sont des « bureaux commerciaux » et non des lieux de passage physique de la marchandise (c'est le rôle des plates-formes). Elles ont un rôle qui varie beaucoup d'un produit à l'autre et d'une enseigne à l'autre. Le recours à la centrale d'achat dépend des types de contrat dans le cas des enseignes en franchise (Système U, Intermarché, Leclerc, Champion, Cora, certains Casino). Il n'y a aucune obligation d'y recourir chez Leclerc, qui est le cas extrême. Les responsables F&L des hypermarchés de l'enseigne Cora sont également très autonomes. A l'inverse, les achats des fruits et légumes frais dans les supermarchés Match passent systématiquement par la centrale d'achat. Chez Casino, ce taux de passage est de l'ordre de 80%.

La centrale d'achat peut être nationale (Auchan par exemple) ou régionale (Atac) et être, dans ce cas, assimilée à la plate-forme régionale du distributeur. Chaque centrale d'achat référence les gros producteurs (des grosses coopératives ou des gros expéditeurs) dans une base de données, en fonction des volumes qu'ils sont capables de fournir et de la qualité souhaitée. Les magasins utilisent ensuite cette base de données pour leurs prises de commande.

Pour la majorité des fruits, les magasins passent par la centrale d'achat, mais le chef de rayon peut être assez autonome. Les produits de la ceinture verte, qui sont essentiellement des légumes, sont en général achetés en direct : les approvisionnements sont locaux, la centrale d'achat est peu présente.

D'une façon générale, la grande distribution souhaite que le recours à la centrale d'achat augmente pour les fruits et légumes et tous les produits en général, car c'est un moyen de contrôler les produits vendus en magasin : la centrale d'achat joue le rôle d'une émanation de l'enseigne nationale. Dans ce but, on assiste au développement des marques de distributeurs (MDD) qui rendent la centrale d'achat incontournable et au développement de services annexes.

On peut citer l'exemple de Cora qui, avec la mise en place de sa MDD "engagement dès l'origine", a désormais 30% des achats de F&L des magasins qui passent par la centrale alors que la forme traditionnelle d'approvisionnement est plutôt l'autonomie des responsables de rayons.

### ***C. Des distributeurs de plus en plus présents dans les bassins de production***

Les distributeurs sont de plus en plus présents dans les bassins de production, soit par l'intermédiaire de cahiers des charges d'agriculture soit par l'intermédiaire de bureaux d'achats implantés dans ces bassins.

On peut citer l'exemple de Match, qui a centralisé la fonction achat avec une centrale d'achat qui est un passage obligatoire pour les fournisseurs de l'enseigne. Match choisit un fournisseur leader dans chaque région de production, suivi de 2 à 4 autres pour les compléments. L'enseigne a même mis en place des plates-formes d'approvisionnement dans le Sud-Ouest, le Sud-Est et à Perpignan en particulier pour les approvisionnements en provenance de l'Espagne et du Maroc.

Intermarché a également ses propres structures d'approvisionnements : Scafruits, Scalegumes, Scabananes, Scagrumes, chargés d'acheter et d'approvisionner les magasins du groupe aussi bien en France qu'à l'étranger (Allemagne, Espagne, Portugal, Italie, Belgique). Intermarché a implanté six bureaux d'achat dans les régions françaises de production ainsi qu'une structure en Espagne.

Carrefour a une centrale d'achat en Espagne, Socomo, qui approvisionne les magasins en France et en Europe. En 2001, le volume exporté par Socomo était de 150 000 tonnes.

### ***D. Organisation des approvisionnements des magasins***

Les approvisionnements se font en général par une plate-forme intermédiaire implantée dans le bassin de consommation. Le passage par cette plate-forme varie à la fois selon la politique des distributeurs, selon la taille des magasins, selon la saison et enfin selon la région (volume à traiter). Dans le cas d'Auchan par exemple, ce passage varie de 70 à 95%. Cora n'a que 30% de ses flux F&L qui transitent par les plates-formes.

#### ***➤ Approvisionnements des plates-formes.***

Les plates-formes ne sont que des lieux de transit dans lesquels les produits ne passent pas plus de 24 heures au grand maximum, à l'exception de quelques produits lourds et peu sensibles (pommes de terre par exemple). Les commandes sont passées le soir (jour A) pour une livraison sur plate-forme le lendemain (jour B), les produits étant livrés ensuite en magasin le soir même (jour B) ou, plus généralement, le surlendemain matin (jour C).

### ➤ *Approvisionnements des magasins.*

Les magasins sont livrés 6 jours sur 7 en F&L frais, à partir de prévisions de commandes expédiées la veille en fin de journée vers les plates formes. Les livraisons sont reçues tôt le matin (6 heures chez carrefour par exemple). Les transports sont effectués sous la direction des distributeurs, en compte d'autrui dans la plupart des cas.

### **3. La traçabilité**

Le contrôle de la qualité est défini de façon analogue par la norme ISO 9000:2000 comme étant l'« aptitude à retrouver l'historique, la mise en œuvre ou l'emplacement de ce qui est examiné » et elle précise, dans un nota : « dans le cas d'un produit, elle peut être liée à l'origine des matériaux et composants, l'historique de réalisation, la distribution et l'emplacement du produit après livraison ». A partir de cette définition, la traçabilité dans la filière F&L doit permettre de suivre un lot dans la filière, grâce à une standardisation de la codification et à l'enregistrement des opérations que subit le produit chez chacun des intervenants.

Le contexte actuel des scandales, sur l'origine des produits alimentaires et des « peurs alimentaires », donne toute sa force à un critère d'achat négligé : la traçabilité et l'origine des produits. La connaissance de l'origine des produits alimentaires est considérée par les consommateurs comme importante, ainsi un grand nombre d'entre eux estiment que la qualité du produit dépend de son origine.

L'origine est d'abord un lieu et un territoire : un produit, qu'il s'agisse d'un produit brut ou transformé, prend du « sens » donc de la valeur, quand on sait son origine. On assiste donc à la mise en avant de cet argument marketing, qui est « le retour à l'origine » avec les appellations d'origine et les indications géographiques. Ceci implique une longue et lourde démarche en matière de qualité et de traçabilité, la connaissance de l'origine constitue le point de passage de toutes les procédures.

Concernant les fruits et légumes, frais ou transformés, les exigences de la traçabilité devrait amener une modification significative des modes de gestion des branches d'activité. Il s'agit de suivre, de contrôler et d'assurer la qualité d'un produit à partir du champ de l'agriculteur jusqu'au rayon, y compris lors des passages par les différents lieux intermédiaires (site de collecte, plates-formes).

Ainsi, les industriels et les distributeurs agroalimentaires sont contraints d'abandonner leur simple statut horizontal de transformateur et optent pour une logique verticale de filière. Chaque stade doit être inventorié, contrôlé et démontré. La traçabilité, devenue un axe majeur de la qualité, bouleverse toutefois les habitudes et les comportements. De ce fait, elle est au cœur du processus de concentration sectorisation que l'on observe dans l'industrie de transformation et la distribution alimentaire.

## **III. Les relations contractuelles**

### **1. Les contrats producteurs-transformateurs**

Sur le plan contractuel, la production est organisée de deux manières différentes : d'une part les produits mono-fin, destinés exclusivement à la transformation (pavie par exemple), d'autre part les produits double-fin, qui se retrouvent sur le marché du frais ou de la transformation.

### ***A. Les produits mono-fins***

Les incertitudes sur la production fruitière et donc le niveau de risque encouru par les unités de transformation dans leurs approvisionnements, sont un obstacle majeur à un ajustement entre l'offre et la demande par le simple mécanisme des prix. Les produits font l'objet d'engagements annuels ou pluriannuels qui fixent des volumes et des prix (grille de paiement à la qualité). Les produits répondent à des cahiers des charges de plus en plus stricts, des engagements en volume garantissent un approvisionnement sûr et pérenne pour les usines, ce qui constitue l'assurance d'un débouché fiable pour les producteurs.

Les contrats de production agricole sont une pratique ancienne dans le secteur des fruits et légumes destinés à la transformation. Dès la loi d'orientation de 1960, les pouvoirs publics ont cherché à établir les bases d'une économie contractuelle en autorisant le ministère de l'agriculture à homologuer des « contrats-type » par produit, en concertation avec les professions concernées. C'est ainsi que cette pratique a été « institutionnalisée » en 1961 avec la création de l'Union Nationale Interprofessionnelle des Légumes de Conserve (Valceschini, 2001).

Selon Valceschini (2001), depuis 1990, la pratique des contrats de production agricole est interdite dans le cadre du Marché unique et la nouvelle réglementation européenne de la concurrence, qui rendent illégal le principe de la fixation des prix par une interprofession. Ces changements créent des conditions de négociation des contrats totalement nouvelles entre agriculteurs et industriels, avec la remise en cause du rôle de l'Interprofession et de fixation d'un prix national unique payé aux agriculteurs :

- le niveau de négociation a été déplacé du niveau national au niveau décentralisé des sites agro-industriels. En même temps, la négociation entre industriels et agriculteurs s'est déplacée à des niveaux décentralisés, usines ou entreprises.
- les entreprises industrielles décident maintenant seules de leur stratégie commerciale et industrielle. Ce sont elles qui déterminent seules, en fonction de leurs objectifs propres, la stratégie commerciale, en termes de prix et de standards de qualité.

### ***B. Les produits double-fin***

Les relations entre producteurs et transformateurs pour les produits et les variétés double-fin sont plus souples. Les producteurs ont longtemps privilégié le marché du frais. Mais le développement croissant des débouchés dans l'industrie de transformation et l'annulation de la pratique des retraits de surplus de production amène les producteurs et les industriels à repenser leur mode de relations actuel.

Selon le rapport du GEODE pour le PREDIT 3 (2005), jusqu'aux années 60, les fruits destinés au marché du frais étaient soit consommés tels quels, soit jetés. Seules les pommes à cidre et quelques fruits traditionnellement voués à la conserve étaient transformés. La transformation des fruits était le fait de petits industriels de dimension familiale.

Pour les producteurs de fruits frais, les premières relations avec les transformateurs interviennent au cours des années 70. Ce contact s'est développé jusqu'au début des années 80, alors les destinations se multiplient, fruits au sirop, confitures, compotes, jus de fruit, purées de fruits, etc. Sécurisés, les achats des industriels auprès des producteurs français vont connaître un essor continu. Alors que les industriels se procuraient l'essentiel des abricots utilisés dans les pays sud européen (en Espagne ou en

Italie), leur approvisionnement est désormais aussi important en France : aujourd'hui, 10 à 14% de la production nationale d'abricots sont livrés à l'industrie, 3 à 4% de la production de pêches.

Les éléments essentiels des relations entre producteurs et industriels sont le calendrier d'approvisionnement, la disponibilité de la matière première et la régularité. Une formule contractuelle est de plus en plus utilisée : des négociations ont lieu préalablement à chaque campagne, pour fixer les conditions de livraison aux usines par type de produit. Producteurs et industriels conviennent ensuite des volumes qu'ils s'engagent respectivement à livrer et à acheter.

## **2. Les cahiers des charges producteurs - distributeurs**

Les cahiers des charges existent de plus en plus entre les distributeurs et leurs fournisseurs agricoles (grossistes, expéditeurs, coopératives). Leur respect sert essentiellement à être référencé par la centrale d'achat et n'implique, en aucune mesure, un volume minimal d'achat.

On peut distinguer deux catégories de cahiers des charges :

- les premiers qui portent sur le calibre, la bonne tenue (cadence de livraison), etc., et s'adressent plutôt à des grossistes ou des expéditeurs ; et
- les cahiers des charges qui concernent directement les modalités de production, signés entre les producteurs agricoles (ou coopératives) et les distributeurs. Cette seconde catégorie est associée dans la plusieurs des cas avec une marque de distributeur.

Tous les distributeurs ont des cahiers des charges qui décrivent les produits souhaités, ils sont moins nombreux à avoir des relations directes avec les producteurs. On remarque cependant que les enseignes s'intéressant aux techniques de production sont de plus en plus nombreuses.

# Chapitre IX. Analyse des prix et marge dans les deux filières

## Introduction

Dans plusieurs analyses de ce chapitre, nous avons privilégié l'analyse de la transmission des prix entre deux stades : l'expédition et le détail. Ce choix est cohérent avec les évolutions récentes de la filière. Celles-ci se traduisent par une tendance à la polarisation des acteurs en deux groupes. D'une part, des producteurs organisés, disposant des outils d'expédition (tri, stockage et conditionnement) et intervenant directement au stade de la mise en marché, sans passer par l'étape traditionnelle de la première mise en marché (expéditeurs privés). D'autre part, la grande distribution où le stade de gros est verticalement intégré au stade de détail, ce qui supprime un second maillon de la filière. Ces deux catégories d'intervenants sont en relation directe. De ce fait, ils court-circuitent les intermédiaires traditionnels (expéditeurs privés et grossistes) et marginalisent les anciens modes de vente (marchés physiques).

Dans un souci de représentativité et de généralisation des résultats, notre travail se repose sur des données officielles des différents organismes publiques et interprofessionnels (Observatoire des prix et des marges de FranceAgriMer (OPM), CTIFL,...). Il faut noter que nous n'avons pas pu connaître les caractéristiques des individus des échantillons, c'est pourquoi nous ne pouvons pas avoir une idée sur l'importance et la représentativité de l'échantillon ainsi de nos résultats.

## I. Caractères généraux de la formation des prix des fruits et des légumes

Comme dans toutes les filières F&L, le rôle des prix est essentiel dans la filière pêche et abricot, car leur ajustement permet d'écouler ces produits caractérisés par leurs forte périssabilité.

La formation des prix au sein des filières F&L présente un intérêt considérable pour les acteurs de ces filières ainsi que pour les décideurs. Les filières d'abricot et de pêche sont parmi les plus concernées, car la saisonnalité de la production, le caractère périssable et la faible présence de la transformation industrielle des produits accentuent la confrontation entre les producteurs et la grande distribution dont la part de marché est de plus en plus prépondérante (Hassan D. et Simioni M., 2004).

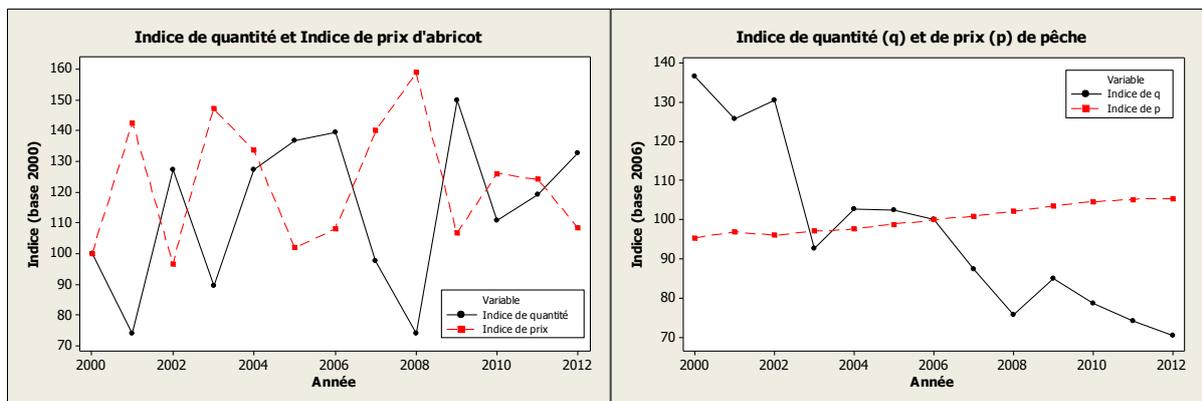
### 1. Deux produits hautement périssables avec des prix sensibles à la conjoncture

Les productions végétales sont par nature exposées aux aléas du climat (vent, gel, grêle, pluie excessive, ...), mais plusieurs fruits et légumes, comme l'abricot et la pêche, le sont plus particulièrement. Ces différents risques climatiques menacent la bonne réalisation de chaque étape de l'itinéraire technique de production, pouvant entraîner une moindre récolte. Par exemple, en 2008, sous l'effet des gelées de printemps, de la grêle et de fortes précipitations, on observe par rapport à la moyenne des récoltes 2004-2012 : 38% d'abricots en moins et 12% de pêches en moins.

D'une autre part, la demande de fruits et légumes est aussi influencée par le climat : un climat inhabituel pour la saison peut modifier les habitudes de consommation. De cette manière, la demande en fruits et légumes de la saison peut baisser et se reporter sur d'autres produits.

Pour l'abricot et la pêche, il faut mentionner qu'ils sont des produits périssables, dont l'offre est donc difficilement « réglable » par le stockage. Ainsi, les années de forte production se caractérisent généralement par une baisse des prix moyens annuels à la production et au détail et inversement, comme l'illustre la figure ci-après.

**Figure 22 : Evolution des quantités annuelles produites et des prix moyens annuels au détail**

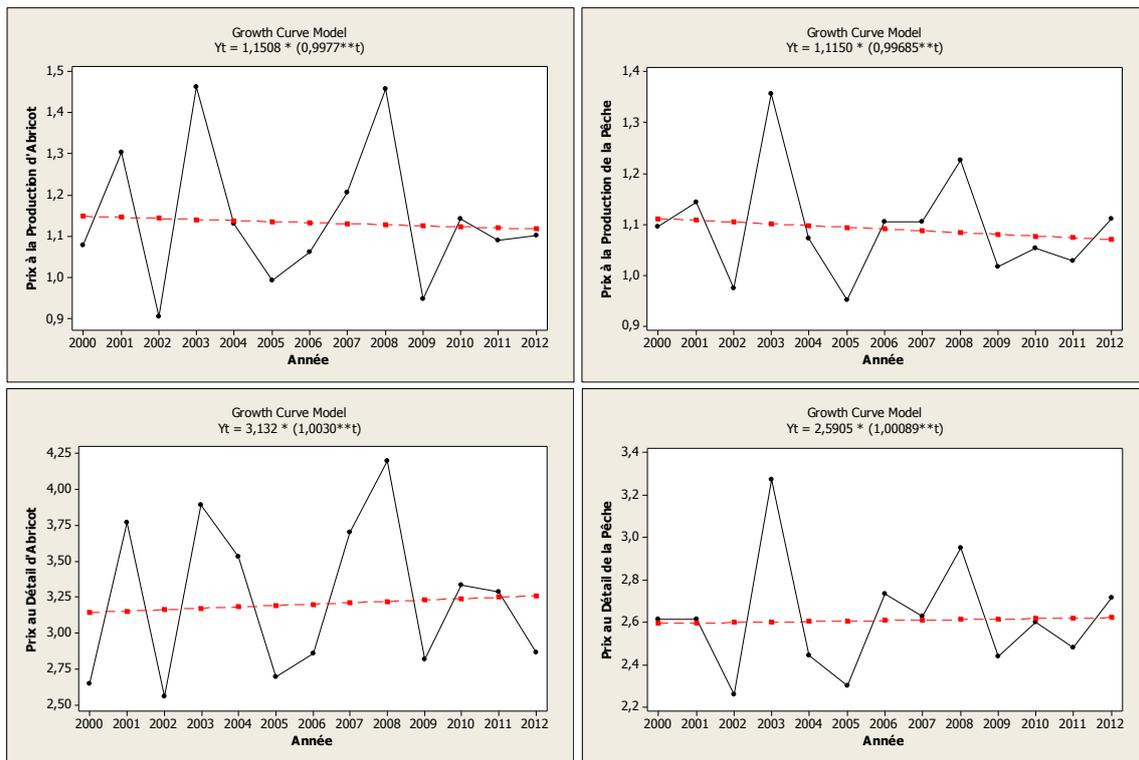


Source : Auteur, à partir des données d'Agreste et OPM

## 2. Une dichotomie croissante entre l'évolution des prix à la production et des prix à la consommation

En ce qui concerne les deux filières, abricot et pêche, on note la dichotomie croissante entre évolution des prix à la production et évolution des prix à la consommation. Comme l'indique la figure qui suit, les prix à la production pour les deux filières enregistrent un taux de croissance négatif (-0,23% pour l'abricot et -0,31% pour la pêche). Alors que le prix à la consommation affiche un taux de croissance positif (+0,3% pour l'abricot et +0,1% pour la pêche).

**Figure 23 : Tendance des prix à la production et au détail d'abricots et de pêches (2000/12)**



Source : Auteur, à partir des données de l'OPM

### 3. Plusieurs prix tout au long de la filière

Sur la base des travaux de l'observatoire de la formation des prix et des marges des produits alimentaires de FranceAgrimer, on identifie quatre principaux stades de cotation des prix le long de la filière F&L :

➤ Au stade de la production :

Il s'agit de la transaction entre un producteur et un expéditeur, ou entre un producteur et un grossiste. Le produit est généralement non calibré et non trié ;

➤ Au stade de l'expédition « prix d'expédition » :

La transaction se déroule entre l'expéditeur (Coopérative, SICA, autres OP, les expéditeurs privés) et un grossiste. Le plus souvent, il n'y a pas de rencontre physique des intervenants. Le cours à l'expédition concerne un produit propre, trié, conditionné : Le prix à l'expédition inclut donc les frais afférents à ces opérations et est supérieur au prix perçu par le producteur agricole. Le prix à l'expédition ne comprend pas les frais de livraison ;

➤ Au stade du commerce de gros :

La transaction se déroule entre un grossiste (vendeur) et un acheteur, qui peut être un détaillant ou un acheteur de collectivité. La cotation concerne un produit trié, calibré, conditionné, étiqueté ;

➤ Au stade de détail « prix à la consommation » :

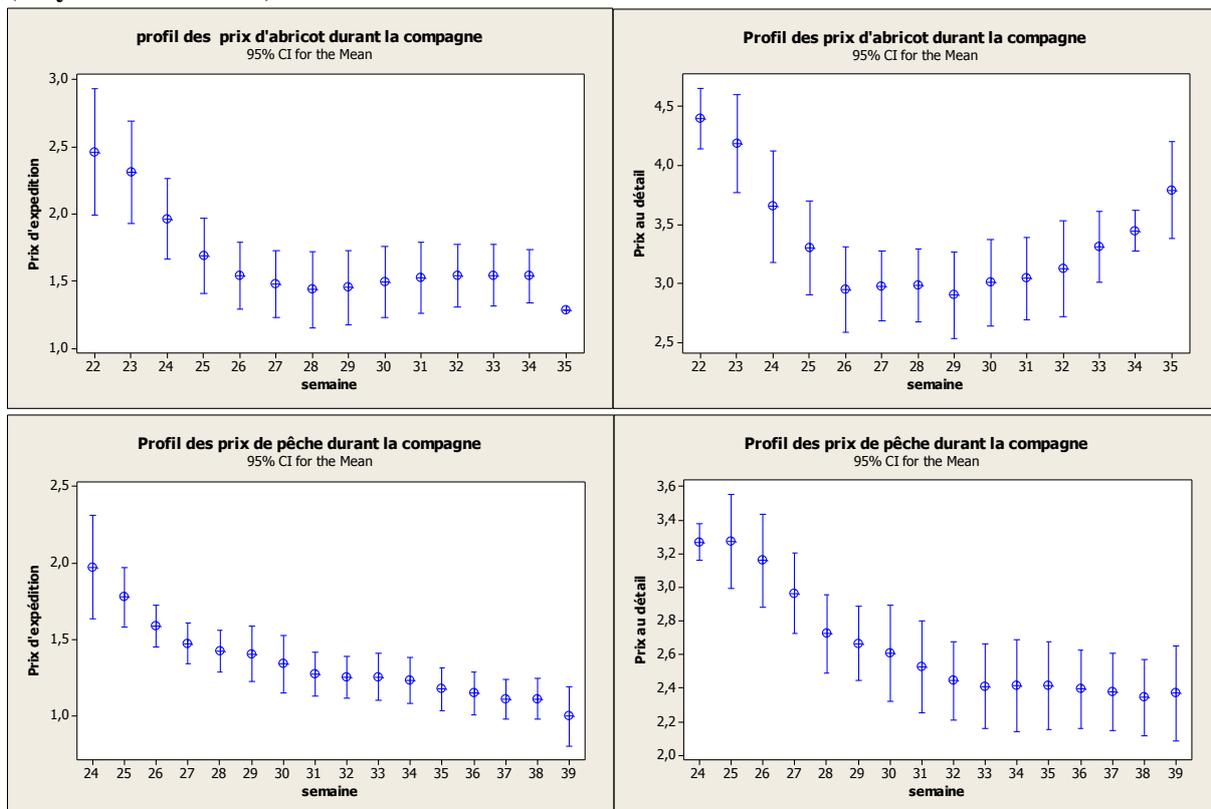
C'est l'étape ultime de mise en marché des produits, c'est-à-dire dans les rayons des magasins de détail.

## 4. Profil des prix durant une campagne

A l'expédition comme au détail, abstraction faite des variations hebdomadaires, la courbe des prix au cours d'une même campagne présente la forme caractéristique d'un U dissymétrique, avec des prix élevés en début de saison, qui chutent rapidement puis tendent à se stabiliser au cœur de la campagne, pour remonter en fin de saison. Ces courbes de prix sont grossièrement symétriques de celle de l'offre.

Au cours d'une même campagne, les prix à l'expédition et les prix au détail tendent à évoluer dans le même sens, les prix au détail reproduisant les variations des prix à l'expédition, parfois avec un décalage dans le temps et avec un écart (marge brute) variable.

**Figure 24 : Profil des prix d'expédition et de détail d'abricots et de pêches durant une campagne (moyenne 2002-2012)**



Source : L'auteur à partir des statistiques de l'observatoire

## II. Formation des prix et création de la valeur ajoutée

### 1. Formation anticipée des prix

La loi de 2001 sur les nouvelles régulations économiques n'autorise plus la communication sur les prix des fruits et légumes, sauf accord préalable interprofessionnel.

Jusqu'à cette loi et son article 49, la grande distribution faisait des promotions commerciales portant aussi bien sur les F&L que sur d'autres produits, indiquant un prix de vente et une période de promotion. Le prix indiqué très à l'avance pouvait être déconnecté de toute considération économique au moment effectif de la promotion, par exemple en raison d'une sous-production ponctuelle qui amène à des prix supérieurs à celui proposé par la promotion. La pression sur les fournisseurs était par

conséquent très forte. Désormais, il n'est plus possible de faire mention du prix dans une promotion commerciale sur les F&L.

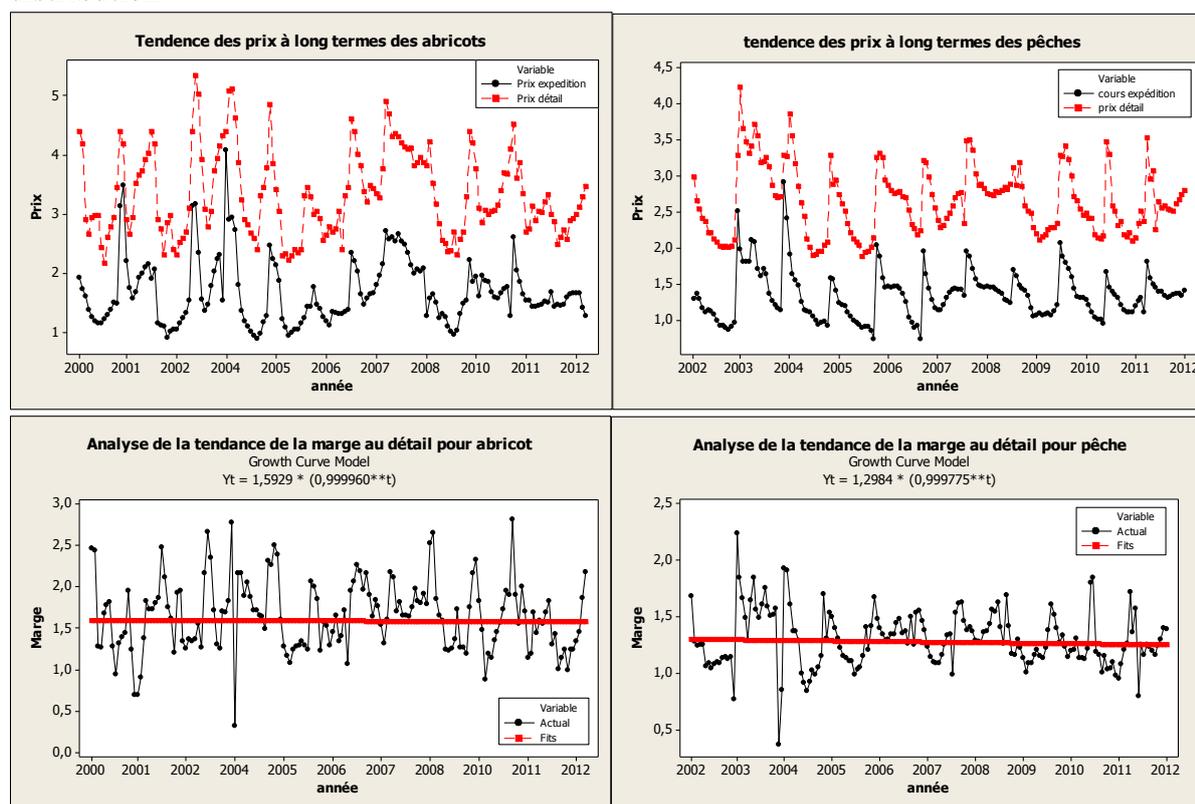
Cette loi a poussé la grande distribution à valoriser les produits plutôt qu'à casser les prix, aidant en cela les autres acteurs de la filière dans leurs efforts de promouvoir leur valeur ajoutée.

## 2. Prix et marge brute à long terme de la distribution des abricots et pêches

Une question «classique» de l'analyse des marges brutes porte sur le caractère tendanciel constant ou proportionnel de ces marges. Une marge constante garde la même valeur quelque soit les évolutions des prix, une marge proportionnelle est dans un rapport constant avec ces prix.

Les figures 25 ci-après montrent les variations des prix d'expédition, des prix au détail et de la marge brute hebdomadaire entre 2000 et 2012 pour l'abricot et 2002 et 2012 pour la pêche ; malgré d'importantes variations d'une semaine à l'autre, ses évolutions sont contenues dans une plage relativement stable, hormis un petit nombre de pics hebdomadaires exceptionnels.

**Figure 25 : Abricots et pêches – Tendence des prix d'expédition, de détail et de la marge de la distribution**



Source : Auteur à partir des statistiques de l'observatoire

## 3. Répercussion des variations des prix à la production sur le prix au détail

### A. Variations des prix à long terme

L'analyse de la relation d'équilibre de long terme entre la série nationale de prix au détail et la série de prix à l'expédition pour les deux filières (abricot et pêche) va nous permettre d'illustrer la relation qui

existe entre les deux pôles de la filière fruits et légumes. La relation d'équilibre de long terme est établie en estimant l'équation :

$$P_t^D = \alpha_1 P_t^E + \alpha_2 + \mu_t$$

Où  $P_t^D$  et  $P_t^E$  représentent les observations à la date t des prix au détail et à l'expédition et  $\mu_t$  est un terme d'erreur ou résidu mesurant la déviation à court terme des prix par rapport à la relation de long terme (dans la suite, les nombres entre parenthèses sont les statistiques de Student associées aux coefficients).

La relation d'équilibre de long terme mise en évidence entre les deux séries de prix est du type "marge fixe" dans le cas d'abricot et de type plus "marge fixe+marge variable" dans le cas de la pêche. Pour les abricots, l'équation de la relation à long terme a donné les résultats suivants :

$$P_t^D = 1,05 P_t^E + 1,56 + \mu_t$$

(17,25)      (14,44)

L'interprétation en termes de marge fixe tient au fait que le coefficient du prix  $P_t^E$  ne peut statistiquement être distingué de la valeur un. La relation d'équilibre de long terme peut ainsi être exprimée comme suit (avec M représente la marge) :

$$M = P_t^D - P_t^E = 1,56 \text{ €}$$

Pour la pêche, l'estimation de l'équation de la relation à long terme a donné les résultats suivants :

$$P_t^D = 1,21 P_t^E + 1,02 + \mu_t$$

(22,08)      (13,34)

L'interprétation en termes de "marge fixe + marge variable" tient au fait que le coefficient du prix  $P_t^E$  est statistiquement distingué de la valeur un. La relation d'équilibre de long terme peut ainsi être exprimée comme suit (avec M représente la marge) :

$$M = P_t^D - P_t^E = 1,02 \text{ €} + 0,21 P_t^E$$

Pour l'abricot, le prix de détail est le plus souvent égal au prix à l'expédition augmenté d'une marge constante (1,56). Pour la pêche, au contraire, la marge du détaillant intègre un élément de proportionnalité au prix d'expédition (0,21) indiquant que les détaillants augmentent leurs marges lorsque la demande est forte et les diminuent quand la demande est faible. L'impact de cet élément variable sur la marge est relativement important comparativement à celui de l'élément fixe. En moyenne, pour la pêche, dont le prix à l'expédition est de 1,5 €, l'élément variable vaut 0,31€ contre 1,02€ pour l'élément fixe.

### ***B. L'ajustement des prix à court terme***

Plusieurs études ont montré que dans plusieurs des cas des filières fruits et légumes étudiés, la grande distribution ajuste ses prix d'une façon symétrique. Autrement dit, elle transmet instantanément au consommateur les variations de prix à la production, qu'il s'agisse de baisses ou de hausses. Dans les autres cas, l'ajustement est plus rapide à la hausse qu'à la baisse, donc au bénéfice des distributeurs. Or, dans d'autres cas, on constate qu'il y a une asymétrie dans la transmission des prix, l'ajustement est plus rapide à la baisse qu'à la hausse, donc elle joue au profit du consommateur.

Ainsi, dans la relation de court terme, plusieurs études ont montré que le pouvoir de marché de la grande distribution n'apparaît pas tel qu'il lui permette de s'abstraire significativement des conditions de marché. Le risque de ne pas vendre rapidement un produit hautement périssable et donc de perdre le produit, semble inciter le distributeur à limiter les hausses de prix et à favoriser les baisses. A condition que sa marge de long terme soit suffisante, sa crainte de ne pas vendre le conduira à privilégier l'accès au marché. Ceci explique que les baisses de prix à l'expédition soient répercutées plus vite que les hausses comme le cas pour la tomate en France (Hassan D. et Simioni M., 2001).

Dans le cas des abricots et des pêches, nous privilégions cette hypothèse de l'asymétrie de transmission des prix entre le prix à la production et au détail, vu le caractère de la forte périssabilité des deux produits.

### III. Les comptes des producteurs et des entreprises du commerce en fruits et légumes

#### 1. Du prix à la production au prix de détail

Selon les acteurs des filières fruits et légumes, les prix sont négociés au jour le jour entre les distributeurs et leurs fournisseurs, en fonction de la demande du marché. Mais plusieurs professionnels précisent qu'il est possible, en cas de surabondance de l'offre et à la demande des organisations de producteurs, d'entreprendre des décisions commerciales afin de réduire les stocks de production et de ramener les prix vers des valeurs plus stables.

A chaque stade des transactions, les acteurs qui interviennent apportent une valeur ajoutée qui se traduit en marge. Le tableau suivant indique les taux des marges commerciales de chaque acteur et leurs parts dans le prix final du produit. Les données sont reconstituées à partir des données de l'observatoire des prix et des marges de FranceAgrimer.

**Tableau 23 : Taux des marges commerciales de chaque acteur et leurs parts dans le prix final (moyennes entre 2000 et 2012)**

Acteurs	Taux de marge commerciale en%	Part dans le prix de vente en%	
		Pêches	Abricots
Producteur	-	34,4	37,3
Expéditeur	56,6	19,7	21,6
Grossiste	30,8	17,8	15,5
Détaillant	37,9	28,1	25,6

Source : Auteur à partir des statistiques de l'observatoire

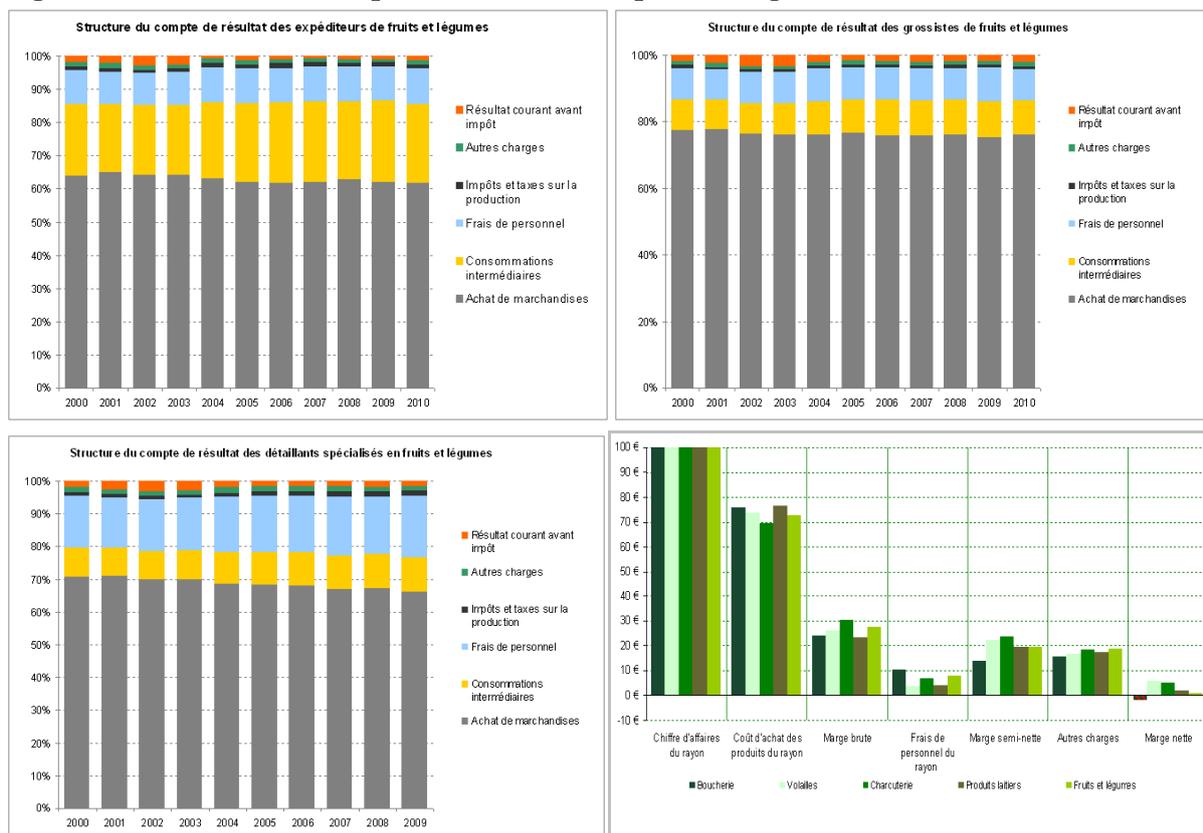
#### 2. Comptes des expéditeurs grossistes et détaillants

L'analyse des comptes des expéditeurs montre qu'en moyenne sur la période étudiée (2000-2010), le chiffre d'affaires à l'expédition est supérieur de 35% aux achats aux producteurs ainsi que 95% de la marge commerciale couvre les charges opérationnelles (autres que l'achat du produit) et finalement seulement 5% qui constitue le résultat courant avant impôt.

Pour les grossistes, sur la même période étudiée, le chiffre d'affaires des grossistes est en moyenne supérieur de 23% aux achats à leurs fournisseurs, 93% de la marge commerciale couvre les charges d'exploitation (autres que l'achat du produit aux fournisseurs) et 7% du CA constitue le résultat courant avant impôt.

Les comptes des détaillants montrent qu'en moyenne, le chiffre d'affaires est supérieur de 31% aux achats à leurs fournisseurs chez les détaillants spécialisés alors qu'il est supérieur de 22% chez la grande distribution, ainsi 92% de la marge commerciale (respectivement 99%) couvre les charges d'exploitation les détaillants spécialisés (respectivement la grande distribution) et 8% (respectivement 1%) en constitue le résultat courant avant impôt pour les détaillants spécialisés (respectivement la grande distribution). Les données disponibles montrent la grande dispersion de ces résultats selon les variétés, la période de la campagne et les catégories des produits.

**Figure 26 : Structure du compte de résultat des expéditeurs, grossistes et détaillants**



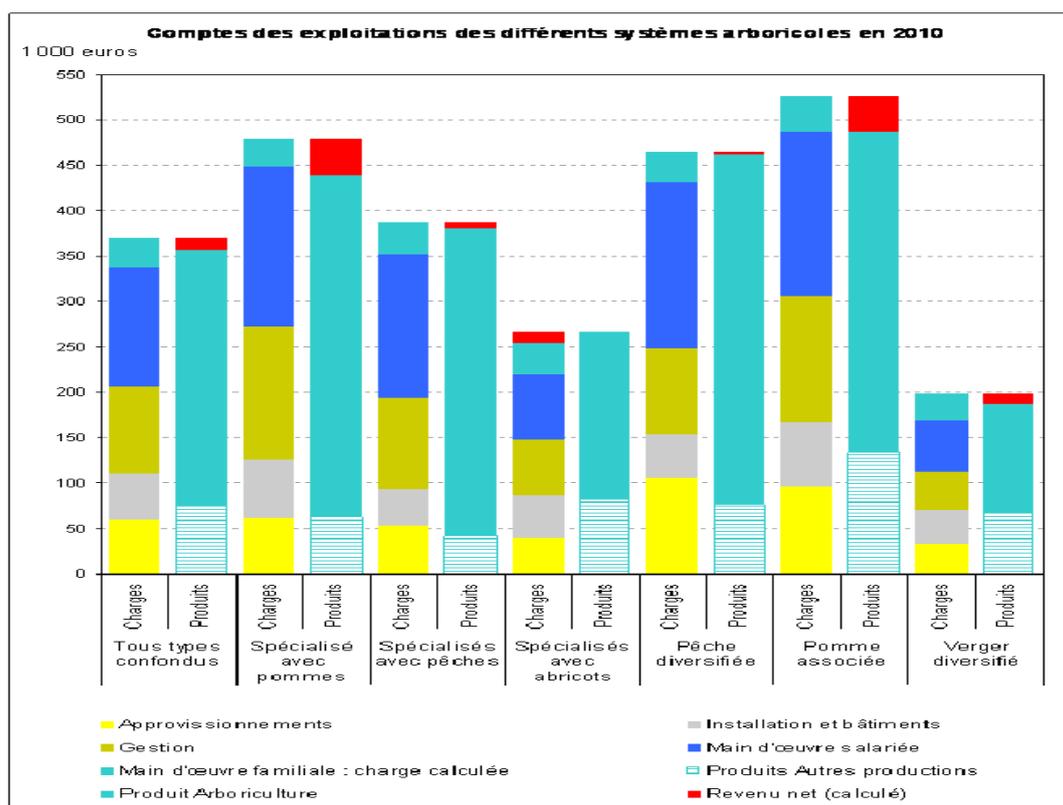
Source : Observatoire des prix et des marges, 2012

### 3. Comptes des exploitations agricoles spécialisées en fruits et légumes

Les exploitations fruitières présentent généralement les charges en personnel les plus importantes. Pour les exploitations spécialisées en production de pêche, les charges en personnel rapportées à la production représente environ 50% en moyenne des charges totales (voir chapitre suivant). La main-d'œuvre salariée représente en moyenne plus de 80% de la main-d'œuvre totale. Pour les exploitations spécialisées en production d'abricot, ces charges, rapportées à la production, représente environ 50% en moyenne des charges totales avec une main-d'œuvre salariée qui représente en moyenne plus de 65% de la main-d'œuvre totale.

Pour les deux filières, abricot et pêche, le résultat net est très variable d'une année à l'autre, sous l'effet notamment des variations de la production, soumise aux aléas climatiques. En 2010, ce résultat net ne représente qu'environ 7,3% du produit total pour les exploitations spécialisées en production d'abricot. Alors que les exploitations spécialisées en production de pêche, ce résultat est négatif avec -1,8%.

**Figure 27 : Structure du compte de résultat des exploitations fruitières spécialisées**



Source : Observatoire des prix et des marges, 2012

# Chapitre X : Compétitivité des deux filières : des conditions de production hétérogènes d'un pays à l'autre

## I. Le travail : un élément clé de la compétitivité de la filière

En raison de la fragilité des produits, la cueillette dans plusieurs filières fruits et légumes (abricot et pêche particulièrement) est difficilement mécanisable. Ainsi, les exploitations de fruits et légumes en France concentrent plus de 20% de l'emploi permanent agricole total et plus de 30% de l'emploi saisonnier.

Dès lors, dans un secteur où les coûts salariaux représentent parfois plus de 50% des coûts de production, l'importance de la charge de main-d'œuvre comme facteur de compétitivité se trouve renforcée. D'après une étude réalisée par CER France Gard, le coût de la main-d'œuvre représente 50% des coûts de production en 2012 qui s'élèvent à 1,3 €/kg (conditionné, départ station) pour la pêche et nectarine et c'est le même constat pour l'abricot avec des prix qui sont autour de 1,5€/kg (conditionné départ station).

**Tableau 24 : Coûts de production des abricots et pêches en France en 2012**

	Pêche et nectarine	Abricot
<b>Vergers</b>		
Rendement vendu T/ha	27	20
Total coût verger / Kg vendu	0,75	0,95
% MO / Coût verger	56	56
<b>Station</b>		
Total coût station / Kg vendu	0,55	0,55
% MO / Coût station	41	42
<b>Total</b>		
Coût total / Kg vendu	1,3	1,5
% MO / Coût total	50	51
Variabilité *	± 0,2 €/Kg	± 0,4 €/Kg

\* provenant notamment de : rendements, types de conditionnement, part de travail,...

Source : CER-France, Gard, 2012

Le calcul du coût de la main-d'œuvre, pour les deux filières, permet de montrer le poids des charges salariales qui pèsent lourdement sur le secteur. En effet, sur la base des données du CER-France Gard, dans les deux filières, on a pu calculer des coûts salariaux qui représentent environ un emploi équivalent temps plein par hectare par an.

**Tableau 25 : Coûts salariaux des abricots et pêches en France en 2012 (conditionné départ station)**

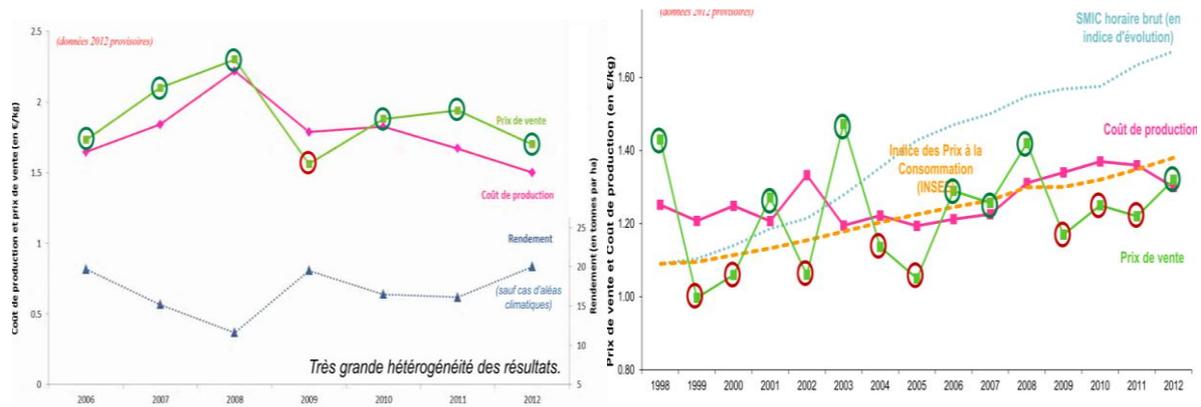
	Coût total / Kg vendu	% MO / Coût total	Coût de la MO en euro	Rendement vendu T/ha	Salaire en euro/ha/an
<b>Pêche et nectarine</b>	1,3	50	0,65	27	17550
<b>Abricot</b>	1,5	51	0,765	20	15300

Source : L'auteur, à partir des données CER-France, Gard, 2012

## II. Des prix de vente qui dépassent rarement les coûts de production

La figure suivante illustre à la fois la variation des coûts de production, la fluctuation des prix de vente (stade expédition), la variation de l'indice du SMIC horaire brut ainsi qu'une augmentation de l'indice des prix à la consommation. La variation des coûts de production s'explique par la conjoncture de différents facteurs dont la spécialisation des exploitations, l'augmentation des rendements à l'hectare, l'augmentation des salaires (SMIC) et des charges salariales dans le contexte français.

**Figure 28 : Comparaison des évolutions du prix de vente et du coût de production des abricots, des pêches et des nectarines.**

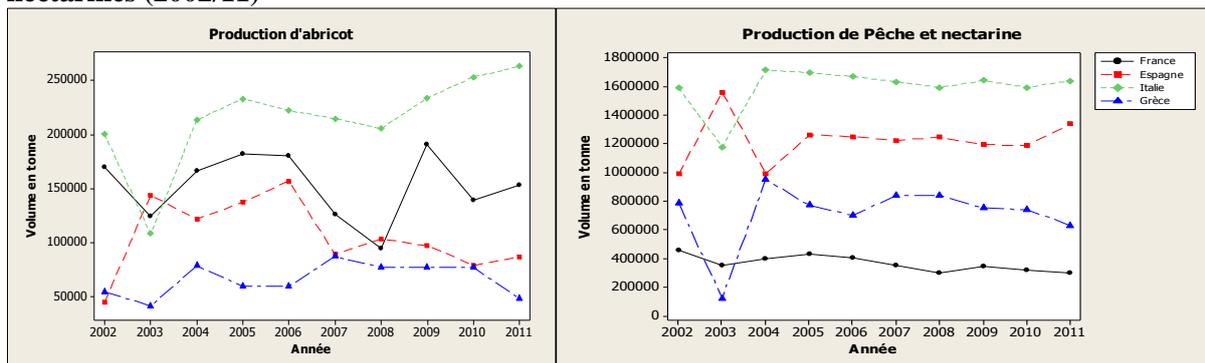


Source : CER-France, Gard, 2012

Les coûts de main-d'œuvre représentent plus de 50% des coûts de production des abricots, des pêches et nectarines. Ces coûts tendent à augmenter d'année en année alors que les prix de ventes tendent à diminuer. Ce déséquilibre est à l'origine de la crise structurelle que connaît le secteur depuis une vingtaine d'année.

## III. Espagne et Italie : une offre de volume à bas prix

**Figure 29 : Production des principaux pays européens producteurs d'abricots, pêches et nectarines (2002/11)**



Source : L'auteur, à partir des données d'EUROSTAT, Commission européenne, 2012

### 1. Espagne : une concurrence directe de plus en plus marquée

En volume, l'offre espagnole est essentiellement présente en pêches et nectarines alors que la production d'abricots est faible par rapport à l'offre française. En effet, l'Espagne assure une production de pêches et nectarines quatre fois supérieur que celle de la France, et seulement la moitié pour l'abricot. Sur le long terme, les surfaces de production des pêches tendent à augmenter avec une

production étalée sur toute la saison. D'autre part, les surfaces de production d'abricot enregistrent une baisse mais moins importante que celle du verger français.

De plus, les producteurs espagnols mènent des stratégies de production et de commercialisation visant à réduire les coûts : nombre de passage de récolte (2 passages contre 3, 4 ou plus en France), des structures de commercialisation de grande capacité (aptés à suivre les commande des GMS européennes).

## 2. Italie : premier pays producteur-exportateur d'Europe

La production italienne d'abricots, de pêches et nectarines se situe principalement dans le Sud, dans les zones de la Campanie, de Basilicate et de la Calabre. Dans le Nord, on retrouve également une production traditionnelle en Emilie Romagne, notamment dans la région de Forli et d'Imola. Depuis de nombreuses années, le secteur productif italien est bien structuré et organisé en grandes coopératives et union de coopératives avec des stations de taille importante et des moyens marketings et promotionnels performants. La production est tournée vers l'export. Les exploitations sont familiales et de ce fait compétitives grâce à une plus grande souplesse quant à la rémunération de la main-d'œuvre. En effet, elles font peu appel à de la main-d'œuvre extérieure et la main-d'œuvre familiale présente une plus grande flexibilité en fonction de la conjoncture pour sa rémunération.

## 3. Comparaison France - Espagne - Italie

**Tableau 26 : Prix à la production : abricots, pêches et nectarines (€/100kg) - prix courants**

Prix €/ 100 kg	Abricots	Pêches	Nectarines
France	169,38	136,66	116,1
Italie	129,35	85,77	52,83
Espagne	117,05	76,87	58,28

Source : L'auteur, à partir des données de la Commission Européenne, 2012

La France présente les prix à la production les plus élevés, ce qui s'explique par les coûts liés à la main-d'œuvre incontournable pour la production (plus de 50% du coût total).

A titre de comparaison, les coûts de la main-d'œuvre (payée au SMIG-brut) sont d'environ 1430€/mois en France, de 1160 €/mois en Italie<sup>32</sup> et de 753€/ mois en Espagne où il existe en plus des contrats de travail « CDD-journalier » exonérés de charges. Les dispositifs d'immigration sont plus restrictifs en France qu'en Espagne ou Italie.

<sup>32</sup> Estimation sur la base des salaires reçus. Car, le « salaire minimum » n'existe pas. Le SMIC italien fait quand même l'objet d'une campagne, menée par la société civile, qui tente de recueillir les 50 000 signatures nécessaires pour soumettre une proposition de loi au Parlement.

**Tableau 27 : La situation des salaires et frais de main-d'œuvre dans les trois pays**

Espagne	France	Italie
<p>Des conventions collectives sont négociées à l'échelle régionale et locale. Le revenu mensuel brut s'élève à 752,85€. 11% du salaire sont payés aux caisses sociales pour l'assurance chômage. La cotisation patronale correspond à 15,5% du salaire. Le taux d'impôt sur le salaire est au minimum de 2%. Le salaire réel des travailleurs agricoles est le salaire minimum fixé par l'Etat. Les salaires collectifs négociés sont obligatoires, ainsi 100% des salariés reçoivent ces salaires.</p>	<p>Au niveau national, il y a 25 conventions collectives, 76 au niveau régional et 161 au niveau local. Le salaire horaire minimum dans l'agriculture est de 8,27 €. Les prélèvements pour la sécurité sociale et les retraites complémentaires s'élèvent pour les employés à 25,5% du salaire et à 43,15% pour l'employeur. L'impôt sur le salaire est de 15% minimum. La majorité des travailleurs agricoles reçoit le salaire minimum légal. Les travailleurs saisonniers peuvent recevoir des prestations supplémentaires (jusqu'à 1,5 fois le salaire minimum). Presque tous les salariés sont couverts par les conventions collectives (98%) ; 2% seulement (cadres moyens) ont des accords individuels.</p>	<p>Dans l'agriculture italienne, il existe depuis 1995 une nouvelle structure des conventions collectives. Il y a 8 conventions nationales de branche (par exemple une pour l'horticulture), 15 conventions régionales et 100 conventions à l'échelle des provinces. La convention collective nationale du travail distingue entre trois groupes (travailleurs normaux, qualifiés, spécialisés). Le salaire moyen s'élève à 7,34 €/heure. Cotisations des employés (retraite : 8,54%, Cotisations des employeurs : 43,23%</p> <p>Impôt sur le revenu : taux d'imposition variable selon le montant du salaire, environ 27%.</p> <p>Les conventions collectives sont respectées à 100%.</p>

Source : Agri-info.eu, consulté le 01/06/2012

#### IV. La filière française dans le monde

Afin de donner une présentation de la filière française de pêche et abricot dans le contexte mondial, nous proposons deux indicateurs de *benchmarking* pour parvenir à situer la France dans une cartographie mondiale constituée par les principaux pays producteur pour ces deux filières.

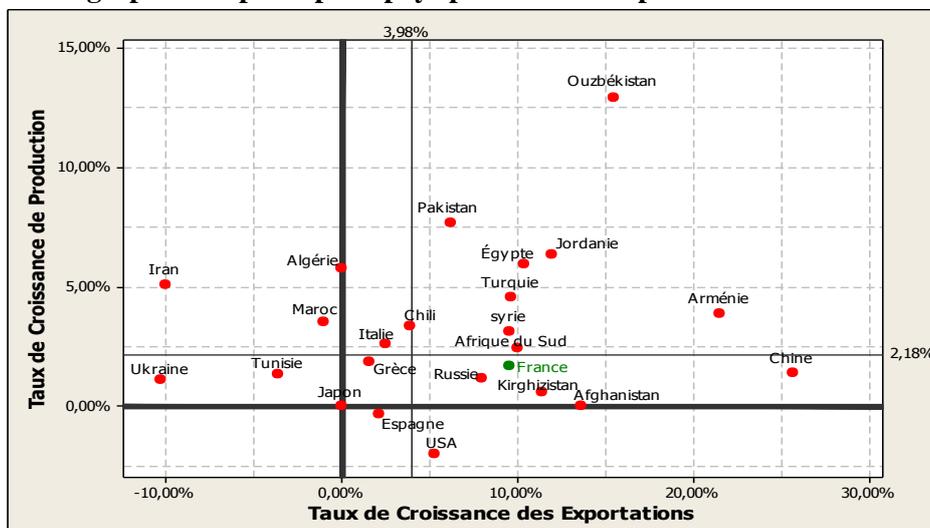
Les deux indicateurs identifiés, qui constituent les axes de notre cartographie, sont déterminants à notre sens et ils forgent le cadre indicatif de la dynamique des filières et par conséquent leurs durabilités.

Le premier indicateur est le « *taux de croissance de la production* » reflète les caractéristiques et contraintes d'ordre interne de la filière. Tandis que le deuxième indicateur, le « *taux de croissance des exportations* », reflète les caractéristiques et contraintes d'ordre externe de la filière ainsi que son pouvoir d'internationalisation. Dans les schémas qui suivent, le premier indicateur est représenté dans l'axe des ordonnées et le deuxième dans l'axe des abscisses.

A ce niveau, il faut noter que les deux indicateurs pour un pays ne reflètent ni l'importance de la production ni le poids de ses exportations par rapport à un autre pays.

## 1. Indicateurs de benchmarking pour la filière d'abricot

Figure 30 : Cartographie des principaux pays producteurs exportateurs d'abricots



Source : Auteur, à partir des données de la FAOSTAT, 2012

Pour la filière d'abricots, le schéma ci-dessus nous permet de distinguer trois groupes clairement différenciés.

Le premier groupe composé par les pays de l'Asie centrale et l'Asie de l'Ouest (Ouzbékistan, Pakistan, Jordanie, Turquie, Syrie et l'Arménie), l'Égypte, l'Afrique de Sud et le Chili. Ce groupe enregistre les meilleures performances avec un taux de croissance de la production et des exportations supérieurs aux moyennes mondiales.

Le deuxième groupe constitué principalement par des pays méditerranéens (Espagne, Italie, Grèce, Tunisie, Algérie et Maroc), l'Iran, l'Ukraine et le Japon. Ce groupe se caractérise par un taux de croissance de la production positif (sauf pour l'Espagne) et une faible croissance des exportations (voir négatif pour les pays du Maghreb l'Iran et l'Ukraine).

Le troisième groupe (dans lequel on trouve la **France** à côté de la Russie, l'Afghanistan, le Kirghizistan, les USA et la Chine) se caractérise par son orientation vers l'exportation avec un taux de croissance des exportations qui dépasse la moyenne mondiale et une faible croissance de la production voir négative pour les USA.

## 2. Indicateurs de benchmarking pour la filière pêche

Pour la filière de pêches, la figure qui suit nous permet de distinguer cinq groupes clairement différenciés :

Le premier groupe composé par deux pays : Égypte et Jordanie. Ce groupe enregistre les meilleurs taux de croissance de la production et des exportations qui sont supérieurs aux moyennes mondiales.

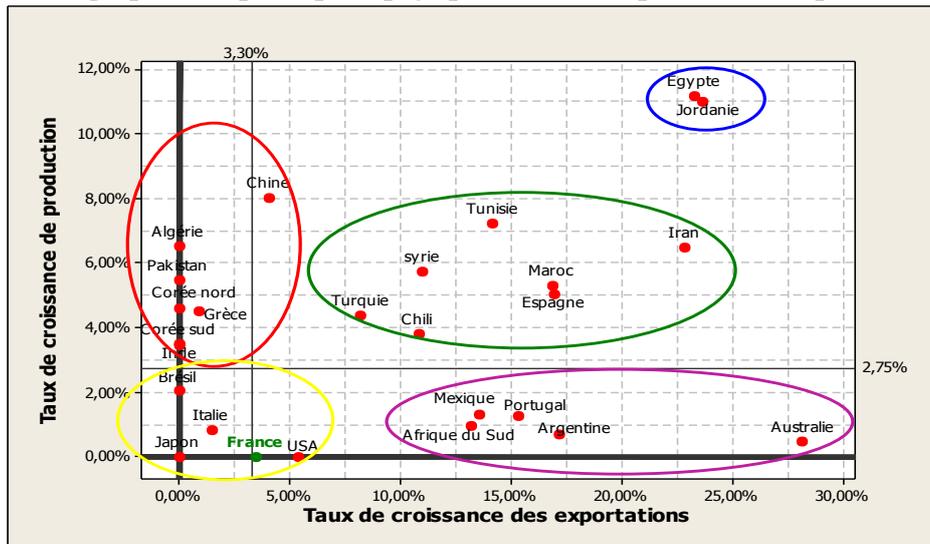
Le deuxième groupe constitué principalement par des pays méditerranéens (Espagne, Turquie, Syrie, Tunisie et Maroc), l'Iran et le Chili. Ce groupe se caractérise par un taux de croissance de la production et de croissance des exportations supérieurs aux taux moyens du monde.

Le troisième groupe (dans lequel on trouve la France à côté du Brésil, le Japon, les USA et l'Italie) se caractérise par un taux de croissance de production faible qui ne dépasse pas la moyenne mondiale et une faible croissance des exportations.

Le quatrième groupe est constitué par des pays asiatique (Chine, Inde, Corée du Nord, Corée de Sud et le Pakistan), et deux pays méditerranéens (l'Algérie et la Grèce). Ce groupe se caractérise par une forte croissance de la production et la faible croissance des exportations.

Le cinquième groupe (les pays de l'hémisphère sud : Argentine, Australie et l'Afrique de Sud avec le Portugal et le Mexique) se caractérise par une forte croissance des exportations et un faible taux de croissance de production inférieur au taux mondial.

**Figure 31 : Cartographie des principaux pays producteurs exportateurs de pêches**



Source : Auteur, à partir des données de la FAOSTAT, 2012

## Conclusion

Face à ces concurrents et aux changements sur le marché mondial, la France doit-elle adopter une stratégie de réduction des coûts de production (par automatisation, réduction des soins apportés aux parcelles) au risque de pénaliser la qualité mais en devenant plus compétitive en termes de prix ou bien choisir de s'orienter vers un marché de niche privilégiant la qualité ?



# Conclusion générale

La présente étude propose une analyse systémique des filières des abricots et des pêches en France. Elle offre un cadre propice pour la mise en place d'un système de partenariat entre les décideurs, les chercheurs et les opérateurs. Elle peut ainsi constituer pour les acteurs de ces deux filières un outil de dialogue, de formalisation de stratégies et donc de développement des alternatives durables.

Pour réaliser les objectifs visés, notre démarche s'est basée, en premier lieu, sur une approche systémique en vue de déceler les caractéristiques générales et les particularités du marché mondial et français pour les deux filières (abricot et pêche) en se basant sur le modèle SCP. En deuxième lieu, une analyse des prix et de la compétitivité des filières française face aux autres pays producteurs-exportateurs (Espagne et Italie en particulier) a été menée en vue de repositionner les deux filières dans le tissu régional et international.

Les principaux résultats, obtenus par la présente étude, montrent que la France doit entreprendre un ensemble d'actions afin de redresser la situation critique actuelle, de pérenniser l'activité et d'améliorer les conditions de production, de transformation, de commercialisation et de consommation des abricots et des pêches à l'échelle nationale et internationale.

En effet, après un excellent départ entre les années 60 et 90, les deux filières ont été fragilisées par une chute des surfaces et des volumes produits, par les coûts élevés de production (coût de la main-d'œuvre essentiellement) et par l'essoufflement de la dynamique d'investissement. Mais il n'en demeure pas moins qu'elle présente un potentiel énorme de développement des débouchés tant au niveau du marché national qu'à l'export.

Compte tenu des atouts dont bénéficie la France en matière de production arboricole (conditions climatiques favorables, situation géographique au centre du marché européen), mais aussi de l'intérêt particulier dont bénéficient les filières fruits et légumes sur les plans européens et nationaux, les deux filières (abricot et pêche) se heurtent encore à plusieurs contraintes d'ordre technique (mécanisation faible des opérations vs. Coût élevé de la main-d'œuvre), organisationnel (organisation de producteurs vs. Producteurs indépendant) et commercial (concurrence forte entre pays de l'union européenne) qui entravent le développement optimal, la croissance durable et la valorisation des potentialités de ce secteur prometteur.

Ainsi, la présente étude relève les résultats suivants :

## **Sur le marché mondial :**

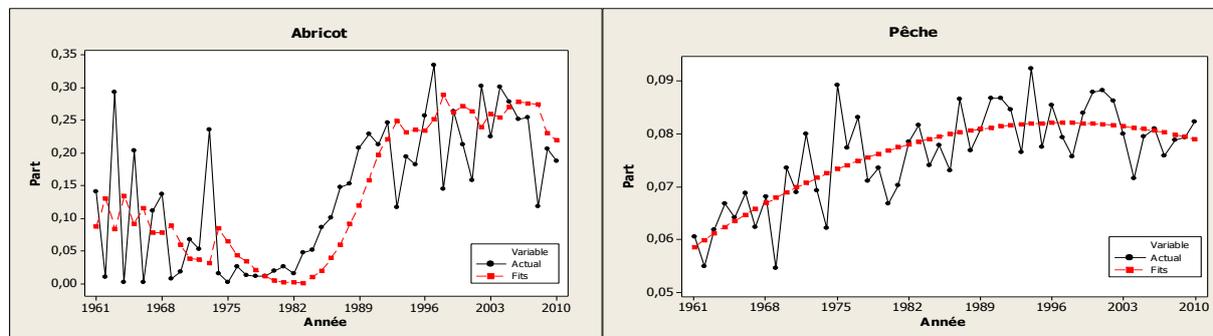
### **➤ Une forte concurrence**

Le secteur des fruits et légumes évolue dans un environnement international marqué par une compétition exacerbée et des exigences techniques et commerciales de plus en plus élevées. La stratégie de développement du secteur ainsi que le nouvel ordre commercial actuel dicté par la mondialisation des marchés, oblige de plus en plus les acteurs œuvrant dans le secteur, notamment dans les filières pêche et abricot, d'adapter leur production, d'améliorer la qualité et de s'ouvrir sur des nouvelles opportunités afin d'être plus compétitifs sur le marché international.

La France demeure l'un des principaux pays producteurs exportateurs du Bassin méditerranéen pour les abricots. Elle est le 4<sup>ème</sup> producteur méditerranéen et le 1<sup>er</sup> exportateur mondial. Sa part dans la production mondiale varie de 3,5% à 4,5% et entre 23 et 25% pour les exportations mondiales. Pour les pêches, la France est le 5<sup>ème</sup> producteur méditerranéen et le 6<sup>er</sup> exportateur mondial. Sa part dans la production mondiale varie de 1% à 2% et entre 3 et 5% pour les exportations mondiales.

Cependant, on observe depuis quelques années, une baisse globale des parts d'exportations françaises dans le marché mondial. Cette baisse est due à différents facteurs, principalement la baisse des surfaces cultivées et la forte concurrence des autres pays. En effet, à partir des années 2000, les deux filières françaises accusent un retard sur le marché mondial dont profitent les autres pays producteurs.

**Figure 32 : Evolution des parts des exportations françaises d'abricots et de pêches dans le marché mondial entre 1961 et 2010 (en volume)**



Source : L'auteur, à partir des données FAOStat, 2012

D'autre part, il faut noter qu'à l'échelle mondiale, ces deux filières se caractérisent par une concentration géographique de l'offre et une polarisation des échanges internationaux. C'est ainsi que 10 pays assurent près de 80% des exportations mondiales d'abricots frais, 95% d'abricots secs et 85% de pêches (avec successivement 65% et 80% issus de la méditerranée). Et d'autre part, 10 autres pays importent environ 75% d'abricots frais et secs et 65% de pêches.

En outre, la répartition géographique des exportations françaises continue de mettre en évidence le poids culminant du marché européen. En effet les exportations des abricots et des pêches françaises restent prisonnières des frontières européennes (plus de 95% des exportations dans l'UE et la Suisse). La grande partie de ces exportations est orientée principalement vers cinq pays qui sont : l'Allemagne, la Belgique, la Suisse, le Royaume-Uni et l'Italie.

Ainsi, la production figée sur des variétés de saison ne permet pas d'allonger la campagne d'exportation, de fidéliser la clientèle étrangère et d'assurer un chiffre d'affaires pérenne.

### ➤ Une compétitivité internationale faible

La compétitivité de la production française est très faible sur le marché international. En effet, cette situation est principalement le résultat des coûts élevés de la production. Dans cette étude, on a pu montrer que la France a toujours un prix à la production plus élevé que celui de ses premiers concurrents (Espagne et Italie). Pour l'abricot, la France a un prix à la production supérieur de 30% que celui de l'Espagne et de 45% par rapport au prix en Italie. Pour la pêche, ce prix est supérieur au prix à la production en Espagne et en Italie avec respectivement 60% et 78%. Pour les nectarines, ce prix est supérieur de 118% à celui de l'Espagne et 99% de celui de l'Italie.

A la lumière des ces résultats, plusieurs questions surgissent comme primordiales. La plus importante stipule : la France doit-elle adopter une stratégie de réduction des coûts de production (par automatisation, réduction des soins apportés aux parcelles) au risque de pénaliser la qualité mais en devenant plus compétitive en termes de prix ou bien choisir la voie de s'orienter sur un marché de niche privilégiant la qualité ?

## **Sur le marché français :**

### **➤ Des conditions favorables au développement des deux filières**

#### **❖ Dispositifs publics encourageants**

En France, comme dans tout les pays de l'Union Européenne, l'an 2007 a constitué un tournant pour le secteur des F&L, suite à la réforme de l'Organisation Commune des Marchés (OCM) du secteur des fruits et légumes. Cette réforme a permis le transfert de la réduction des risques et de gestion des crises aux organisations de producteurs, l'amélioration qualitative de la production et le soutien du secteur des fruits et légumes destinés à la transformation.

En effet, la politique communautaire, accompagnée par l'action privée, intervient de façon quasi systématique, aussi bien en amont qu'en aval des filières F&L, pour promouvoir et moderniser ce secteur en tant que source importante de richesse des régions par la mise en place de toute une série de mesures techniques, environnementale, sociale et économiques.

Bien que les actions mises en place (incitations et subventions) aient permis de créer des conditions favorables à la croissance du secteur des fruits et légumes, à la diversification des marchés et à l'amélioration de la qualité des produits, les progrès demeurent encore insuffisants dans les filières pêche et abricot. Ainsi, les résultats sont encore limités par rapport aux attentes des opérateurs du secteur et à l'évolution de l'environnement international.

#### **❖ Image positive auprès du public**

Les filières des fruits et légumes, entre autres la filière d'abricots et de pêches, bénéficient globalement d'une bonne organisation ainsi qu'une bonne image auprès du public grâce à la variété de son offre, la qualité de ses produits sur le plan gustatif, sanitaire et nutritionnel.

### **➤ Plusieurs entraves au développement de la filière**

Les deux filières d'abricots et de pêches s'enfoncent de plus en plus dans une situation critique. Une panoplie de causes est à l'origine de cette crise, toutefois, elle est principalement liée aux contraintes intrinsèques des deux filières et à la baisse de compétitivité des exploitations françaises face à la concurrence espagnole en premier rang. Les producteurs français sont désormais en situation limite de viabilité économique, ayant l'impression de supporter les conséquences de l'élargissement du marché commun vers les pays du sud. En effet, les contraintes internes des deux filières sont autant responsables de la crise actuelle que la conjoncture économique mondiale actuelle :

#### **❖ Des problèmes au niveau de la production :**

- La multitude de variétés d'abricot et de pêche qui se succèdent au cours de la campagne (plus de 80 variétés pour l'abricot et de 300 pour la pêche). En conséquence, l'offre présente une certaine hétérogénéité et une opacité pénalisante pour les deux filières. Cette situation est très délicate à gérer, la faible qualité organoleptique des premières variétés qui arrivent sur le marché peut compromettre la suite de la campagne.
- L'abricot et la pêche sont des produits frais ultra-fragiles. Pour ce type de produits hautement périssables, le délai entre la récolte et la consommation doit être réduit, maximum une semaine, pour assurer une meilleure qualité au consommateur. Donc, la fragilité de ces produits impose au producteur, ainsi qu'à tous les acteurs de la filière, une gestion commerciale en flux tendus pour minimiser les pertes mais aussi limiter la dégradation de la qualité des produits.

- En termes de superficie, le verger français d'abricotiers et de pêcheurs est dominé par les petites exploitations. Seulement 7% des exploitations d'abricotiers ont une taille supérieure à 10 ha (12% pour la pêche). En revanche, les exploitations dont la superficie est inférieure à 5 hectares représentent environ 80% du nombre total des exploitations d'abricotiers (60% des exploitations de pêcheurs ont moins de 2 hectares). En conséquence, la production d'abricots et de pêches se trouve contrariée sur plusieurs plans. En effet, la petite taille de l'exploitation engendre des pertes conséquentes en termes de productivité, une mécanisation faible, des surcoûts de production et une baisse de compétitivité face à un aval de filière concentrée.
- De plus, un certain nombre de facteurs internes concourent à aggraver la situation critique de ces deux filières. C'est le cas par exemple, de la dominance des exploitations dont l'âge du chef dépasse les 50 ans et le faible taux de renouvellement des vergers

#### ❖ **Des problèmes au niveau de l'organisation commerciale**

En France, l'organisation commerciale la filière des fruits et légumes est éminemment très complexe. Des producteurs indépendants, des producteurs organisés en coopératives ou en SICA, des stations d'expéditions de producteurs ou d'autres privées, des courtiers, des grossistes, des détaillants spécialisés ou non...etc. sont tous des acteurs impliqués dans les filières fruits et légumes.

Mais, ces dernières années, les producteurs, acteurs incontournables de la chaîne, se trouvent confronter à un aval en mutation et fortement dominé par la grande distribution. En effet, bien qu'ils empruntent progressivement la voie de la concentration et de l'organisation commerciale afin de former un contrepoids face aux distributeurs, les producteurs sont toujours nombreux et se concurrencent fortement. Le marché des produits hautement périssables est très volatil, ce qui exacerbe la concurrence.

De son côté, le secteur de la distribution alimentaire est très concentré et dominé par les grandes enseignes de commercialisation. Ces derniers, qui exploitent la situation de désorganisation des producteurs, développent leur stratégie autour d'une politique de réduction des prix au détail avec le maintien de leur marge commerciale, ce qui pénalise les producteurs et met en péril la durabilité de leur activité.

Malgré ces caractéristiques contraignantes, la France, vu les atouts dont elle dispose, peut demeurer un concurrent redoutable pour les productions espagnole et italienne en particulier, même si la tâche ne sera pas facile en raison de la taille de ces deux pays sur le marché mondial des abricots et de pêches, de leur faible coût de production et de leur statut comme pays membre de l'UE ! De ce fait, les acteurs français sont dans l'obligation de développer et asseoir une stratégie à court, à moyen et à long termes pour insuffler une nouvelle dynamique à la filière. Il est aujourd'hui nécessaire d'opérer un repositionnement stratégique rapide sur le marché national et international qui connaît un bouleversement sans précédent ; nouvelles attentes, changements de la demande sociétale qui souhaite consommer des produits sains issus d'une agriculture respectueuse de l'environnement et de l'équité sociale.

A la lumière des principaux résultats dégagés par la présente étude, les recommandations suivantes peuvent être formulées :

- ✓ la France est appelée à adapter son verger d'abricotiers et de pêcheurs aux exigences évolutives de l'environnement international. En effet, elle a besoin d'avoir une production de qualité (par l'adaptation des techniques et des moyens nécessaires de la production, du conditionnement et du transport), une production centrée sur les variétés performantes et qui s'étale sur une longue période tout en rajoutant d'autres variétés plus précoces et plus tardives ;

- ✓ pour les acteurs et les décideurs, la conversion vers l'AB peut constituer un modèle alternatif et une expérience importante pour penser et mettre en œuvre des transitions vers des systèmes de production et de consommation agroalimentaire durables.
- ✓ les marchés asiatiques et nord-américains semblent porteurs à l'avenir. De ce fait, des mesures stratégiques pour conquérir ces marchés resteraient une solution à adopter pour développer la part des exportations françaises et dépasser les frontières européennes. Les futurs débouchés pour la filière française sont à rechercher en Asie et en particulier la Chine. Sur ce marché, il serait plus important de cibler 2 à 3% de la population (soit environ 30 millions de personnes) intéressée par la consommation des variétés haut de gamme ;
- ✓ l'adaptation d'une approche «Variété/Type/Marché» différenciée de développement des débouchés en tenant compte des particularités de chaque marché. De ce fait, les acteurs français sont appelés à soutenir les exportations sur le marché allemand demandeur des produits biologiques, à promouvoir les variétés tardives sur le marché anglais et à valoriser les fruits de grande qualité sur le marché russe et moyen orient et sélectionner les meilleures variétés pour le secteur de la transformation ;
- ✓ vu la situation alarmante sur le marché de l'UE (baisse du pouvoir d'achat et crise dans plusieurs pays), l'élaboration d'une stratégie commerciale et d'un programme d'action promotionnel approprié, cohérent et efficace afin de se repositionner sur ce marché traditionnel et majoritaire est devenue l'une des priorités à entreprendre.

A ce niveau, il faut signaler que l'action des décideurs et des acteurs reste une stratégie holistique et généraliste qui affiche un manque concernant cette approche différenciée «variété/ Type/marché». Or, cette approche va permettre aux décideurs de souligner les forces et les faiblesses de chacune des principales variétés, de chaque type de production sur chaque marché et de bien orienter leurs actions dans le temps et dans l'espace.

Pour cette raison, la présente étude devrait être complétée par d'autres investigations en mettant l'accent sur la dimension «variété/ Type/marché». D'autres recommandations peuvent être énoncées visant l'amélioration de l'offre commerciale, la mise en place d'un système d'information efficace assurant à la fois la circulation de l'information sur les marchés, leurs évolutions et leurs exigences distinctives et enfin la valorisation des potentialités du marché intérieur en présentant au consommateur français un produit répondant à sa perception de la qualité.



# Bibliographie

**AFNOR (2003).** *SD 21000 : Développement durable, responsabilité sociétale des entreprises : guide pour la prise en compte des enjeux du développement durable dans la stratégie et le management de l'entreprise.* Paris-La Défense : AFNOR. 41 p.

**Agence Bio (2012).** *L'agriculture biologique : ses acteurs, ses produits, ses territoires.* Montreuil sous bois : Agence Bio. 262 p.

**Agrosynergie (2006).** *Évaluation des mesures concernant les pêches, les nectarines et les poires.* 297 p. [http://ec.europa.eu/agriculture/eval/reports/peache/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/agriculture/eval/reports/peache/index_fr.htm)

**ANR (2011).** *Appel à projet : Systèmes alimentaires durables (ALID).* 29 p. <http://www.agence-nationale-recherche.fr/financer-votre-projet/appel-detail/systemes-alimentaires-durables-alid-2012/>

**Beddoea R. et al. (2008).** Overcoming systemic roadblocks to sustainability: The evolutionary redesign of worldviews, institutions, and technologies. *Perspective*, vol. 106, n° 8, p. 2483-2489.

**Binder C.R., Feola G., Steinberger J.K. (2010).** Considering the normative, systemic and procedural dimensions in indicator-based sustainability assessments in agriculture. *Environmental Impact Assessment Review*, vol. 30, n. 2, p. 71–81.

**Bonny S. (1994).** Les possibilités d'un modèle de développement durable en agriculture : Le cas de la France. *Le courrier de l'environnement de l'INRA*, n°213, p. 5-15

**Briquel V. et al. (2001).** La méthode IDEA (indicateurs de durabilité des exploitations agricoles) : une démarche pédagogique. *Ingénieries*, n° 25, p. 29 à 39.

**Brundtland G.H. (dir.), Commission mondiale de l'environnement et du développement. (1987).** *Notre avenir à tous.* Genève : CMED. 349 p.

**Cadilhon J.J. et al. (2006).** Caractérisation et suivi de la durabilité des exploitations agricoles françaises : les indicateurs de la méthode IDERICA. *Notes et Etudes Economiques*, décembre 2006, n° 26, p. 127-158.

**Cadot V. et al. (2006).** *Estimation de la diversité des variétés inscrites au Catalogue français des espèces agricoles cultivées : réflexions préalables à la mise en place d'indicateurs de la diversité génétique disponible.* Brion : GEVES. 50 p.  
[http://www.semencespaysannes.org/bdf/docs/synthese\\_diversite\\_catalogue\\_geves.pdf](http://www.semencespaysannes.org/bdf/docs/synthese_diversite_catalogue_geves.pdf)

**Capitaine M. et al. (2009).** Evaluation et amélioration de la durabilité de l'agriculture biologique : éléments de débats. *Innovations Agronomiques*, janvier 2009, vol. 4, p. 209-215.

**CER-France-Gard (2012).** *Journée nationale pêche : le constat économique au niveau des exploitations.* Bouillargues : CER-France-Gard. 6 p.

**Codron J.M., Habib R., Jacquet F., Sauphanor B. (2003).** Bilan et perspectives environnementales de la filière arboriculture fruitière. *Dossier de l'environnement de l'INRA*, n. 23, p. 31-67.

**CPNEFP (Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle) - Observatoire du Commerce Interentreprises (2008).** *Les métiers de l'expédition-exportation de fruits et légumes.* 76 p.

[http://observatoire.intergros.com/telechargements/ccn-3233-1/cartographie\\_fruits\\_leg.pdf](http://observatoire.intergros.com/telechargements/ccn-3233/cartographie-3233-1/cartographie_fruits_leg.pdf)

**CTIFL (2009).** *Observatoire des entreprises de gros et d'expédition de fruits et légumes frais.* 100 p.

[http://www.fruits-et-legumes.net/etudes/sommaire\\_etude/Ctifl\\_Observatoire\\_De\\_Gros2009-2011.pdf](http://www.fruits-et-legumes.net/etudes/sommaire_etude/Ctifl_Observatoire_De_Gros2009-2011.pdf)

**CTIFL (2009).** *Observatoire du commerce de détail spécialisé en fruits et légumes frais.* 31 p. Paris : CTIFL.

**CTIFL (2012).** *Pêches et nectarines : perception et attentes des distributeurs et des consommateurs.* 38 p. Paris : CTIFL.

**Dauphiné A. (2003).** *Les théories de la complexité chez les géographes.* Paris : Economica. 248 p.

**Donnadieu G., Karsky M. (2002).** *La systémique: penser et agir dans la complexité.* Paris : Liaisons.

**Dubuisson-Quellier S., Navarrete M., Pluvinage J. (2006).** Les organisations de producteurs au cœur de la valorisation de la qualité des fruits. Une diversité de stratégies en Rhône-Alpes. *Economie Rurale*, n. 292, p. 18-34.

**Duval J.B. (2012).** Les stratégies innovantes restent payantes. *LSA*, 23 août 2012, n. 2238, p. 8-13.

**Eloumi M. (1994).** Les approches systémiques. In : Plaza P. (ed.). *La vulgarisation, composante du développement agricole et rural : actes du séminaire de Grenade.* Montpellier : CIHEAM-IAMM. p. 67-76. (Cahiers Options Méditerranéennes, n. vol. 2, 4). <http://ressources.ciheam.org/om/pdf/c02-4/94400045.pdf>

**Espic J.P. (2007).** Les Marchés d'Intérêt National (MIN). *PME/TPE en bref*, n. 24, 4 p.

**Fresco L.O. (2009).** Challenges for food system adaptation today and tomorrow. *Environmental science & policy*, vol. 12, n. 4, p. 378-385.

**Génelot D. (2011).** *Manager dans la complexité, réflexions à l'usage des dirigeants.* 4<sup>ème</sup> éd. Paris : INSEP Consulting. 40 p.

**Géode (2005).** *Approche systémique de la filière fruits et légumes frais. PREDIT 3, rapport final, version 2.* Paris : Géode. 283 p.

**Giove R.M. (2007).** *Place de la Méditerranée dans la production mondiale de fruits et légumes.* Paris : CIHEAM. 22 p. (Les notes d'analyse du CIHEAM, n° 23).

**Goldberg R.A. (1968).** *Agribusiness coordination: a system approach to the wheat, soybean and Florida orange economics.* Boston: Graduate school of business administration, Harvard University. 256 p.

**Hassan D., Simioni M. (2004).** Transmission des prix dans la filière fruits et légumes : une application des tests de cointégration avec seuils. *Economie Rurale*, n°283-284, p. 27-46.

**ILLIAD (Initiatives Locales ou Localisées, Innovantes pour une Alimentation Durable). (2011).** *Document scientifique du projet (Programme Systèmes Alimentaires Durables).* ANR, 40 p.

**Jeannequin B., Dosba F., Pluvinage J. (2010).** La filière fruits et légumes, évolutions récentes et enjeux actuels de la qualité. *Innovations Agronomiques*, n. 9, 14 p.

**Jeannequin B., Dosba F., Amiot-Carlin M.J. (2005).** *Un point sur les filières fruits et légumes : caractéristiques et principaux enjeux.* Paris : INRA. 114 p.

**López-Ridaura S., Masera O., Astier M. (2002).** Evaluating the sustainability of complex socio-environmental systems: the MESMIS framework. *Ecological Indicators*, vol. 2, n. 1-2, p. 135-148.

**Malassis L., Gherzi G. (1996).** *Economie de la production et de la consommation : méthodes et concepts.* Paris : Cujas. 393 p. (Traité d'Économie Agro-Alimentaire ; 1).

**Ministère de l'Énergie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement (Maroc). (2006).** *Analyse de durabilité de la zone côtière du Rif central.* 76 p.

**Moine A. (2008).** *Le Territoire : comment observer un système complexe.* Paris : L'Harmattan. 176 p.

**Montigaud J.C. (1992).** L'analyse des filières agro-alimentaires : méthodes et premiers résultats. *Economies et Sociétés. Série développement agro-alimentaire, AG*, juin 1992, n.21.

**Morin E. (1988).** Le défi de la complexité. *Chimères*, n. 5/6, p. 79-94.

**Morvan Y. (1985).** *Analyse de filière et économie industrielle.* Paris : ADEFI, Economica, Paris.

**OCDE (2011).** *Evaluation des réformes des politiques agricoles de l'Union européenne,* Paris : OCDE

**OMC (2009).** *Examens des politiques commerciales : Union européenne.* Genève : OMC.

**Plan Bleu, PNUE, Ministère de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement (Algérie) (2005).** *Analyse de durabilité dans le cadre du PAC «Zone côtière algéroise » (Algérie).* Rapport final. Sophia-Antipolis : Plan Bleu-Centre régional d'activités. 71 p.

**Rastoin J.L. (2006).** *Vers de nouveaux modèles d'organisation du système agroalimentaire ? Approches stratégiques.* Séminaire de recherche « Produits de terroir, filière qualité et développement », Montpellier, 22 juin 2006, MSH-M. 11 p.  
[http://www.msh-m.fr/IMG/nouveaux\\_modeles\\_d\\_organisation\\_du\\_systeme\\_agroalimentaire.pdf](http://www.msh-m.fr/IMG/nouveaux_modeles_d_organisation_du_systeme_agroalimentaire.pdf)

**Schianetz K. et Kavanagh L. (2008).** Sustainability indicators for tourism, destinations: A complex adaptive systems approach using systemic indicator systems. *Journal of sustainable tourism*, vol. 16, n. 6, p. 601-628.

**Seufert V., Ramankutty N., Foley J.A. (2012).** Comparing the yields of organic and conventional agriculture. *Nature*, vol 485, n. 7397, p. 229-232.

**Tafari C. (2010).** *Agriculture, territoire et développement durable : analyse systémique d'une agriculture littorale sous pression touristique : l'exemple de la Balagne en Corse.* Thèse de doctorat en Géographie physique, humaine, économique et régionale : Université de Corse Pascal Paoli : Ecole doctorale Environnement et Société.

**Terpend N. (1997).** *Guide pratique de l'approche filière : le cas de l'approvisionnement et de la distribution des produits alimentaires dans les villes.* Rome : FAO. 34 p. (Collection «Aliments dans les villes»).  
<ftp://ftp.fao.org/DOCREP/fao/003/x6991f/x6991f00.pdf>

**Thuriane M., Portet F. (2012).** *Les enjeux de la production biologique en France.* Paris : Centre d'Études et de Prospective. 4 p. (Analyse, 50).

**Valceschini E. (2001).** Les transformations d'un modèle contractuel centralisé : l'interprofession des légumes transformés en France. *Economie et sociologie rurales*, n°2/01, p. 13-32.

**Wiek A. et al. (2012).** From complex systems analysis to transformational change: a comparative appraisal of sustainability science projects. *Sustainability Science*, February 2012, vol. 7, n. 1 sup., p. 5-24.

**Zahm F. et al. (2005).** *De l'évaluation de la durabilité des exploitations agricoles à partir de la méthode IDEA à la caractérisation de la durabilité de la «ferme européenne» à partir d'IDERICA. Pour un programme de recherche pour accompagner les objectifs d'une agriculture européenne «revisitée» par les enjeux d'un développement territorial durable.* Colloque International Organisé par l'Université Paul Cézanne (Aix-Marseille III, France) sur les « Indicateurs Territoriaux du Développement Durable », 1 et 2 décembre 2005, Aix en Provence, MMSH. 17 p.  
[http://www.idea.portea.fr/fileadmin/documents/En\\_savoir\\_plus/IDEA\\_IDERICA\\_colloque\\_aix.pdf](http://www.idea.portea.fr/fileadmin/documents/En_savoir_plus/IDEA_IDERICA_colloque_aix.pdf)

## Webographie

Agreste (Ministère de l'Agriculture, France). (2009, 2010 et 2011)

- Infos rapides sur la filière pêche et abricot

- Synthèses fruits

<http://www.agreste.agriculture.gouv.fr/conjoncture/fruits/>

Agreste. (2012). <http://agreste.agriculture.gouv.fr/>

Commission européenne. (2012). [http://europa.eu/index\\_fr.htm](http://europa.eu/index_fr.htm)

CTIFL. Etudes sur « l'Observatoire des entreprises de gros et d'expédition de fruits et légumes ». [www.ctifl.fr](http://www.ctifl.fr)

FAOSTAT. <http://faostat.fao.org/?lang=fr>.

FCD (Fédération des Entreprises du Commerce et de la Distribution). (2012). <http://www.fcd.asso.fr/>

FFMIN (Fédération des Marchés de Gros de France). (2012). <http://www.ffmin.com/>

FranceAgriMer. (2012). <http://www.franceagrimer.fr/>

INSEE (2012). <http://www.insee.fr/fr/>

Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt (France). <http://agriculture.gouv.fr/>

OPM (Observatoire des Prix et des Marges de FranceAgriMer). (2012). <https://observatoire-prixmarges.franceagrimer.fr>

Service public de la diffusion du droit. <http://legifrance.gouv.fr>

## **Annexes**



**Annexe 1 : Surface d'abricotiers dans quelques pays du monde en hectares**

Pays	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	per-11	moy-10ans	per-10ans
<b>Turquie</b>	54625	55650	56750	57500	60000	53400	55200	58000	59000	59801	59696	12,33%	57499,7	12,49%
<b>Iran</b>	30620	32000	32500	45931	49388	50000	52000	61000	47000	50000	50177	10,37%	46999,6	10,21%
<b>Ouzbékistan</b>	19000	23000	19000	26000	24000	34573	36000	33000	34000	35500	36500	7,54%	30157,3	6,55%
<b>Pakistan</b>	13015	13758	28389	28972	28884	29214	31256	31018	30206	29648	29634	6,12%	28097,9	6,10%
<b>Algérie</b>	13530	14660	16330	19375	22888	27362	31085	32849	34119	31680	32000	6,61%	26234,8	5,70%
<b>Chine</b>	16845	17881	18225	17957	18573	19116	19660	20483	22349	22425	24000	4,96%	20066,9	4,36%
<b>Espagne</b>	20787	21061	20686	19858	19249	18150	18338	18834	18000	18169	18727	3,87%	19107,2	4,15%
<b>Japon</b>	17400	17900	18200	17300	17800	18000	17500	17400	17100	16900	16600	3,43%	17470	3,80%
<b>Italie</b>	15343	15314	15633	15551	17318	17708	16308	17370	18033	19543	19595	4,05%	17237,3	3,74%
<b>Russie</b>	19000	20000	20500	23400	19000	19000	18000	11000	11000	11000	11000	2,27%	16390	3,56%
<b>France</b>	15742	14815	15402	15257	13936	14021	14176	14049	14398	13975	13902	2,87%	14393,1	3,13%
<b>Syrie</b>	12500	12612	12900	13100	13330	13944	13664	13600	13563	13700	13746	2,84%	13415,9	2,91%
<b>Maroc</b>	13700	12500	12580	12490	12000	11750	11341	11187	11196	12643	12678	2,62%	12036,5	2,61%
<b>Ukraine</b>	11600	10500	10200	10000	9900	9600	9500	9400	9200	9200	9300	1,92%	9680	2,10%
<b>Tadjikistan</b>	6900	8000	8300	8000	8200	8200	9500	10000	9800	10000	11000	2,27%	9100	1,98%
<b>Tunisie</b>	9000	9000	8529	9400	8850	8900	8000	8200	7900	10000	10028	2,07%	8880,7	1,93%
<b>Kirghizistan</b>	8000	9067	9200	7400	7300	7300	7500	8500	8000	8000	8000	1,65%	8026,7	1,74%
<b>Afghanistan</b>	5200	5497	7007	5200	5291	8030	8000	8000	8170	8320	8320	1,72%	7183,5	1,56%
<b>Total monde</b>	392572	403775	429594	451389	451384	468731	477594	484465	472391	479995	484047	100,00%	460336,5	100,00%

Source: FAOStat, 2012

**Annexe 2 : Production d'abricots dans quelques pays du monde en tonnes**

Pays	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	per-11	moy-10ans	per-10ans
<b>Turquie</b>	517000	352000	499000	350000	894000	483459	589732	750574	695364	476132	676138	17,63%	576639,9	17,31%
<b>Iran</b>	282890	284000	285000	166373	275578	346000	416000	487333	371814	371814	452988	11,81%	345690	10,38%
<b>Ouzbékistan</b>	85000	97000	82000	162000	170000	235637	230000	265000	292000	325000	356000	9,28%	221463,7	6,65%
<b>Italie</b>	187700	200110	108320	213425	232882	221994	214573	205493	215121	252892	263132	6,86%	212794,2	6,39%
<b>Pakistan</b>	124675	129700	210882	214800	197239	177266	240192	237937	193936	190174	189420	4,94%	198154,6	5,95%
<b>France</b>	103164	169418	123814	166136	176950	179812	126409	94516	195932	144752	154980	4,04%	153271,9	4,60%
<b>Algérie</b>	67724	73733	106469	87991	145097	167017	116438	172409	202806	201000	205000	5,35%	147796	4,44%
<b>Espagne</b>	134767	127549	143840	121486	137167	156872	89023	109108	97100	79101	86889	2,27%	114813,5	3,45%
<b>Maroc</b>	104300	86200	97950	85000	103600	129440	105234	113216	133598	132398	132523	3,46%	111915,9	3,36%
<b>Japon</b>	123700	112600	88300	113600	123000	119700	120600	121000	115200	92400	106900	2,79%	111330	3,34%
<b>Égypte</b>	71191	103070	70424	72523	73000	100799	101139	106165	112977	92704	96643	2,52%	92944,4	2,79%
<b>Syrie</b>	66023	100902	104900	75700	65513	98538	112738	100900	98913	61981	75919	1,98%	89600,4	2,69%
<b>Chine</b>	83956	72218	81874	96509	90937	83001	75834	77812	89890	94995	88010	2,30%	85108	2,55%
<b>Ukraine</b>	43711	68500	110500	99300	94200	28000	55600	88900	73400	77200	119900	3,13%	81550	2,45%
<b>Grèce</b>	70771	70272	59854	89538	73613	71586	83287	77400	62285	76800	82800	2,16%	74743,5	2,24%
<b>USA</b>	74840	81647	88541	91716	74070	40530	80070	74035	62324	60237	60509	1,58%	71367,9	2,14%
<b>Russie</b>	50000	60740	75230	80100	72000	39000	78000	57500	60000	51000	60000	1,56%	63357	1,90%
<b>Afrique du Sud</b>	62554	56672	50006	96968	43688	83639	55391	61222	46594	44346	57421	1,50%	59594,7	1,79%
<b>Afghanistan</b>	38000	39532	41793	44258	48192	50000	58000	57457	60000	46000	56043	1,46%	50127,5	1,50%
<b>Roumanie</b>	28300	18300	42591	20648	52410	38754	27567	32125	32499	23804	33745	0,88%	32244,3	0,97%
<b>Liban</b>	19600	39300	30800	28600	31800	29300	32000	32500	29000	24000	22000	0,57%	29930	0,90%
<b>Total monde</b>	2680565	2663766	2890306	2876730	3548188	3290986	3376307	3805325	3735621	3293730	3834475	100,00%	3331543,4	100,00%

Source : FAOStat, 2012

**Annexe 3 : Surface de pêches et nectarines dans quelques pays du monde en hectares**

Pays	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	per-11	moy-10ans	per-10ans
<b>Chine</b>	454905	549795	609837	665567	679802	672195	699630	697786	705783	732359	767346	48,99%	678010	45,90%
<b>Italie</b>	92810	92717	89302	89867	87132	85812	86017	86062	93061	90259	88580	5,66%	88880,9	6,02%
<b>Espagne</b>	69110	77707	78453	78452	79077	80258	80587	75425	75600	78700	81500	5,20%	78575,9	5,32%
<b>USA</b>	74470	73997	73665	73738	71844	69347	63823	63252	60351	59461	57093	3,64%	66657,1	4,51%
<b>Iran</b>	24750	25000	25500	26703	27519	27799	28168	51311	44000	45000	47503	3,03%	34850,3	2,36%
<b>Grèce</b>	52500	43600	43800	43626	43266	43141	43318	42600	41800	43600	42200	2,69%	43095,1	2,92%
<b>Inde</b>	22265	22560	22351	26556	27536	30164	31916	33187	34731	37000	36409	2,32%	30241	2,05%
<b>Mexique</b>	39214	38600	43416	35126	36921	41637	41733	40253	43422	41648	36213	2,31%	39896,9	2,70%
<b>Égypte</b>	32981	31368	31359	31761	32000	32930	33360	33604	33917	33017	31255	2,00%	32457,1	2,20%
<b>Turquie</b>	25400	26000	26600	27300	27800	27700	29400	28200	27900	28773	26894	1,72%	27656,7	1,87%
<b>Argentine</b>	23500	23000	22861	26000	26813	25000	26000	25329	27128	26548	25873	1,65%	25455,2	1,72%
<b>Corée</b>	14630	16000	17673	19207	19587	19330	20084	20026	20246	20814	20698	1,32%	19366,5	1,31%
<b>Brésil</b>	23129	23744	24507	23864	23794	22453	22398	21320	19043	20290	20148	1,29%	22156,1	1,50%
<b>Chili</b>	18100	19594	19815	20068	19700	19700	20000	20100	21000	19301	19235	1,23%	19851,3	1,34%
<b>Algérie</b>	10840	10750	11500	12368	13619	15913	16684	17039	17750	18160	19000	1,21%	15278,3	1,03%
<b>Australie</b>	18000	20000	22000	19000	19500	19750	20000	20056	20917	20000	18500	1,18%	19972,3	1,35%
<b>Tunisie</b>	16500	18000	21000	23000	16710	17000	17000	16800	16500	16628	15811	1,01%	17844,9	1,21%
<b>Pakistan</b>	5748	9186	14746	15061	15231	15396	15624	15774	15349	15096	15409	0,98%	14687,2	0,99%
<b>Corée sud</b>	14412	15598	15880	15566	15014	13383	13188	12638	12967	13908	13795	0,88%	14193,7	0,96%
<b>France</b>	21804	19834	19559	18888	17956	16586	15508	15118	14113	13265	12893	0,82%	16372	1,11%
<b>Total monde</b>	1246505	1343576	1415212	1461025	1475266	1461560	1491039	1503329	1515362	1539625	1566398	100,00%	1477239,2	100,00%

Source : FAOStat, 2012

#### Annexe 4 : Production de pêches et nectarines dans quelques pays du monde en tonnes

Pays	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	per-11	moy-10ans	per-10ans
<b>Chine</b>	4586157	5259806	6179365	7040472	7649678	8243298	9080215	9563679	10170038	10828348	11528801	53,55%	8554370	46,49%
<b>Italie</b>	1679100	1586590	1175860	1710010	1693150	1664810	1630440	1589120	1691790	1590660	1636750	7,60%	1596918	8,68%
<b>USA</b>	1341640	1422020	1341000	1429810	1301900	1132530	1279310	1304350	1200750	1255090	1171450	5,44%	1283821	6,98%
<b>Espagne</b>	1082290	1275830	1270820	987574	1260880	1245530	1221070	1244290	1191300	1186900	1335600	6,20%	1221979,4	6,64%
<b>Grèce</b>	943336	687000	228000	875544	864406	767938	816009	855200	821900	738400	690200	3,21%	734459,7	3,99%
<b>Turquie</b>	460000	455000	470000	372000	510000	552775	539435	551906	547219	534903	545902	2,54%	507914	2,76%
<b>Iran</b>	380000	385000	390000	400769	439771	370958	421304	574958	496130	496130	498346	2,31%	447336,6	2,43%
<b>France</b>	458135	455461	347218	396652	402646	394541	364947	299096	332050	311002	301180	1,40%	360479,3	1,96%
<b>Égypte</b>	247300	339266	302667	360937	360000	427639	425273	399416	363209	273256	332487	1,54%	358415	1,95%
<b>Chili</b>	290000	293000	304000	311000	311000	345000	370000	372000	388000	357000	319919	1,49%	337091,9	1,83%
<b>Argentine</b>	257768	211922	255785	272442	272500	260000	270000	308731	236948	318000	284970	1,32%	269129,8	1,46%
<b>Brésil</b>	222616	218292	220364	235720	235471	199719	185959	239149	216236	222402	222180	1,03%	219549,2	1,19%
<b>Mexique</b>	175752	197946	223883	201957	208185	222063	192261	190961	198085	227421	167285	0,78%	203004,7	1,10%
<b>Inde</b>	150000	146176	155504	163851	173989	193342	211530	229557	231365	244000	243074	1,13%	199238,8	1,08%
<b>Corée sud</b>	166275	187542	189413	200534	223701	193816	184497	189064	198317	138580	185078	0,86%	189054,2	1,03%
<b>Afrique du Sud</b>	173868	189647	249290	183652	172631	166955	170005	182784	159444	164231	155635	0,72%	179427,4	0,98%
<b>Japon</b>	175600	175100	157000	151900	174000	146300	150200	157300	150700	136700	139800	0,65%	153900	0,84%
<b>Corée nord</b>	115000	122000	141601	160416	124000	120000	131625	138547	147061	118172	139463	0,65%	134288,5	0,73%
<b>Australie</b>	107703	117474	126983	99489	130171	139570	130916	128000	117188	113700	97547	0,45%	120103,8	0,65%
<b>Algérie</b>	57674	65767	73964	80462	95059	117504	75174	118757	147400	162500	175000	0,81%	111158,7	0,60%
<b>Total monde</b>	14038020	14827423	14867274	16785953	17782533	18105911	19100588	19965659	20373411	20683417	21528690	100,00%	18402085,9	100,00%

Source : FAOStat, 2012

## Annexe 5 : Production en Europe de pêches, nectarines et abricots en tonnes

	pays	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Pêche	France	271000	200400	227000	237400	224700	176800	152900	173765	162001	144346
	Espagne	762700	1270800	742800	905000	896200	846900	833400	784500	757340	801617
	Italie	1065400	753400	1066500	1075500	1054100	1037400	1012100	1034700	1017546	1025904
	Grèce	678000	110000	836000	681000	618000	737200	734100	654000	639386	555000
Nectarines	France	184700	148900	169600	193200	179000	175200	142200	168568	156156	155448
	Espagne	224900	286000	244800	355900	349300	374200	410900	406800	429510	533970
	Italie	521200	422500	643500	617600	610700	593000	577000	603400	573114	610849
	Grèce	105400	13000	111800	88000	82000	99500	102400	96000	98945	75000
Pêche et nectarines	France	455700	349300	396600	430600	403700	352000	295100	342333	318157	299794
	Espagne	987600	1556800	987600	1260900	1245500	1221100	1244300	1191300	1186850	1335587
	Italie	1586600	1175900	1710000	1693100	1664800	1630400	1589100	1638100	1590660	1636753
	Grèce	783400	123000	947800	769000	700000	836700	836500	750000	738331	630000
Abricots	France	169500	123900	166100	181600	180200	126400	94500	190382	139569	152877
	Espagne	44600	143800	121500	137200	156900	89000	103400	97100	79101	86889
	Italie	200100	108300	213400	232900	222000	214600	205500	233600	252892	263000
	Grèce	54200	41500	78500	59500	59700	87200	77400	77000	76774	48500

Source : EUROSTAT, Commission européenne, 2012

## Annexe 6 : Prix à la production : pêches (€/100kg) - à prix courants

Semaine	Espagne										
	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
19	106,89	157,61					140,00			200,00	
20	81,83	165,18		180,00	150,00	150,00	140,00	120,00			210,00
21	82,23	143,27		165,00		174,00	100,00	120,00			170,00
22	66,81	142,09	164,62	120,00		125,66		93,94	149,20	90,50	
23	61,73	166,62	180,86	109,89	92,15	105,00	120,00	90,00	121,66	90,00	177,75
24	48,84	153,05		109,89	105,41	105,00		78,10	100,11	85,00	165,00
25	41,74			92,17	96,97	68,54	69,67	67,65	77,62	77,63	153,60
26	39,04	72,80	114,34	58,63	85,14	75,84	80,45	75,02	83,43	76,44	169,85
27	37,31	68,90	80,72	47,26	71,67	66,86	81,68	72,04	83,69	63,65	112,50
28	42,04	78,79	78,12	50,18	63,67	65,98	79,88	73,03	73,45	59,16	149,45
29	42,50	76,14	70,49	51,35	63,46	75,33	78,95	67,71	76,59	57,80	140,43
30	44,99	73,78	62,31	52,79	62,99	71,41	80,57	65,30	70,02	52,02	93,88
31	44,47	65,97	62,70	52,65	63,20	70,59	79,36	57,46	67,99	52,58	130,50
32	44,77	57,49		49,77	57,56		76,19	56,25	65,05	53,69	142,67
33	49,46	55,57		50,38	62,38		73,58	51,84	63,19	45,63	102,33
34	47,47	57,88		60,76			74,06	54,97	62,78	47,07	129,20
35		55,35	50,71	50,86			64,32	52,10	60,24	50,85	123,50
36		54,33	51,81	47,16		70,21	67,88	50,11	60,95	49,38	122,10
37	40,43	53,70	49,16	47,39	55,00	67,42	65,00	49,30	62,55	60,85	121,60
38	42,96	54,40	51,11	49,87	55,85	69,48	65,01	52,10	56,05	53,15	118,00
39	41,73		54,77	49,81	54,41	65,07	65,84	48,77	53,92	57,76	124,30
40	37,71	51,97	54,67	51,81	51,49	66,05	67,89	47,79	49,87	67,56	123,50
41	41,55	55,13	58,09	56,77	52,03	63,25	57,49	46,90	40,78	72,33	132,70
42	50,89	50,95	59,00	50,93	54,09	55,06	51,30	54,76	40,41	72,00	130,70
43	46,70	40,24	58,36	51,45	55,89	53,85	42,51	56,03	41,39		124,30
44	41,33	34,34	61,88			50,67	58,58	55,30	50,32		123,50
45	39,67	27,91	60,61			51,00	68,81	49,54			122,10
46		44,85	65,44				71,85	54,96			132,70
47							73,07	57,58			131,10
48							67,75				135,00
49							67,75				132,50

Source: AGRI-C2 (AMIS WEB) - extraction 02.05.2012 2012 (pour 2012 le 29.5.12), communications par les EM

Semaine	France										
	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
19											
20											
21											
22											
23											
24											
25											
26											
27											
28											
29											
30											
31											
32											
33											
34											
35											
36											
37											
38											
39											
40											
41											
42											
43											
44											
45											
46											
47											
48											
49											

Semaine	Italie										
	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
19	95,00										
20	57,50										
21	47,50										
22											
23											
24	32,50		70,00	94,24	132,50	75,00	120,00	101,96	130,71		
25	61,00	65,00	50,00	64,46	127,50	75,00	114,44	101,82			
26	59,50	68,91	80,00	55,74	108,93	84,55	114,55		100,76	80,00	
27	68,45	68,54	65,23	50,96	99,77	81,52	77,88		74,09	77,27	
28	66,49	70,09	59,50	55,97	98,48	90,00	73,64	74,55	84,09	68,18	
29	60,15	89,64	59,36	51,50	89,76	100,00	74,55	67,05	77,73	60,91	
30	66,00	98,31	60,80	50,93	74,55	114,55	74,55		70,91	53,48	
31	65,55	79,21	64,47		74,55	81,59			55,15		
32	52,68	78,95			74,55	77,27			53,64		
33	44,55	75,58			74,55					45,00	
34	37,45	68,42			76,02			61,74	60,36	45,00	
35	46,53	65,29		45,64	69,77		100,00	63,75	70,00	46,79	
36	53,33	75,75	52,77	58,00	65,00		81,82	63,75	40,00	60,45	
37	50,81	70,37	53,86	65,00		84,09		60,00	80,00	70,00	
38	39,50	74,73	52,84	60				60,00	70,00		
39	39,50										
40											
41											
42											
43											
44											
45											
46											
47											
48											
49											

Source: AGRI-C2 (AMIS WEB) - extraction 02.05.2012 2012 (pour 2012 le 29.5.12), communications par les EM

Semaine	Grèce										
	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2011
19											
20											
21											
22											
23											
24											
25											
26											
27											
28											
29											
30											
31											
32											
33											
34											
35											
36											
37											
38											
39											
40											
41											
42											
43											
44											
45											
46											
47											
48											
49											

Source : EUROSTAT, Commission européenne, 2012

## Annexe 7 : Prix à la production : nectarines (€/100kg) - à prix courants

Semaine	Espagne											France										
	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
19	135,50										215,00											
20	109,80	214,55						137,50			220,00											
21	110,67	181,89	190,75					110,00			200,00											
22	89,02	151,82	178,12					100,00														
23	80,23	155,82						100,00										183,50				163,75
24	61,43	150,39			90,00			79,63							178,68		185,93	150,00				181,30
25	46,44	133,54			94,73			78,32						177,43	137,10		145,00	145,00				152,50
26	41,35	85,97	135,86	60,13	84,51	85,63	69,24	73,95	87,45	73,15				149,85	112,00	160,90	131,40	155,50	115,00		168,25	
27	34,40	76,06	108,47	54,58	71,88	63,39	83,79	75,24	84,75	62,50				72,25	147,25	104,13	150,50	129,10	146,00	113,00		
28	35,27	69,25	72,02	47,00	72,21	67,22	84,00	77,96	66,04	60,79		128,66		65,50	146,50	96,40	147,50	125,63	140,00	110,00		
29	37,29	64,35	73,04	49,68	69,37	66,10	79,46	69,57	71,84	56,46		137,41	111,79	54,00		96,10	134,38	108,10	126,67	105,00		
30	42,36	70,47	71,86	45,36	67,24	66,16	81,27	68,64	72,40	52,94		152,66	87,16	49,65	145,93	96,25	127,70	97,90	133,50	105,00		
31	44,73	68,75	73,65	54,17	65,59	70,88	81,45	62,85	71,23	51,79		64,66	128,66	77,66	22,70	147,38	103,00	129,70	85,20	110,00	105,00	
32	44,69	67,66		50,75	68,00		79,90	58,35	68,53	48,98		61,66	119,66	75,16	22,15	140,17	108,90	133,20	96,00	111,50	105,00	
33	44,64	64,73		46,24	72,82		77,04	55,72	68,69	47,62		57,41	131,16	70,29	21,69	139,21	118,50	133,00	93,40	106,80	105,00	
34	46,11	68,68		52,68			73,67	53,72	64,89	54,26		64,91	128,66	67,64	20,90	125,30	120,00	130,80	93,00	98,40	105,60	
35		66,47	62,64	45,75			77,73	59,68	62,31	52,17		63,66	117,66	59,66	19,60	103,13	120,40	131,00	93,00	91,60	106,00	
36		65,28	55,57	44,89		74,30	74,22	52,84	59,85	56,35		65,66	99,66	59,66	20,00	94,47	120,50	131,00	93,50	86,00	106,00	
37	39,69	62,66	51,93	45,63	67,01	74,34	78,19	61,06	59,71	56,95							120,50	128,70	93,50	84,00		
38	37,65	54,37	51,10	49,55	63,61	73,31	74,82	57,59	56,62	57,84								125,00				
39	35,42		54,71	51,54	57,24	70,83	68,96	56,52	55,00	59,34									80,00			
40	34,93	52,45	52,37	52,07	58,56	75,78	63,86	55,63	52,35	63,10												
41	37,39	50,16	58,63		61,21	82,98	64,90	50,04	53,58	63,58												
42	54,00	55,19	62,36			83,10	55,89	52,24		60,87												
43			47,48			75,60		55,74														
44			38,67			75,00		54,48														
45			47,17					76,61														
46								78,11														
47								78,81														
48								78,15														
49																						

Source: AGRI-C2 (AMIS WEB) - extraction 02.05.2012 2012 (pour 2012 le 29.5.12), communications par les EM

Semaine	Italie											Grèce										
	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
19	155,00																					
20	110,00																					
21	75,00																					
22	45,50							170,00														163,75
23	43,33							140,00		70,00												122,97
24	59,00	90,00	65,00	140,00	137,50		160,00	140,00	140,00	60,00		44,50		80,00	77,50	40,00						
25	67,30	101,43	115,00	87,50	136,00	100,56	102,18	100,83	87,36	73,24		44,50		66,57	66,43	40,00	70,00					
26	80,02	85,37	95,00	63,56	97,78	82,31	103,75			65,46		46,21	150,00	45,93	55,05	40,00	73,21					
27	66,91	79,12	82,69	52,89	100,74	81,62	99,78	60,83	93,70	58,33		47,50	138,57	35,71	48,71	45,71	77,50					
28	56,53	84,12	69,86	52,89	95,56	88,75	104,31	50,56	91,57	51,25		48,36	112,86	31,14	45,35	55,71	70,36					
29	70,94	94,55	60,94	51,89	100,00	96,44	105,37		85,28	45,83		49,00	114,29	30,43	44,51	60,00	75,36					
30	69,51	71,25	57,78		100,00	88,84			72,50			49,00	119,29	35,79	46,61	65,71	77,50					
31	62,55	70,90				88,24			65,00			49,00	112,71	37,29	49,07	70,00	78,93					
32	43,09	71,59								42,50		49,00	110,43	35,43	47,50	70,00	80,00					
33	48,25	70,00			76,25			75,00	60,00	41,44		47,57	114,29	31,57	50,93	70,00	80,00					
34	54,40	79,38		57,50	64,17		89,58	55,00	56,25	41,68		46,50	117,50	27,86	50,55	87,14	80,00				78,57	
35	53,72	69,21	39,72	59,00	59,17	92,50	80,60	55,69	40,00	46,63		46,50	117,50	34,75	41,14	100,00	81,90				73,78	
36	49,17	68,17	45,11	63,26		110,00	69,17	57,50	58,59	48,26		45,07	120,00	37,93	43,71	100,00	90,00				73,18	
37	45,31	71,90	52,78	70,00			66,20	59,58	47,50	42,22		42,57	114,29	39,88	45,00	100,00	90,00				75,86	
38	45,31											41,50	110,00	44,29								79,78
39												39,21	110,00	40,00								95,49
40												37,50										97,43
41												37,50										97,71
42												37,50										97,71
43																						
44																						
45																						
46																						
47																						
48																						
49																						

Source: AGRI-C2 (AMIS WEB) - extraction 02.05.2012 2012 (pour 2012 le 29.5.12), communications par les EM

Source : EUROSTAT, Commission européenne, 2012

## Annexe 8 : Prix à la production : abricots (€/100 kilos) - à prix courants

Semaine	Espagne										
	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
18							145,00			250,00	255,00
19	136,55	162,50				160,00	153,79	170,87		150,00	220,00
20	106,00	151,19		125,00	125,00	157,41	161,00	132,05	180,00	150,87	180,00
21	90,00	111,72	189,52	175,00	75,51	135,00	160,00	116,82	181,71	125,00	
22	68,45	133,53	196,06	104,51	79,24	127,62	143,68	95,20	156,29	100,00	
23	62,94	115,06		90,85	82,59	137,27	136,25	85,08	108,00	101,44	236,67
24	55,24	114,39		89,24	84,81	139,75	116,52	87,24	105,00	100,00	194,00
25	79,88	110,72		82,61	86,69	120,94	97,56	81,04	105,16	95,00	170,00
26	72,12	91,56	132,66	75,47	80,74	116,65	99,50	70,00	105,74	85,00	167,50
27	60,67	91,82	126,65	68,08	69,83		95,89	70,00	107,15		180,00
28	52,50	87,50	98,67	64,84	75,00	121,01	90,00		125,00		160,00
29			100,67				100,00		83,00		155,00
30			98,86						80,00		155,00
31											170,00
32											156,00
33											159,00
34											155,00
35											
36											

Source: AGRI-C2 (AMIS WEB) - extraction 02.05.2012 2012 (pour 2012 le 29.5.12), communications par les EM

Semaine	France										
	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
18											
19											
20											
21											
22											
23											
24											
25											
26											
27											
28											
29											
30											
31											
32											
33											
34											
35											
36											

Semaine	Italie										
	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
18											
19											
20	105,00										
21	80,00	455,00									
22	57,00	317,00								163,33	
23		255,00	226,25					125,83		148,33	
24	46,00	97,80	155,42	106,92		83,33	75,00	112,50	115,00	126,67	
25	85,00	77,00	80,83	80,42		70,00	75,00	111,67		123,33	
26	87,50	120,00		66,88	90,00				70,00	118,75	
27	110,00	96,50		52,71	81,88	63,33	45,00		60,00	114,58	
28	110,00	90,00		44,04	86,50	63,33	40,00	100,00	92,50	105,00	
29	105,00		100,67	104,17	56,67	81,75	85,83		97,50	112,50	
30			111,67	111,67	65,21	74,17	95,00			151,67	
31			118,06			97,29					
32											
33											
34											
35											
36											

Source: AGRI-C2 (AMIS WEB) - extraction 02.05.2012 2012 (pour 2012 le 29.5.12), communications par les EM

Semaine	Grèce										
	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
18											
19											
20											152,00
21											152,00
22											
23											
24											
25											
26											
27											
28											
29											
30											
31											
32											
33											
34											
35											
36											

38

Source : EUROSTAT, Commission européenne, 2012